N° 103 AVRIL 1928.

LA VIE SPIRITUELLE

REVUE MENSUELLE

Directeur : M.-V. BERNADOT, O. P.

La piété envers l'Église

« L'Église, c'est Jésus-Christ, dit Bossuet, mais Jésus-Christ répandu et communiqué. » On comprendra qu'il nous ait paru utile, à cette heure, de rappeler cette vérité fondamentale, ce fait divin, d'où découlent pour nos relations avec Dieu tant de conséquences. Que nous le voulions ou non, notre piété dépend de notre union à l'Église et au Pape. Aimer l'Église, aimer le Vicaire de Jésus-Christ, leur être filialement dévoué, non seulement cela n'est pas étranger à la vie spirituelle, mais cela lui est essentiel. La dévotion à l'Église est une source de la sainteté catholique. La Tradition nous l'enseigne comme l'exemple de tous les saints. Il est donc bon que nous sachions à quoi nous en tenir sur cette piété envers l'Église et que nous allions à Elle, dans la lumière, pour des motifs surnaturels. Les pages suivantes voudraient attirer l'attention sur ce point capital, car porter les âmes à adhérer plus fortement au mystère de l'Église serait, sans aucun doute, les rapprocher de Dieu.

M.-V. BERNADOT.

L'Église corps mystique du Christ

Multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.
(Rom., XII, 5.)

L'Église fondée par Notre-Seigneur est une *société extérieure, visible, hiérarchique*, dans laquelle l'autorité suprême appartient au successeur de Pierre, société qui a pour mission de conserver et de répandre la *doctrine évangélique* et *de sanctifier* les fidèles par l'administration des Sacrements, l'oblation du Saint Sacrifice, et la direction des âmes. — Les protestants, qui ne veulent pas admettre la hiérarchie visible de l'Église, méconnaissent les paroles de Jésus : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle* (1). » « *J'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas, et pour que, une fois converti, tu affermisses tes frères* (2). » Après la Résurrection il fut aussi dit à Pierre : « *Pais mes agneaux... Pais mes brebis* (3). » Pierre a été ainsi constitué Pasteur suprême, Vicaire de Jésus-Christ, et ces paroles divines ont été dites pour lui et pour ses successeurs jusqu'à la fin des temps : « *portae inferi non praevalebunt* ».

Mais l'Église, tout en étant visible par son côté extérieur, est une *société spirituelle* essentiellement ordonnée à la vie de l'éternité; comme dit saint Paul, elle est un *corps mystique*, dont les membres sont unis par la vie sur-

(1) *Matth.*, XVI, 18. — (2) *Luc*, XXII, 32. — (3) *Jean*, XXI, 15, 17.

naturelle au Saint-Esprit, qui est l'âme de ce corps, au Christ, qui en est la tête, en communion avec les âmes du purgatoire et les saints du ciel. C'est là une doctrine des plus fondamentales et des plus sublimes de notre sainte religion. Essayons de la rendre saisissable, et voyons : 1° Ce qu'est le corps mystique du Christ; 2° Comment se fait l'incorporation des fidèles au Christ, quel est le rapport des membres à la tête; 3° Qu'est-ce que la Communion des Saints, ou quel est le rapport des membres entre eux.

*
* *

Qu'est-ce que le Corps mystique du Christ?

Cette expression, si souvent employée par saint Paul, montre la ressemblance de l'Église avec notre corps physique, ou avec un corps moral, comme une famille ou une patrie.

Notre corps physique est un assemblage d'organes et de membres qu'anime un même principe, l'âme, dont les plus hautes fonctions s'exercent dans la tête, qui voit, entend, dirige les membres et transmet l'influx nerveux à tout l'organisme. Les organes ne forment réellement un corps, que parce qu'ils sont vivifiés par la même âme et réunis vitalement à la tête. Lorsque, avec la vieillesse, l'organisme s'use, on remplace en lui ce qui est détérioré par des instruments artificiels, qui ne font point partie du corps de l'homme, car ils n'en reçoivent pas l'influx vital.

Dans un corps moral, comme une famille ou une patrie, il y a aussi des membres, animés d'un même esprit de famille ou d'un même esprit national et groupés sous la direction d'un chef ou d'une tête. Dans une famille, le père, la mère, les enfants, forment un ensemble dont toutes

les parties sont unies par les liens du sang, de l'affection, de l'intérêt commun, de l'honneur, des ancêtres, du nom, de la ressemblance. Ces liens sont en même temps des principes vitaux, qui animent tout. La famille forme vraiment un corps moral dans lequel on vit d'affection, de dévouement, de souvenirs, de tout ce qui unit. — Il doit en être de même dans la patrie, dont nous sommes les débiteurs selon son excellence et les bienfaits de toutes sortes que nous avons reçus d'elle. « Après Dieu, dit saint Thomas, c'est à nos parents et à la patrie que nous devons le plus » (IIª IIᵃᵉ, q. 101, a. 1). Le vrai patriotisme est la vertu morale de piété filiale, qui, sous la lumière de la foi surnaturelle et de la prudence chrétienne, est, comme chez un saint Louis, chez une sainte Jeanne d'Arc, une vertu infuse, parfaitement subordonnée à l'amour de Dieu et de tous les hommes en lui.

L'Église forme un corps supérieur encore, qui réunit les âmes et les patries pour les introduire dans le royaume de Dieu. Ce corps supérieur est appelé *corps mystique*. Pourquoi? Parce que, dans l'Église, *le principe qui anime tout* est essentiellement mystérieux, et infiniment supérieur, infiniment plus unitif que l'âme de notre corps, ou que l'esprit d'une famille ou d'une nation. L'âme du corps mystique est *le Saint-Esprit sanctificateur*, qui habite dans toutes les âmes justes, mais qui exerce ses fonctions les plus hautes par *l'Humanité du Christ*. Le Saint-Esprit est la source des grâces, il répand la charité dans les cœurs, mais toujours par l'intermédiaire de *la sainte âme du Sauveur*, qui est vraiment comme la *tête du corps mystique*. Jésus en effet a reçu la plénitude de la grâce sanctifiante, qui est ordonnée à la sanctification de toute l'humanité. Nous entrons dans ce corps par le baptême, qui, en nous appliquant les mérites du Sauveur, nous remet le péché originel et nous fait enfants de Dieu.

Il y a dans ce corps mystique une grande diversité, mais une très profonde unité, c'est ce qui en fait *l'harmonie.*

La diversité est celle des nations et des races les plus différentes, groupées par le baptême sous un seul Esprit, sous un seul chef. Saint Paul dit : « Soit juifs, soit grecs, soit esclaves, soit libres, tous nous avons été abreuvés d'un seul Esprit. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs » (I Cor., XII, 13). C'est pourquoi, à la Pentecôte, les Apôtres parlent miraculeusement plusieurs langues inconnues, pour montrer que l'Évangile devait être prêché à toutes les nations malgré les différences de races, de coutumes, de mœurs, d'institutions.

La diversité est aussi celle des fonctions. Ainsi saint Paul, ibid. et Ephes. IV, 11, décrivant les détails de ce corps mystérieux, nous parle des fonctions subordonnées des yeux, des mains, des pieds. Ces derniers symbolisent ceux qui, dans la vigne du Seigneur, sont voués à la vie active; le pied ne peut dire : « puisque je ne suis pas main, je ne suis pas du corps ». La main ne doit pas non plus vouloir faire la fonction des yeux. Que serait un corps sans la diversité des fonctions, un corps humain dans lequel tous les membres auraient la dignité de l'œil? mais l'œil lui-même ne pourrait exister.

L'unité la plus profonde règne et doit régner de plus en plus dans cette diversité. Tous les chrétiens sont parents, frères, membres d'un même corps. Ces membres sont ou doivent être unis bien plus étroitement encore qu'on ne l'est dans une famille humaine. Il doit y avoir entre eux, comme on l'enseigne communément, *unité de foi, unité d'obéissance* à la hiérarchie, *unité de culte,* surtout par la sainte messe, *unité de nourriture* par la communion, *unité de vie,* puisque chacun doit se nourrir de Jésus-Christ; *unité de sentiments, d'affection, d'intérêts supérieurs et éternels, d'espérance et de charité.* Tous ayant à vivre de la

grâce et plus tard de la gloire, il y a aussi pour eux *unité de fortune*, les mérites du Christ, et *unité d'héritage*, la vie éternelle.

Ainsi donc, comme nos membres forment un corps physique, de même tous les fidèles, unis dans la foi, l'espérance et la charité, forment le corps mystique de Notre-Seigneur; ils sont ses membres; bien plus, ils sont les *membres les uns des autres*, « *singuli autem alter alterius membra* » (Rom., XII, 5), comme les doigts de la main se prêtent un mutuel secours.

*
* *

Comment se fait l'incorporation au Christ?

Jésus a dit : « Je suis la vigne dont vous êtes les rameaux ; celui qui reste en moi et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit » (Jean, XV, 5). Il pria son Père avant la Passion en disant : « Qu'ils soient un comme vous mon Père et moi nous sommes un; la lumière que vous m'avez donnée, je la leur ai donnée, pour qu'ils soient un, comme nous sommes un » (Jean, XVII, 21).

Saint Paul (Rom., VI, 5) dit aussi que l'incorporation au Christ se fait par une union semblable à la greffe, qui mêle intimement deux vies jusqu'à les confondre, et qui absorbe dans la vie du tronc celle du rameau greffé. « Si la racine est sainte, les branches le sont aussi. Si une branche d'olivier sauvage a été entée sur l'olivier franc, elle participe à sa sève » (Rom., XI, 16-24).

Les chrétiens vivent d'une vie nouvelle; le Christ vit en eux par la foi. Il doit être le principe de leurs pensées, de leurs paroles, de leurs actes. Voyons comment le Christ exerce ses fonctions de tête de l'Église, et comment les membres de son corps sont de plus en plus vivifiés par lui.

Jésus a tout d'abord exercé ses fonctions de tête de l'Église en méritant et satisfaisant pour nous. Les mérites du Sauveur avaient une *valeur infinie*, parce qu'Il était *le Verbe* fait chair, et Il a pu nous *communiquer ces mérites en stricte justice*, parce qu'Il était constitué *tête de l'humanité*. De même qu'autrefois Adam, constitué tête de l'humanité, nous a fait perdre par son péché la vie de la grâce, ainsi la justice ou sainteté de Jésus a pu se répandre sur nous et rendre à tous la vie surnaturelle. La substitution du Christ mourant pour nous s'explique admirablement à la lumière de cette doctrine révélée : Jésus a reçu *la grâce capitale*, qui le constituait tête de l'humanité, et devait se déverser sur ses membres. « De sa plénitude nous avons tous reçu » (Jean, 1, 16). « Dieu l'a donné pour chef suprême à l'Église, qui est son corps » (Ephés., 1, 23).

Jésus exerce encore actuellement ses fonctions de tête ou chef de l'Église, en intercédant pour nous, et en nous communiquant les grâces qu'Il nous a méritées sur la Croix. Il nous les communique comme l'instrument animé toujours uni à la Divinité, source de toute grâce (1). Ainsi dans notre corps, la tête communique aux membres l'influx vital, qui a son principe dans l'âme. — Le Christ, *comme Verbe*, habite en nous avec le Père et le Saint-Esprit; le Christ *comme homme* ne peut habiter dans l'âme des justes, mais ils sont constamment sous son influence. Les tressaillements du Sacré-Cœur, les pensées et les désirs de l'âme de Jésus nous transmettent chaque jour la vie surnaturelle. Et comme des grâces toujours nouvelles sont incessamment accordées aux âmes, il y a une activité du Christ qui ne cesse pas.

Cette activité du Sauveur transmet aux infidèles les lumières de la foi, aux pécheurs la contrition qui justifie,

(1) Cf. saint Thomas, III^a pars, q. 64, a. 4.

aux justes la charité persévérante, aux âmes du purgatoire l'indulgence qui délivre, aux saints du ciel la gloire qui est le couronnement de la grâce. — Jésus, au cours des âges, éclaire ainsi et réchauffe tout ce qui vit surnaturellement. Il est le soleil spirituel des âmes, toujours le même au-dessus des générations qui passent. Son influence s'exerce surtout par le Sacrifice de la Messe, qui perpétue en substance celui de la Croix jusqu'à la fin des temps. C'est le sacrifice unique, non pas précisément renouvelé, mais continué en substance (*idem nunc offerens*), perpétué en quelque sorte au-dessus du temps, et appliqué aux générations qui se succèdent; il est comme la source d'eau vive intarissable, à laquelle tous peuvent et doivent venir se désaltérer. Mais l'influence du Sauveur n'est pas restreinte au Sacrifice de la Messe et aux sacrements ; il est des peuples qui ne connaissent encore ni l'Eucharistie, ni le baptême, ni l'absolution, il n'en est pas qui soient entièrement soustraits à l'influence du Verbe fait chair; les peuples les plus dégradés reçoivent du Christ des éclairs surnaturels, des grâces actuelles ordonnées au salut (1).

Vraiment le Christ exerce sans discontinuer cette influence de la tête sur le corps tout entier.

Et de même que la Vierge corédemptrice nous a mérité d'un mérite de convenance tout ce que le Christ nous obtenait en stricte justice, ainsi transmet-elle toutes les grâces que nous recevons; elle est comme le cou virginal qui unit le chef aux membres, les Pères disent qu'elle est l'aqueduc des grâces. Le B^x^ Grignon de Montfort surtout a mis cette doctrine en vive lumière.

*
* *

Si telle est l'influence de Jésus et de Marie dans le corps

(1) Cf. Hugon, O.P., *La causalité instrumentale*, p. 110..., 201.

mystique, *comment les membres reçoivent-ils la vie?* Ils la reçoivent *par une sanctification progressive.*

Le baptême leur donne la vie de la grâce et efface le péché originel en remettant la peine capitale due au péché. Si l'on meurt sitôt après le baptême, on va au ciel tout droit; l'âme jouit de la suprême béatitude en attendant que le corps lui-même soit ressuscité et glorifié. Si, après le baptême, l'âme retombe dans le péché, pour obtenir le pardon de la faute elle doit l'avouer et s'en repentir, et s'il y a dans sa contrition une charité intense, elle peut même obtenir la remise de toute peine, parce qu'elle s'approprie, par l'amour et la douleur du péché, les mérites et satisfactions du Christ Jésus. L'Eucharistie surtout nous fait parvenir à cette conformité de volonté avec le Sauveur. Mais la délivrance du péché, pour être parfaite, et l'incorporation au Christ, pour être intime, doit suivre les trois phases de la vie purgative, illuminative et unitive. Avant de nous communiquer la vie glorieuse, Jésus nous communique la vie de la grâce qu'il vécut ici-bas au milieu des luttes.

Il faut d'abord, dit saint Paul, mourir de plus en plus à l'homme terrestre, « dépouiller le vieil homme, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché » (Rom., VI, 6). — « Ne vous conformez pas au siècle présent, mais transformez-vous par le renouvellement de l'esprit, afin que vous éprouviez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait » (Rom., XII, 2). — « Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises. Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi par l'esprit » (Gal., V, 24). — Les Apôtres, dans l'exercice de leur ministère, sont persécutés, « portant toujours avec eux dans leur corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée en eux » (II Cor., IV, 10). Ces idées, répétées par

saint Paul sous les formes les plus diverses, sont un des points fondamentaux de la doctrine spirituelle, qui est le commentaire de celle du Maître : « Qui sacrifie sa vie la retrouve transfigurée. Si le grain de froment ne vient à mourir, il reste seul; s'il se corrompt, il porte beaucoup de fruit. »

Ainsi purifié, le chrétien « doit se revêtir de l'homme nouveau » (Coloss., III, 3-17), qui s'éclaire et se renouvelle sans cesse à l'image de son Créateur : « Revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience, vous supportant les uns les autres et vous pardonnant réciproquement, comme le Seigneur vous a pardonnés. Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. » — Il faut imiter Jésus et ceux qui Lui ressemblent, il faut avoir ses sentiments, prendre l'esprit de ses mystères, de sa Passion, de son crucifiement, de sa mort, de sa sépulture, de son ascension. Ainsi saint Paul souffre-t-il les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit formé dans l'âme des fidèles, jusqu'à ce que leur âme soit éclairée de la vraie lumière de vie.

Enfin l'âme ainsi éclairée et configurée au Christ doit vivre en union continuelle avec Notre-Seigneur. Col., III, 1-4 : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses d'en haut, où le Christ demeure assis à la droite de Dieu : affectionnez-vous aux choses d'en haut, et non à celles de la terre, car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. » — Col., III, 15 : « Et que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés de manière à former un seul corps, règne de vos cœurs; soyez reconnaissants. Que la parole du Christ demeure en vous avec abondance, de telle sorte que vous vous instruisiez et vous avertissiez les uns les autres en toute sagesse; sous l'inspiration de la grâce, que vos cœurs s'é-

panchent en Dieu en chants, par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Et quoi que ce soit que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par Lui des actions de grâces à Dieu le Père. » — Col., III, 4 : « Et quand le Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez vous aussi avec lui dans la gloire. »

Ainsi, par une sanctification progressive, chaque membre du Christ doit recevoir la vie surnaturelle, jusqu'à ce qu'il arrive à l'âge parfait.

*
* *

La Communion des Saints

Une des principales conditions de la vie d'un corps, c'est l'union des parties et leur solidarité.

Dans le corps humain, chaque membre ou organe profite de l'activité des autres. Le cœur ne pourrait faire circuler le sang, si ce sang ne se renouvelait pas par la respiration dans les poumons; et la respiration serait elle-même impossible, si le cœur cessait de battre. Si un organe fonctionne bien, les autres, bien nourris à leur tour, exercent mieux leurs fonctions; mais, par contre, si un membre ou un organe est malade, tout le corps souffre; si l'estomac est mauvais, et le sang et la bile et le cœur s'en ressentent.

Dans tout corps moral, on constate le même phénomène. Qu'un membre d'une famille se déshonore, voilà la famille entière dans la honte. Elle est, au contraire, ravie de joie si l'un des siens se couvre de gloire.

Cette solidarité est dans le corps mystique du Christ bien plus étroite que partout ailleurs. La Communion des Saints est une mystérieuse communauté de vie et d'inté-

rêts, en vertu de laquelle ce que fait et ce que possède un membre de l'Église rejaillit sur tous les autres.

Dans cette communication mystérieuse, la partie principale est le commerce divin de Dieu et des âmes par le Christ.

La Trinité Sainte est source de toute la vie surnaturelle, qui, comme un fleuve d'eau vive, descend par le Christ sur tous les bienheureux du ciel, sur les âmes du purgatoire, sur tous les chrétiens de la terre, et fait sentir son influence jusque sur les infidèles. — Ensuite ce fleuve de vie divine remonte vers le Christ et vers la Sainte Trinité sous forme de prière, d'adoration, de mérite et d'action de grâces.

De même au point de vue de l'expiation : Tout ce que nous avons fait de péchés s'est trouvé transporté sur la tête du Sauveur, et toute la valeur de son expiation et de ses mérites est devenue notre propriété. Chaque fois qu'un péché nous est pardonné, qu'une grâce nous est accordée, c'est en vertu de la communion du Saint des Saints avec nos âmes.

Il y a aussi communion des membres entre eux : ils se partagent leurs biens. Les Saints du ciel intercèdent pour nous, et reçoivent par notre vénération une gloire accidentelle, qui est comme un rayon de plus à leur auréole.

Nous gagnons des indulgences, faisons dire des messes, offrons des sacrifices pour les âmes du purgatoire, et en retour nous serons récompensés de cette charité. Le père et la mère défunts sont ainsi assistés par leurs enfants encore vivants ici-bas, et le Seigneur bénit cette assistance. Enfin tous les membres de l'Église militante, qui font ensemble ici-bas leur voyage vers l'éternité, peuvent s'entr'aider. Les vertus et les prières de l'un attirent sur l'autre la divine miséricorde, comme les larmes de sainte Monique obtinrent la conversion de saint Augustin.

* * *

Mais aussi, il faut bien le dire, les crimes des méchants font parfois parvenir jusqu'aux justes l'effet des vengeances divines : l'école athée empêche l'âme de l'enfant de s'ouvrir aux choses de Dieu, lui fournit tous les moyens de se pervertir, elle facilite le vice et rend difficile la vertu. Il en est ainsi de toutes les lois impies ; *d'où la nécessité de la réparation.*

Le mal d'ailleurs ne se trouve pas seulement chez les ennemis de l'Église, il cherche à pénétrer en elle. Celle-ci n'est pas seulement, comme l'ont cru certains hérétiques, la société spirituelle des justes prédestinés ; elle contient des pécheurs même parmi ses ministres. Leurs fautes et celles des fidèles déforment extérieurement les traits de l'Épouse du Christ, est-il dit à sainte Catherine de Sienne (1), « mais la lumière et la grâce qu'elle donne ne cessent pas pour cela d'être divines (2) ». « Le péché du ministre ne corrompt, ni ne souille le Sang, il ne diminue pas sa grâce ni sa vertu (3). » « Il ne peut en rien affaiblir ou diviser le mystère du Sacrement. Il ne doit pas diminuer non plus les hommages qui sont dus au prêtre, non à raison de sa personne, mais à cause de l'autorité qu'il a reçue de Dieu et pour le trésor du Sang dont il a la garde (4). » — Il reste cependant qu'il faut ici aussi une réparation, comme le disait le Seigneur à la Vierge de Sienne : « C'est vous que j'ai chargés de travailler au salut de vos âmes et de celles du prochain, dans le corps mystique de la sainte Église, par l'exemple, par la doctrine, par de continuelles prières... Sans cesse, faites monter vers moi l'encens de ces prières pour le salut des âmes, car je veux faire miséricorde au monde. Avec ces

(1) *Dialogue*, I^re^ P., ch. XIII (14) ; ch. LVI (86) fin. — (2) *Ibid.*, ch. XI (12). — (3) *Ibid.*, ch. XIII (14). — (4) *Ibid.*, III^e^ P., ch. IX (118).

prières, avec ces sueurs, avec ces larmes, je veux laver le visage de l'Épouse, la Sainte Église (1). »

Ainsi « le Seigneur ne permet-il le mal, comme le dit saint Augustin (2), que parce qu'il est assez puissant et assez bon pour tirer de ce mal un bien supérieur », la manifestation de sa miséricorde et aussi celle de sa justice, qui proclame les droits imprescriptibles du souverain Bien à être aimé par-dessus tout.

Le bien n'existe guère ici-bas qu'à l'état de lutte, et c'est pourquoi l'Église de la terre est appelée « militante »; elle doit sans cesse combattre contre le péché et tout ce qui l'inspire : la chair, les maximes du monde et l'esprit du mal. Mais elle a les promesses d'éternelle vie, et si parfois elle doit dire à ses enfants de sévères paroles, ceux-ci doivent lui répondre comme Pierre à Notre-Seigneur : « *Domine, ad quem ibimus? verba vitae aeternae habes* : Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle » (Jean, VI, 68).

* * *

Que conclure pratiquement? Que les fils de l'Église ne peuvent être unis entre eux que s'ils sont unis à leur Chef. Toute coordination, dit saint Thomas (3), suppose une subordination au principe même de l'ordre. Les soldats d'une armée ne peuvent être coordonnés entre eux que s'ils sont soumis à leur chef. Ici, dans l'Église, il faut *une sincère et profonde unité de foi, d'espérance, de charité, d'obéissance surnaturelle*, malgré la diversité des peuples, des institutions, et des intérêts humains.

Les enfants de l'Église doivent être par suite unis entre eux, en observant les uns à l'égard des autres *la vraie jus-*

(1) *Dialogue*, I^re^ P., ch. LVI (86). — (2) *Enchiridion*, c. XI. — (3) I^a^ II^ae^, q. 100, a. 6.

tice et *la vraie charité*, toute différente de celle qui n'existe qu'en paroles vaines, de celle qui détourne des mots sublimes de leur véritable sens. Cette justice et cette charité doivent être particulièrement pratiquées à l'égard de ceux qui souffrent. Saint Paul ne dit-il pas : « *Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi* : Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la parole du Christ; car si quelqu'un se croit être quelque chose, alors qu'il n'est rien, il s'abuse lui-même. Que chacun examine ses propres œuvres, et... chacun aura son propre fardeau à porter » (Galat., VI, 2).

Parmi les mutuels services qu'on se rend ici-bas de chrétiens à chrétiens, les deux principaux sont *la prière* et *la réparation*; aussi la sainte Vierge apparaissant à Lourdes nous recommanda-t-elle : « *Priez et faites pénitence.* »

Lorsque les bons prient pour les méchants, leur prière provoque la pitié et le pardon du Seigneur. Si les chrétiens fidèles font pénitence, les chrétiens infidèles en reçoivent l'heureux contre-coup, et le crime a plus de chance d'être pardonné. Le juste est parfois le sauveur de l'impie. S'il y avait eu dix justes à Sodome, Sodome eût été épargnée. Nous pouvons enfin non seulement prier et satisfaire pour le prochain, mais mériter pour lui, sinon en stricte justice comme le Sauveur, du moins selon un mérite de convenance fondé sur les liens de charité qui nous unissent à Dieu et aux âmes.

Il y a quelques années, pourquoi la Providence permit-elle cette terrible guerre, qui ensanglanta presque toute l'Europe, alors qu'elle faisait des rêves de paix universelle? Comment n'y pas voir un châtiment de Dieu? Et pourquoi ce châtiment? Parce qu'on n'a pas écouté la parole du ciel : « Priez et faites pénitence. » Le bon Dieu punit les peuples les uns par les autres. Pourquoi? Parce

que les chrétiens ne sont souvent chrétiens qu'à demi, les « pratiquants » ne sont pas vertueux, les bons ne sont pas assez bons, les personnes consacrées à Dieu ne sont pas assez saintes. Plus de mortification et le retour à l'ancienne sévérité, inspirée par la haine du péché et l'amour de Dieu, remettraient la paix dans le monde. La conversion des bons à une vie meilleure, tel est peut-être de nos jours le bien le plus pratique, le plus efficace, car dans le corps mystique la vie surnaturelle descend de très haut, pour remonter vers le Seigneur. Que les bons joignent à la prière et à l'action la pénitence du cœur, alors, en vertu de la Communion des Saints, en se sauvant, ils en sauveront beaucoup d'autres. Ce serait un grand malheur d'arrêter à soi l'influx de grâce que Jésus veut communiquer par nous à d'autres âmes.

La charité qui est, dans le corps mystique, « le lien de la perfection », lien des membres avec la tête et des membres entre eux, doit grandir jusqu'à ce que dans l'éternité les Saints et les Anges soient consommés en un et ne fassent en quelque sorte qu'un esprit avec Dieu. « *Qui autem adhaeret Domino, unus spiritus est* » (I Cor., VI, 17).

*
* *

Comment arriver à cette union parfaite des esprits et des cœurs?

Pour cela, il faut voir les âmes non pas seulement à la lumière des sens, ni seulement à la lumière de la raison déformée par nos préjugés. Nous serions choqués et arrêtés peut-être pour toujours par la diversité des tempéraments, des inclinations, des caractères, des conceptions humaines, sans voir que cette diversité peut contribuer à l'harmonie, à la beauté de l'ensemble, si elle se subordonne à un principe supérieur, surnaturel, véritablement divin.

Il faut voir les âmes à la lumière de la foi : alors, sous une enveloppe parfois très opaque et rugueuse, on atteint l'être surnaturel des âmes, tout au moins leur nature, non pas en tant qu'elle s'oppose à la grâce, mais en tant qu'elle peut la recevoir. Et alors, à côté de défauts très réels, on finit par découvrir le travail du Sauveur en elles. Faute de voir ainsi les âmes, nous conservons assez souvent dans notre cœur ulcéré le souvenir d'une parole dure qui nous a été dite, alors que parfois cette parole a été rétractée par la contrition et la confession.

En voyant les âmes à cette lumière de la foi, comment ne pas les aimer, et comment ne pas chercher à contribuer à leur sanctification?

Pensons à la prière de Notre-Seigneur : « *Père, la lumière que vous m'avez donnée, je la leur ai donnée pour qu'ils soient un comme nous sommes un.* » Voyons-nous les uns les autres à cette lumière; alors les divisions s'atténuent grandement, le cœur se dilate par la vraie charité, qui consiste non pas en paroles, mais en actes; et, avec elle, s'établit la vraie justice, en dehors de tout mensonge; elle s'établit non seulement selon la lettre de la loi, mais selon son esprit; c'est la véritable obéissance, simple, aussi loin de la servilité que de l'insubordination; c'est enfin la véritable équité, *aequitas, epicheia*, supérieure à la légalité (1) et toute pénétrée de l'esprit du Christ.

Pensons à cette grande doctrine du corps mystique de Notre-Seigneur en assistant à la sainte Messe, qui perpétue sur l'autel le sacrifice de la Croix. La communion doit être une participation à ce Sacrifice; par elle Notre-Seigneur veut rendre nos cœurs semblables au sien, à son cœur de Prêtre et de Victime; en continuant de s'offrir, il

(1) Cf. S. Thomas, II^{a} II^{ae}, q. 120, a. 2.

offre son corps mystique, particulièrement les âmes qui prient et souffrent surnaturellement, un peu comme il a souffert. C'est ce qui faisait dire à saint Paul : « Je suis plein de joie dans mes souffrances pour vous, et ce qui manque aux souffrances du Christ en ma chair, je l'achève pour son corps, qui est l'Église » (Col., I, 24).

Ainsi, en un sens, en ce corps mystique, « Jésus est en agonie jusqu'à la fin du monde ». De ce point de vue, plusieurs fois affirmé par saint Paul, *la contemplation de la Passion rédemptrice et la souffrance surnaturellement supportée sont nécessaires au corps mystique comme la lumière du soleil est nécessaire à nos yeux de chair.*

Malheureusement il y a dans le monde et en ce moment même *de grandes souffrances qui pourraient devenir purificatrices*, et qui ne sont trop souvent qu'accablantes ou exaspérantes pour certaines âmes, qui ne s'ouvrent pas à la lumière qui leur viendrait du crucifix et du tabernacle, si elles priaient véritablement et persévéraient dans cette prière. Il y a des peines envoyées par la Providence non seulement aux individus, mais aux groupes d'hommes, pour les amener à se mieux connaître, à constater leurs limites, à voir leurs propres défauts pour les corriger, à aspirer plus haut, et à recourir, pour atteindre ce but supérieur, à un secours plus élevé. Nous croyons parfois qu'il y a un conflit de devoirs, là où il y a des obligations subordonnées, dont les passions humaines opposées entre elles faussent la formule (1). Mais pour voir cette subor-

(1) Cf. Saint Thomas, II^{a} II^{ae}, q. 101, a. 4 : « Nulla virtus alii virtuti contrariatur aut repugnat : quia... bonum non est bono contrarium. Unde non potest esse quod pietas (erga parentes vel patriam) et religio se mutuo impediant, ut propter actum unius actus alterius excludatur. Cujuslibet autem virtutis actus debitis circumstantiis limitatur... Non est autem debitus modus, ut plus homo tendat ad colendum patrem, quam ad colendum Deum... »

dination, il faut, dans la prière et l'amour de Dieu et du prochain, purifier son cœur, faire taire l'orgueil, écouter le Sauveur, être indulgent aux autres comme nous avons besoin qu'on le soit pour nous, et alors une sainte illumination du *don d'intelligence* nous fera saisir quel est, dans ce cas en apparence fort complexe et difficile, *le vrai sens de nos obligations*, le véritable chemin de la fin dernière ou du salut, celui où se subordonnent toute vérité et toute justice humaine à « l'unique nécessaire » que nous devons chercher par-dessus tout (1). Alors le calme se fait, le chrétien se rappelle que, s'il a une famille, s'il a une patrie terrestre à aimer et à défendre, il est aussi membre d'une immense famille spirituelle, fondée par le Christ, membre de l'Église, corps mystique du Sauveur, de cette Église, qui lutte ici-bas contre l'esprit de mensonge et d'iniquité, de cette Église qui souffre au purgatoire et qui est associée au ciel, *la vraie Patrie*, à la vie intime de Dieu, à sa connaissance infaillible, souverainement lumineuse du Vrai total et infini, à son amour immuable du Bien sans mélange et à son éternelle béatitude qu'aucun désordre ne peut troubler ni amoindrir. Sous la conduite du bon Pasteur, qui nous incorpore à Lui, nous assimile à Lui en nous vivifiant, marchons vers cette vraie Patrie, qui est la sienne, et qui est déjà la nôtre, puisque la vie de la grâce est la vie éternelle commencée.

Rome, Angelico.

fr. R. Garrigou-Lagrange, O. P.

(1) Cf. II^{a} II^{ae}, q. 8, a. 4 : « Sicut *per donum caritatis* Spiritus sanctus ordinat voluntatem hominis, ut directe moveatur in bonum quoddam supernaturale, ita etiam *per donum intellectus* illustrat mentem hominis, ut cognoscat veritatem quamdam supernaturalem *in quam oportet tendere voluntatem rectam.* »

Le Pape dans l'Eglise

C'est singulièrement fausser le plan divin du salut de penser, avec le protestantisme, que le Christ, en retournant au ciel, ne nous a laissé qu'un exemple, un système, un livre et que, dans la manière de nous communiquer sa vie divine, il n'a pas tenu compte de l'élément sensible et du caractère social de notre nature. Autrement grandiose, autrement digne de la sagesse de Dieu et adaptée à notre nature intégrale est la véritable conception chrétienne, celle de l'Église catholique. Le mystère de l'Incarnation nous prouve à quel point Dieu a voulu épouser nos formes humaines en assumant, en l'unité de personne, leur élément sensible et infime, la chair : « Le Verbe s'est fait chair! » Cette union harmonieuse de la nature divine et de la nature humaine dans le Christ représente la perfection du lien religieux, le point sommet que l'humanité ne saurait dépasser, mais d'où, non plus, elle ne saurait déchoir; l'Incarnation n'est pas un épisode transitoire, ayant pour but d'élever à la gloire de l'union hypostatique un enfant de la race humaine, tous les autres demeurant vis-à-vis de Dieu dans le même état qu'auparavant. En réalité, la venue du Verbe dans la chair marque l'entrée de l'humanité dans l'état religieux parfait et, en un sens, définitif, puisque, dès maintenant, nous sommes ce que nous apparaîtrons au dernier jour. Tout développement religieux se fera désormais, à partir de l'Incarnation, sur

son plan et dans sa ligne. L'économie du salut exige que l'humanité du Christ redevienne invisible, mais afin de communiquer à l'homme la vie de la grâce selon un mode adapté à sa nature d'être corporel, elle prolongera sa visibilité et son action sensible dans l'institution sacramentelle.

Être visible, l'homme est, de plus, un être social; c'est dans la société et par elle qu'il arrive à l'existence, par elle aussi qu'il atteint son plein développement. Sur ce point encore, l'ordre surnaturel s'adaptera à cette loi de nature. Pour qu'il n'y ait rien d'arbitraire, de heurté et de monstrueux, dans le composé divino-humain, pour s'accommoder pleinement à notre nature intégrale et à notre manière ordinaire de recevoir, le Verbe, qui déjà s'est fait chair, être corporel, se fera être social. Pour étendre à toute l'humanité son état d'incarnation permanente, il la reliera à lui par un merveilleux système de liens visibles et invisibles, afin de faire dériver jusqu'à elle la sève divine dont il a la plénitude, de sorte que toutes les générations humaines viendront, chacune à son tour, se ranger sous lui, constituant ce vivant, cet organisme immense que la théologie catholique, s'inspirant de saint Paul, appelle « le Corps Mystique du Christ (1) ».

De ce corps il demeure le Chef, la Tête invisible, communiquant aux membres l'influx vital. Mais, ce n'est point là tout le rôle de la tête. Écoutons à ce sujet les

(1) Saint Paul appelle à maintes reprises l'Église corps du Christ, les baptisés membres du corps du Christ. Il n'emploie pas l'expression « corps mystique ». L'adjectif est ajouté par les Docteurs et les théologiens pour bien marquer la distinction du « corps » qu'est l'Église d'avec le corps physique du Sauveur et pour exprimer d'un mot le caractère intime et mystérieux de l'union qui règne entre Jésus et ses membres, entre les membres eux-mêmes « dans le Christ ». Du reste, l'effet propre du sacrement du corps du Christ est de réaliser l'unité du corps mystique.

explications du Docteur Angélique : « Il y a deux manières pour la tête d'agir sur les membres, dit-il : Premièrement, par un influx intime, en tant que l'énergie motrice et sensitive dérive de la tête aux membres ; en second lieu, par le gouvernement extérieur, en tant que, par la vue et les autres sens dont les organes sont dans la tête, l'homme est dirigé dans ses actions extérieures. »

A Dieu seul, comme cause principale, appartient la production de la grâce. La justification est une action proprement divine. Le Christ comme Dieu en est indivisiblement avec le Père et l'Esprit-Saint l'unique auteur. Son humanité sainte y coopère pourtant à titre d'instrument conjoint à sa divinité. Selon saint Thomas, le Christ utilise encore comme instruments séparés les ministres de ses sacrements et ces rites sensibles eux-mêmes.

Jésus communique aussi et surtout son pouvoir de gouvernement. Cette communication s'impose. Le Rédempteur revenu vers son Père demeure invisible. Son Église, société visible, a besoin d'une autorité sociale visible aussi. Il faut que le chef céleste soit représenté sur la terre par un organe vivant. De même donc que Jésus-Christ communique l'effusion divine de la grâce par l'action sacramentelle, de même il devra pourvoir à l'exercice extérieur et permanent de son autorité de Maître et Seigneur par un pouvoir vicaire visible qui soit ici-bas comme l'incarnation, le sacrement de son autorité souveraine.

On voit dès lors la raison d'être, la place et le rôle du Souverain Pontife dans le corps mystique du Christ. On discerne les limites de son champ d'action, mais aussi son caractère auguste. Tandis que le rôle capital du Christ s'étend à tous les lieux et à toutes les générations, à l'Église militante, à l'Église triomphante et à l'Église souffrante, celui de son représentant ici-bas est restreint à l'Église militante, et à la durée de son Pontificat.

De plus, à la différence du Christ qui est tête de par sa vertu et son autorité propres, le Souverain Pontife ne l'est qu'à titre subordonné et vicaire.

Mais, à ces différences près, son autorité n'est autre que celle du Christ lui-même. Il n'est pas le successeur, Jésus n'ayant point déposé son pouvoir et ne cessant pas de l'exercer. Il est seulement son vicaire. Or le vicariat ne constituant pas un degré hiérarchique nouveau, le pouvoir pontifical ne sera pas une autorité intermédiaire entre l'épiscopat et le Christ, mais l'autorité même du Christ, s'exerçant par son mandataire. Le Souverain Pontife est, avec Jésus-Christ et par lui, dans toute la force du terme, le chef de l'Église et des évêques. Il a le même pouvoir d'ordre que les évêques, mais il est avec Jésus-Christ au-dessus de l'épiscopat, un même docteur, un même pontife, un même législateur, un même juge de l'Église catholique. Selon le beau mot de sainte Catherine de Sienne, le Pape est véritablement « le Christ de la terre ». D'où le caractère sacré de l'autorité suprême dans l'Église, et la plénitude de son pouvoir en tout ce qui concerne la mission du Sauveur.

*
* *

On a voulu refuser au Christ la conception d'une Église organisée, hiérarchisée et destinée à durer. Ce serait de lui-même, sous la poussée des circonstances et à l'imitation de la forte centralisation politique romaine, que le petit groupe anarchique et mystique issu de Jésus, désespérant du retour du Maître, se serait constitué en société hiérarchique. L'exégèse et l'apologétique catholiques n'ont pas eu de peine à faire justice de cette fantaisie (1). Tout

(1) Voir, en particulier, entre tant de beaux traités de l'Église, l'article lumineux du P. de la Brière dans le *Dictionnaire du P. d'Alès* et le livre si solide du P. de Poulpiquet : *L'Église catholique* (éd. de la Revue des Jeunes).

récemment le P. Lagrange en a souligné l'arbitraire et l'opposition à l'histoire. L'étude attentive des Évangiles, en particulier des paraboles du royaume (1), révèle à tout esprit que n'égarent pas les préjugés rationalistes combien la pensée de Jésus est en progrès sur celle des derniers livres de l'Ancien Testament, combien surtout elle diffère des images qu'en trace l'exégèse indépendante, qu'il s'agisse du royaume exclusivement intérieur et invisible du protestantisme libéral ou royaume purement eschatologique imaginé par M. Loisy. Notre-Seigneur envisage le règne de Dieu sur la terre, comme devenant, par son action à lui, un royaume, une société visible, à l'image du royaume du Père dans le ciel. L'Église de l'ordre est bien issue de la pensée et de la volonté de Jésus. A aucun moment de sa vie elle n'a été une anarchie. Dès la première heure, elle possède à l'état embryonnaire tous ses éléments essentiels. La hiérarchie y est représentée par les Douze et l'autorité centrale par le primat de Simon Pierre.

On ne rend pas compte des textes quand on avance que la prééminence habituelle de Pierre dans le collège apostolique est un privilège purement personnel, une simple situation de fait, acquise à l'apôtre par sa nature ardente qui le fait se mettre en avant aux moments décisifs. En réalité, le changement de son nom de Simon en celui de Pierre, le fait d'être associé seul ou avec Jacques et Jean à certains faits plus marquants de la vie du Maître, et d'autres indices convergents, nous le montrent comme étant, de la part du Sauveur, l'objet d'un choix particulier, en vue d'une mission déterminée.

Mais il y a plus. Ce choix et cette mission sont exprimés formellement dans la promesse solennelle que lui fait

(1) Cf. de Poulpiquet, op. laud., ch. II, *La divine institution de l'Église*; ch. III, *L'Église des Paraboles*.

Jésus à Césarée. Pierre avait confessé la divinité de son Maître : « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant ». Alors Jésus : « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jonas, car ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette Pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des Cieux, et ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux » (Matth., XVI, 17-19).

Ici, le nom symbolique donné à Simon est mis en relation avec la fonction qui lui est promise. N'est-ce pas suggérer déjà que ce changement de nom n'était pas un vain jeu de mots, mais que, venant du Verbe créateur, il constitue en Pierre une personne juridique, laquelle — et non point la personne privée de Simon, fils de Jonas — sera sujet des droits et des devoirs inhérents à la charge qui lui est destinée?

Cette charge est indiquée sous la métaphore du fondement d'un édifice. Il est aisé de résoudre l'image en langage propre. « Si l'édifice est un groupe, le fondement est le chef... La situation de Pierre dans l'Église est celle du rocher sur lequel est bâti un édifice. Grâce à ce fondement l'édifice tiendra bon. Grâce à ce chef, la communauté sera bien conduite (1). »

La nature des choses exigeant que le fondement dure autant que l'édifice, la primauté de Pierre ne cessera donc pas à la mort de l'apôtre, mais se transmettra perpétuellement à ses successeurs, indéfectible comme l'édifice qu'elle porte et contre lequel les portes de l'enfer, c'est-à-dire les puissances du mal, ne prévaudront pas.

(1) P. Lagrange, Comm. Matth., p. 324.

Une nouvelle image, celle des « clés », précise encore le rôle du fondement. Dans Isaïe, Dieu marque son intention de confier à Eliacim la première charge du royaume, en disant : « Je mettrai sur son épaule la clef de la maison de David, et s'il ouvre, nul ne fermera; et s'il ferme, nul n'ouvrira. A lui sera suspendue toute la gloire de la maison de son Père » (Is., XXII, 22-24). Le don des clés est donc l'emblème de l'investiture. Tout en gardant son pouvoir souverain, Jésus en délègue à Pierre l'exercice, à titre d'intendant ou de majordome. L'Apocalypse, reprenant la métaphore d'Isaïe, l'a appliquée à Jésus, tout comme d'autres passages du Nouveau Testament (1) ont nommé Jésus « pierre angulaire ». « Jésus est le fondement, Pierre est le fondement; Jésus a la clef de David, Pierre a les clés : l'autorité de Pierre est donc celle de Jésus (2). » Donc, à titre d'intendant, Pierre reçoit communication de toutes les prérogatives du Christ. Tout ce qu'il liera ou déliera sur la terre sera lié ou délié dans le ciel; toutes les mesures doctrinales ou disciplinaires qu'il prendra seront ratifiées dans le ciel. Sans doute tout le collège apostolique recevra aussi le pouvoir de lier et de délier. Mais, selon le mot de Bossuet, « la suite ne renverse pas le commencement... Cette première parole : « Tout ce que tu lieras », dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : « Tout ce que « vous délierez (3). »

Les paroles prononcées à Césarée ne sont encore qu'une promesse. Tant que Jésus est visiblement présent, il exerce par lui-même le pouvoir. Mais voici le moment venu pour le Pasteur de s'éloigner de ses brebis. Afin qu'en son absence le troupeau ne se disperse pas, il dési-

(1) I Petr., II, 4-8; Eph., II, 20; *Gal.*, II, 9.
(2) P. Lagrange, op. laud., p. 328.
(3) Sermon sur l'Unité de l'Église.

gne, toujours en la personne de Pierre, un pasteur visible : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » (Jean, xxi, 15-17), donc tout le troupeau; l'autorité de Pierre est universelle. « Il est constitué non seulement pasteur, mais pasteur des pasteurs. Il fait paître les agneaux, il fait paître les brebis. Il fait paître les fils et il fait paître aussi les mères, c'est-à-dire les églises; il gouverne sujets et prélats (1). »

L'Écriture témoigne donc en faveur d'une autorité suprême, universelle et perpétuelle, établie par Jésus, confiée à Pierre et à ses successeurs. Les hérétiques eux-mêmes reconnaissent que ce n'est pas majorer les textes que de les entendre ainsi. C'est bien ainsi que la tradition les a compris. Dès le lendemain de l'Ascension du Sauveur, les Actes nous montrent Pierre dans l'exercice de son pouvoir; dès lors les chrétiens ont conscience que « là où est Pierre, là est l'Église », et puisque, probablement sur l'ordre du Seigneur, il fixe son siège à Rome, la chaire de Rome sera le siège de Pierre, et l'évêque de Rome sera le successeur de Pierre. Aussi, le pape saint Clément, sûr d'être l'héritier de son autorité suprême, intervient-il, comme arbitre souverain, dans les conflits qui désolent l'église de Corinthe. L'enthousiasme d'Ignace d'Antioche est au paroxysme, quand il salue l'Église romaine « la présidente de la charité ». Saint Irénée proclame la nécessité pour toutes les églises particulières de s'accorder avec celle de Rome, à cause de son autorité principale, « propter potiorem principalitatem »; et le soin qu'il met à établir la succession apostolique des évêques de Rome nous laisse voir suffisamment où réside pour lui la source de cette autorité principale (2). Saint

(1) S. Ambroise, Exp. in Luc., x, 175.

(2) « Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorem (potiorem) principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui

Cyprien, si peu disposé qu'il soit à abdiquer ses droits, rend hommage à la chaire de Pierre..., à l'Église principale, où s'origine l'unité du sacerdoce. *Petri cathedram... atque Ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis exorta est* (1). Aussi de tous les points du monde chrétien vient-on à Rome poussé par la même pensée de foi. Polycarpe, disciple de Jean et évêque de Smyrne, vient conférer avec le pape Anicet sur la controverse pascale et d'autres points litigieux. Aberkios, d'Hiérapolis, évoque en des accents lyriques « la reine aux vêtements d'or, aux chaussures d'or, qu'il a contemplée à Rome ». A mesure qu'on descend le cours des siècles, les témoignages sont de plus en plus nombreux et explicites en faveur de la primauté du Pontife romain. Du fond de la Syrie, saint Ephrem, comme les docteurs d'Occident, chante l'Église épouse du Christ. Il exalte le sacerdoce et très particulièrement *Pierre*, qui est le principe du sacerdoce, de qui tous les prêtres reçoivent leur pouvoir de sanctification. Pierre est le fondement de l'Église, il a le droit de surveillance sur tous les apôtres et évêques qui construisent l'Église par leur enseignement; il est la source première de la vérité et le chef des disciples.

Saint Augustin exalte les privilèges de Pierre et de la chaire apostolique, centre de l'Unité. L'autorité doctrinale de cette Église est telle que la cause réglée par elle est une cause définitivement tranchée. Quand Rome consultée par l'Afrique a rendu sa sentence, il écrit : « Inde

sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quae est ab apostolis traditio. » S. Irénée, *Advers. Haereses*, III, III, 2. C'est avec cette Église, en effet, à cause de sa haute prééminence, que doit être d'accord toute église, c'est-à-dire tous les fidèles, qui sont dans l'univers, et c'est en elle (par la communion avec elle) que les fidèles de tous les pays ont conservé la tradition apostolique.

(1) Ep. 59 (P. L., 3, 818-821).

enim rescripta venerunt, causa finita est. Utinam finiatur error! (1) » Que le Pape s'appelle Léon, Pie ou Agathon, d'une seule voix les conciles proclament que « c'est Pierre qui a parlé par sa bouche (2). Malgré l'éclipse locale et momentanée du Gallicanisme, il n'y a peut-être pas de dogme que la tradition ait mis en plus belle lumière. Aussi la définition du concile du Vatican n'est-elle pas une nouveauté doctrinale, mais simplement, opposée à des négations audacieuses, la proclamation définitive et infaillible d'une vérité révélée, depuis toujours vivante dans la conscience de l'Église.

*
* *

Ce que nous venons de dire de la définition relative à la primauté du Pape est vrai de toute définition. Définir n'est pas ajouter au dépôt révélé une vérité nouvelle. Avec la mort du dernier des Apôtres, l'ère de la Révélation officielle est close, et nul ne saurait avoir la prétention de rien changer ni ajouter aux enseignements que le Fils Révélateur suprême nous a donnés par lui-même ou par

(1) La formule populaire de la phrase d'Augustin : *Roma locuta est, causa finita est,* ne fausse pas la pensée originale, mais est moins riche de contenu que la rédaction authentique, déclare Mgr Batiffol.

(2) On sait quel bel ouvrage Mgr Batiffol a écrit sur l'histoire de la primauté romaine dans les premiers siècles : *Le Catholicisme des Origines à saint Léon.* Un premier volume est consacré à « *l'Église naissante* », un deuxième à « *la paix constantinienne* », deux autres au « *catholicisme de saint Augustin* », le dernier au « *Siège apostolique* » de 359 à 451. Les lignes suivantes du P. Clérissac n'ont pas été écrites à propos de ces livres, mais expriment à merveille le développement qu'ils retracent : « La voix sensible de l'Église, c'est le Pape... quand l'homme est à un âge trop tendre, la voix est indistincte; mais plus l'organisme se développe et s'affermit, plus la voix devient expressive et prend d'accent personnel. C'est toute la raison et toute l'histoire de l'exercice progressif, mais, dès le début formel et continu, de l'autorité papale dans l'Eglise » (*Le mystère de l'Église,* p. 59).

ses témoins autorisés. Pourtant, les vérités évangéliques nous sont livrées à l'état de germe, de semence — « Semen est Verbum Dei » — jetée dans la terre du monde et des âmes. Or, s'il est vrai que les natures se manifestent par leur activité, ne connaîtra-t-on pas mieux le germe lorsque, sous l'action du sol et de l'atmosphère, il aura déployé toutes ses virtualités, et sera devenu tige, feuilles, fleurs et fruits ? Et, tout de même, ne sera-t-on pas mieux préparé à définir un dogme, c'est-à-dire, comme le suggère le mot, à en fixer les contours précis, après que, sous l'action des circonstances historiques, par le travail des Docteurs, sous le choc des hérésies, il aura produit tous ses développements organiques, et apparaîtra plus en relief, non seulement en lui-même, mais dans ses connexions et ses conséquences ?

Il est donc normal que nous trouvions dans les décisions du dernier Concile et dans les études qui en sont issues plus de précisions sur la nature et les prérogatives de Pouvoir Pontifical. Mais à les confronter avec les données scripturaires et le travail d'élaboration doctrinale qui sépare, ou plutôt qui unit ces deux points extrêmes, nous constaterons le caractère parfaitement « homogène » de ce développement.

Les paroles du Christ à Pierre, commentées plus haut, indiquent assez clairement que le pouvoir suprême dans l'Église est de droit divin. L'autorité n'est point placée par le Christ dans la collectivité, d'où elle remonterait dans le Pape qui de la sorte ne serait que son mandataire. Dans le royaume de Dieu l'autorité ne remonte pas, elle descend de Dieu au Christ, du Christ à son représentant visible, dont tout le troupeau dépend, sans que lui dépende en quoi que ce soit du troupeau. L'efficacité de ses décisions leur viendra donc d'en haut, et non point du consentement de l'Église.

Des trois formes du gouvernement possible : monarchie, aristocratie, démocratie, Jésus a choisi celle qui est en soi la plus parfaite, la monarchie, comme étant la plus apte à maintenir l'unité dans un corps social issu de l'Unité suprême et destiné à y retourner. La présence permanente de l'Esprit dans l'Église la préservera des abus auxquels est exposé le régime monarchique dans les sociétés purement humaines. C'est à Pierre, et à Pierre seul, qu'il a été dit : « Je te donnerai les clés », et : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. »

Cette primauté n'est pas une simple primauté d'honneur, ni même uniquement de direction et d'inspiration, mais une primauté de juridiction, comportant le suprême magistère, le suprême pouvoir de gouvernement et le suprême pouvoir d'ordre. Nous ne parlerons que des deux premiers : l'essentiel touchant le troisième sera dit ailleurs.

Toute société a un caractère dogmatique. On ne s'associe pas sans avoir un certain nombre d'idées communes sur le but en vue duquel on se groupe. Mais le dogme de l'Église a ceci de particulier qu'il est, non pas une spéculation humaine, mais une émanation surnaturelle de la Vérité première, une révélation. De ce chef il revêt un caractère immuable. Le magistère doctrinal ecclésiastique n'a donc pas à enseigner du nouveau. « Allez et enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder *ce que je vous ai dit* » (Matth., XXVIII, 19). Garder, transmettre, expliquer, défendre la vérité révélée, c'est toute la tâche de l'autorité doctrinale ecclésiastique. Mais comment assurer la conservation du dépôt, comment le défendre contre les altérations et les erreurs, les disputes qui pourront le mettre en péril ? Si nous pensions qu'un livre puisse se défendre tout seul, l'histoire du Protestantisme et de toutes les doc-

trines humaines nous donnerait d'éclatants démentis (1). Jésus a prévu cette éventualité désastreuse, et y a paré. « Simon, a-t-il dit à Pierre, Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, quand tu seras revenu, confirme tes frères » (Luc, XXII, 32). Il serait facile de recueillir dans les écrits des Pères et des Docteurs une abondante moisson de textes, expliquant cette parole du Seigneur de l'infaillibilité de Pierre.

« Moi qui adhère avant tout au Christ, écrivait saint Jérôme au pape Damase, je suis en communion avec Votre Béatitude, c'est-à-dire avec la Chaire de Pierre : c'est sur cette pierre que l'Église a été bâtie, je le sais... quiconque ne recueille pas avec vous, disperse (2). »

Les mêmes textes où s'affirme le primat de Rome témoignent en faveur de l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs. Les Papes agissent comme infaillibles dans la détermination de la foi, et la condamnation des hérésies. Tout l'univers chrétien regarde vers Rome, lui demande, en reçoit des sentences sans appel. On ne doute pas que la promesse faite à Pierre par Jésus-Christ n'implique l'indéfectibilité de la foi du chef de l'Église et l'infaillibité de ses décisions solennelles (3).

Avec son habituelle maîtrise, saint Thomas a montré

(1) « La voix de l'Église ne peut être un livre, pas même un livre inspiré. Fallait-il être Platon pour remarquer qu'il en est des livres comme des œuvres d'un peintre, qui paraissent vivantes, mais si vous leur posez une question, elles gardent un solennel silence. « Une fois « écrit, le livre circule parmi les lecteurs étrangers à son esprit comme « parmi ceux qui sont compétents » (*Phèdre*, 275). La discrétion divine et le mystère d'un livre inspiré ne l'exposent que plus à l'affront des interprétations contradictoires. » (Clérissac, *Le mystère de l'Église*, éd. Vie Spirit., p. 58-59.)

(2) Ep. 15 ad Damas.

(3) Voir les articles *Infaillibilité* du Dictionnaire Théologie Catholique, et *Papauté*, du Dictionnaire d'Apologétique.

comment le maintien de l'unité de foi exige l'infaillibilité du Pape (1). Melchior Cano, l'organisateur du traité des « lieux théologiques », affirme avec énergie que « ceux-là sont une cause de peste et de ruine pour l'Église, qui soutiennent que le souverain pasteur de l'Église peut errer dans un jugement de foi (2) ».

La pensée chrétienne se développant dans la même ligne a abouti à la définition du concile de Vatican, proclamant que « le Pontife Romain, quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque remplissant sa charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit une doctrine concernant la foi ou les mœurs comme devant être reçue de toute l'Église, par l'assistance divine à lui promise en la personne du Bienheureux Pierre, jouit de cette infaillibilité, dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue son Église quand elle définit une doctrine concernant la foi ou les mœurs, et par suite, ces définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non du fait du consentement de l'Église (3) ».

L'infaillibilité revendiquée pour le Pape n'est point l'impeccabilité. Elle n'est pas davantage une révélation ou une inspiration, c'est une inerrance, non pas seulement de fait, mais de droit, qui pourtant ne dispense pas le Pape de recourir aux moyens humains pour s'éclairer,

(1) II^a II^{ae}, q. 1, a. 10. — C'est un article que ses disciples commentent avec prédilection. Les explications de Cajétan en particulier sont admirables. La raison donnée par le saint Docteur s'impose à l'esprit. Des protestants libéraux comme M. Sabatier le reconnaissent. Ils ne refusent de souscrire à la conclusion que parce qu'ils nient le principe de la nécessité du dogme. Cf. P. Sertillanges, *L'Église*, V^e partie, ch. v. — Mais il faut lire surtout le traité de Jean de Saint-Thomas : *De auctoritate Summi Pontificis.*

(2) *De Locis theologicis*, lib. VI, c. VII.

(3) Conc. Vat., sess. IV, c. IV. Denzinger, 1839.

bien que ces moyens ne soient pas la cause de son infaillibilité. Cette cause réside tout entière dans l'efficacité de la prière du Christ demandant que la foi de Pierre ne défaille pas. Ce privilège est attaché non à la personne privée du Pape mais à sa charge, à sa personne juridique. S'il en est le sujet principal et suffisant, il n'en est pas le sujet exclusif. De par le droit divin, le corps épiscopal, comme tel, rassemblé en concile ou dispersé dans le monde, en jouit sous la dépendance du chef et en unité avec Lui. « L'infaillibilité du groupe apostolique et du corps épiscopal son successeur est une infaillibilité confirmée : celle de Pierre et du Pape son successeur est une infaillibilité qui confirme... Ce que dit le concile sans le Pape ou, à plus forte raison, contre le Pape est nul : ce que dit le Pape sans le concile est de soi suffisant (1). »

L'objet de ce privilège est l'enseignement du Christ à perpétuer, à expliquer, à défendre. L'objet direct et premier est toute vérité contenue explicitement ou implicitement dans le dépôt de la révélation et pouvant, à ce titre, être défini comme un dogme. Ce que le Pape définit comme tel doit être cru de foi catholique et ne peut être nié ou seulement mis en doute sans péché formel d'hérésie. Mais il est d'autres vérités qui, sans être formellement révélées par Dieu ni définissables comme dogme de foi, découlent nécessairement, à titre de conclusions théologiques, des enseignements de la Révélation. Il est donc des doctrines si étroitement connexes avec la foi qu'on ne saurait les contester, des erreurs si graves qu'on ne sau-

(1) Sertillanges, *L'Église*, t. II, p. 277. — A vrai dire, on ne peut pas faire l'hypothèse d'un désaccord irréductible entre l'épiscopat assemblé et le Pape son chef, sans dissoudre la notion même de concile œcuménique. Les décrets du concile n'ont pas force de loi pour l'Église tant qu'ils n'ont pas été *confirmés* par le Pape et *promulgués* sur son ordre. Cf. Cod. juris canonici, can. 227.

rait les soutenir sans ébranler du même coup la foi catholique elle-même. Le Pape peut définir infailliblement ces vérités, condamner infailliblement ces erreurs. Cela, le concile du Vatican ne l'a pas solennellement défini, mais tous les théologiens en sont d'accord, et c'est affirmé en de nombreux documents du magistère ordinaire.

Ce n'est pas tout. Outre les doctrines, il est des faits particuliers qui ne sauraient être mis en question sans compromettre l'explication authentique du dogme, la condamnation de l'hérésie et des erreurs, la sauvegarde de la morale et des vertus chrétiennes. Ce sont les « faits dogmatiques » : faits historiques, comme la légitimité de tel concile ou de tel pape; — faits doctrinaux, comme le sens obvie d'un livre par rapport à la foi; — faits hagiographiques : la sainteté des serviteurs de Dieu. Tout cet ensemble fait partie de l'objet secondaire de l'infaillibilité de l'Église et du Pape. Toute définition dans cet ordre est irréformable et absolument vraie. Les fidèles lui doivent au moins ce que l'on appelle la « foi ecclésiastique (1) ».

Enfin l'on enseigne communément que le Pape est infaillible lorsqu'il porte des lois ou des décrets obligeant toute l'Église et pareillement dans l'approbation solennelle des ordres religieux. Une loi implique jugement sur la moralité de l'acte qu'elle commande ou interdit. Le Saint-Père en vertu du privilège de l'infaillibilité ne peut commander le mal à tous les chrétiens ni proposer comme bonne une règle de vie religieuse qui ne le serait pas.

(1) Nous disons : « au moins », car d'après certains théologiens les conclusions théologiques métaphysiquement nécessaires peuvent être définies comme dogme et devenir, comme les vérités formellement révélées, objet de foi catholique après la définition de l'Église (Cf. Marín-Sola : *L'évolution homogène du dogme*). D'autre part, le moins qu'on puisse dire c'est que l'infaillibilité du Pape dans la canonisation des saints est théologiquement certaine. Plusieurs pensent qu'elle est de foi.

Mais ce n'est pas uniquement par des définitions dogmatiques *ex cathedra* ou par des jugements certainement infaillibles que le Souverain Pontife exerce son magistère doctrinal (1).

C'est surtout par des encycliques, des allocutions, des constitutions, des décrets doctrinaux, des sentences disciplinaires, faits en leur nom propre ou par les Congrégations Romaines sur leur ordre et avec leur approbation, que les Papes dirigent l'Église, écartent les fidèles des dangers et travaillent à promouvoir efficacement leur foi. A tous ces actes du magistère est dû non pas l'assentiment de foi catholique ni même celui de la foi ecclésiastique, mais ce que la théologie appelle l'assentiment religieux, « *assensus religiosus* ». Le Concile du Vatican l'exige : « L'Église a reçu, en même temps que la mission apostolique, le mandat de garder le dépôt de la foi. Elle tient de Dieu le droit et le devoir de proscrire la fausse science, afin de préserver les fidèles des erreurs d'une vaine philosophie (Cf. *Col.*, II, 8). Non seulement il est défendu aux chrétiens de tenir pour conclusions scientifiques légitimes

(1) Définitions dogmatiques et jugements infaillibles sont même relativement rares. Des pontificats entiers s'achèvent sans en formuler. Léon XIII n'a défini aucun dogme. Il a prononcé infailliblement l'invalidité des ordinations anglicanes et la condamnation de l'américanisme. L'Encyclique de Pie X contre le modernisme contient une définition *ex cathedra*, à savoir la condamnation même de ce rendez-vous de toutes les hérésies. Le décret *Lamentabili* et la formule du serment antimoderniste sont des documents infaillibles. Il ne semble pas y en avoir d'autres dans les actes de Pie X. Benoît XV n'a prononcé aucun jugement doctrinal *ex cathedra* en dehors des canonisations de saints. Il en est de même jusqu'ici du Pape glorieusement régnant, Pie XI. Le code de droit canonique promulgué par Benoît XV, pour l'Église latine, n'est pas une définition *ex cathedra*, mais une loi disciplinaire infaillible en sa substance. Il contient cependant nombre de vérités, par ailleurs définies même comme dogme de foi. Cette rareté des définitions *ex cathedra* depuis le concile du Vatican et la proclamation de l'infaillibilité suffit à montrer combien était vaine la crainte de voir le Pape user imprudemment de sa prérogative en multipliant les dogmes nouveaux. (Cf. Schultes, *De Ecclesia*, pp. 653-657 et p. 321.)

ces opinions contraires aux enseignements de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Église, mais ils sont absolument tenus d'y voir des erreurs se dissimulant sous le masque de la vérité (1). » Et ailleurs : « Il ne suffit pas d'éviter l'hérésie, si l'on ne fuit encore avec soin les erreurs qui s'en approchent plus ou moins. Nous avertissons donc tous les fidèles du devoir qu'ils ont d'observer les constitutions et décrets par lesquels le Saint-Siège condamne et proscrit ces opinions (2). » Le Concile ne distingue pas entre décrets infaillibles et non infaillibles : pour tous il réclame l'assentiment. Il est clair que si nous pouvions le refuser à tous les documents que l'infaillibilité ne garantit pas, le magistère doctrinal du suprême pasteur perdrait une grande partie de son efficacité. Le Pape devrait multiplier indéfiniment les sentences irréformables ou les définitions dogmatiques. Il sait que ce n'est pas nécessaire et que l'assistance du Saint-Esprit ne lui est pas donnée avec parcimonie et comme à regret mais largement par le chef invisible dont il est le vicaire. Et l'esprit chrétien des fidèles l'entend bien généralement de la sorte. Nous ne pouvons ici que rappeler brièvement ces notions générales, en renvoyant pour les précisions nécessaires et les nuances aux canonistes et aux théologiens. Du reste, nous n'avons pas à exposer les devoirs des sujets, mais à indiquer d'un mot l'étendue et les modalités du magistère doctrinal, extraordinaire ou ordinaire, du Souverain Pontife.

Le magistère doctrinal n'est qu'un aspect de sa tâche, une partie de sa mission. Le Pape n'est pas seulement celui qui enseigne et éclaire. Il est encore celui qui commande. Son pouvoir de gouvernement n'est pas moins étendu que son pouvoir d'enseigner. C'est toute l'Église qu'il gouverne

(1) Denzinger, 1798. — (2) Denzinger, 1820.

et oblige par ses constitutions et ses ordres. « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans le ciel. » Écoutons encore le Concile du Vatican : « ... Nous renouvelons la définition du Concile œcuménique de Florence, selon laquelle on doit croire que le Pontife romain... a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ plein pouvoir de ... régir et gouverner l'Église universelle... Nous enseignons donc et déclarons que, le Seigneur en disposant ainsi, l'Église romaine a sur toutes les autres un principat de pouvoir ordinaire, que ce pouvoir de juridiction, qui est véritablement d'ordre épiscopal, est immédiat. A son égard, pasteurs et fidèles de tout rite et de tout rang, considérés un à un ou pris ensemble, sont liés par un devoir de subordination hiérarchique et de vraie obéissance, non seulement en ce qui concerne la foi ou les mœurs, mais encore en ce qui touche à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans l'univers; en sorte que, gardant la communion avec le Pontife romain, en même temps que l'unité dans la profession d'une même foi, l'Église du Christ soit un seul troupeau sous un seul pasteur. Tel est l'enseignement de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi ni exposer son salut (1). » « Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a qu'un office d'inspection et direction, et non pas pleine et suprême puissance de juridiction sur l'Église universelle, non seulement dans les choses de la foi et de la morale, mais en ce qui touche à la discipline et au gouvernement; ou qu'il possède seulement l'élément principal, mais non pas toute la plénitude de cette puissance suprême; ou que cette puissance n'est pas ordinaire et immédiate sur toutes les Églises et chacune, sur tous les pasteurs et fidèles et sur chacun, qu'il soit anathème (2). »

(1) Denzinger, 1826. — (2) Denzinger, 1831.

Cette définition ne fait pas tort à la puissance épiscopale. Le gouvernement papal ne supprime pas celui des évêques, mais lui donne toute sa consistance et sa force. Les évêques sont d'institution divine, comme le Souverain Pontife. « Tout ce que tu lieras... Tout ce que vous lierez... » Quant au pouvoir d'ordre, ils sont les égaux de l'évêque de Rome, qui les appelle ses frères. Mais leur puissance de juridiction, qui est de droit divin aussi, est entièrement subordonnée, dans son origine et son exercice, à l'universelle juridiction du Souverain Pontife (1). Ils gouvernent leurs Églises, non comme vicaires du Pape, mais en leur nom propre. Ils ont une juridiction princière, propre et ordinaire. Mais cela n'empêche pas le Pape de conserver, tout entière, sur eux et sur leur peuple, sa juridiction épiscopale, immédiate et ordinaire, qu'il peut exercer, quand il le juge bon, concurremment et cumulativement avec eux.

En vertu de ce pouvoir, le Pape légifère pour toute l'Église à la fois, ou commande selon qu'il est nécessaire à telle ou telle partie de l'universel troupeau. Ses ordres

(1) La puissance épiscopale est de droit divin immédiat en ce sens que l'épiscopat a été institué directement par Notre-Seigneur. C'est une autre question de savoir si chaque évêque reçoit sa juridiction épiscopale immédiatement du Christ, — comme le Pape, dès qu'il accepte son élection par le collège des cardinaux, reçoit de Jésus-Christ, sans aucun intermédiaire humain, sa juridiction sur l'Église universelle, — ou si, au contraire, le Pape est l'intermédiaire par lequel Jésus-Christ confère aux successeurs des apôtres leur juridiction épiscopale. Selon certains théologiens, l'institution canonique poserait seulement la condition aux évêques, et elle ne ferait que déterminer le troupeau du nouveau pasteur. A l'encontre, saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin, Cajétan, Bellarmin, Suarez, Benoît XIV, et presque tous les théologiens modernes, estiment que Jésus-Christ, chef invisible, communique aux évêques leur autorité pastorale par l'entremise de son Vicaire, agissant comme son instrument. Ils font valoir, à l'appui de leur thèse, de belles et fortes raisons. Telle semble bien être la pensée de Pie VI, dans le bref *Super soliditate*, où il réprouve les erreurs du fébronianisme (Denz., 1500).

obligent tous ceux à qui ils s'adressent, selon leur teneur même.

Le Pape légifère, il juge aussi. Et il juge en dernier ressort. « Parce que, par droit divin de primauté apostolique, le Pontife Romain préside à toute l'Église, nous enseignons et déclarons qu'il est juge suprême de tous les fidèles et dans toutes les causes soumises à l'examen ecclésiastique; que le jugement du Siège apostolique, dont l'autorité n'a pas de supérieur, ne saurait être revisé par personne, et qu'il n'est permis à qui que ce soit de juger de ce jugement. Ils sortent donc du chemin de la vérité, ceux qui affirment la légitimité d'un appel des jugements du Pontife Romain au concile œcuménique comme à une autorité supérieure au Pontife Romain (1). »

Ce pouvoir serait illusoire si l'autorité civile pouvait légitimement y apporter quelque obstacle en soumettant à son visa les actes du Saint-Siège, ou en mettant des entraves aux relations du Pape et de l'épiscopat. « En vertu de son pouvoir suprême de gouverner l'Église universelle, le Pontife Romain a le droit, pour exercer sa charge, de communiquer librement avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Église. Aussi condamnons-nous et réprouvons-nous les opinions de ceux qui déclarent licite d'empêcher ces rapports du Chef suprême avec les pasteurs et les brebis, ou qui en subordonnent l'exercice au pouvoir temporel, au point de prétendre que les dispositions prises par le Siège apostolique ou en vertu de son autorité n'ont de force et de valeur que par l'agrément et la confirmation du pouvoir civil (2). »

Le Pape n'a reçu du Christ aucune autorité directe sur les États, mais l'indépendance du pouvoir spirituel ne

(1) Denz., 1830. — (2) Denz., 1829.

serait pas totale ni pleinement effective si le Souverain Pontife ne pouvait intervenir, *ratione peccati*, dans les affaires temporelles elles-mêmes, donner des conseils et même des ordres aux sujets des princes et aux princes comme tels. D'où la doctrine « des deux glaives » et ce que la théologie moderne désigne sous le nom de *pouvoir indirect*. Léon XIII a expliqué surtout dans l'encyclique *Immortale Dei* que la souveraineté des pouvoirs séculiers, indépendante et suprême en son ordre, n'était nullement compromise mais consacrée par la suprématie du pouvoir spirituel, suite nécessaire de la subordination des fins de la cité à la fin dernière. Ces allusions suffisent. La doctrine a été exposée et défendue, il y a peu de temps, avec autant de sûreté théologique que de sens chrétien et de filial amour pour l'Église, et l'on a abondamment cité les documents pontificaux (1).

Tel est, résumé à très grands traits, l'enseignement catholique sur la place, la dignité et le pouvoir du Pape dans l'Église. Jésus, qui a donné ce pouvoir suprême à son Vicaire, lui a dit aussi dans quel esprit il devrait l'exercer : « Les princes des nations dominent sur elles; pour vous, qu'il n'en soit pas ainsi, mais que celui qui est à la tête soit comme le serviteur... Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir (2). » Le Pape s'en souvient. Il envisage sa dignité suprême comme un service. On l'appelle le saint Père : lui, en mémoire de la leçon d'humilité donnée par le Maître aux chefs de son Église, à la dernière Cène, s'appelle le « serviteur des serviteurs de Dieu ».

L. Dumeste, O. P.

(1) *Primauté du spirituel*, ch. 1er. Cf. « Vie Spirituelle », octobre 1927, article du P. Lajeunie.

(2) Cf. Luc, xxii, 24-28; Matt., x, 42-45; Matt., xx, 25-28.

La vie spirituelle par l'Église et par le Pape

Pour continuer et perpétuer sa mission rédemptrice, Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas institué une religion purement individuelle, mais une société spirituelle, une Église. Déterminer les notes ou caractères visibles qui permettent de reconnaître l'église véritable, entre les diverses sociétés existant de fait et se réclamant de Jésus, et montrer ces notes réalisées dans l'Église catholique, c'est la tâche du théologien apologiste. La note spécifique à laquelle les autres se ramènent et qui les explique toutes, c'est la sainteté. L'Église ne peut prétendre à continuer authentiquement la mission de Jésus que si elle fait des saints. Si elle a cette marque, il suffit : le Christ est avec elle, elle est divine.

Or la doctrine, le culte, le gouvernement ecclésiastiques tendent à former des saints. Bien loin de mettre obstacle à l'union de l'âme avec Dieu ou de la retarder, l'Église y dispose, y prépare, y aide efficacement. Il n'est pas de plus fausses antinomies que celles du dogme et de la vie intérieure, de la discipline et de la liberté spirituelle, de la hiérarchie et du mysticisme. S'il y a dans l'Église des pécheurs, et en grand nombre, c'est par infidélité à son esprit, à ses principes, à ses préceptes. Mais il y a aussi dans tous les rangs, et il y a eu à toutes les époques, des âmes

de vertu supérieure et héroïque, des saints. Et de ceux-ci elle est vraiment la mère : ils furent saints parce qu'ils vécurent selon ses préceptes et ses conseils, il sont les fils de son esprit. Ils ne sont pas saints seulement dans l'Église, mais par l'Église. Hors d'elle, la sainteté s'explique par l'appartenance à son âme. L'hérésie et le schisme ne produisent pas la sainteté. S'il y a des âmes de vertu supérieure dans le schisme ou l'hérésie (matérielle) — qui le conteste et qui ne s'en réjouit? — cela n'est pas dû à la séparation d'avec l'Église véritable, ni au rejet de certains de ses dogmes, mais à ce qui a été conservé, hors de son unité féconde, de l'esprit de l'Évangile.

Tel est le thème d'un chapitre important de ce qu'on appelle la « démonstration catholique ». Mais si efficace qu'elle puisse être pour disposer les cœurs droits à croire en l'Église, l'apologétique ne pénètre pas au fond des choses; elle établit des faits plutôt qu'elle n'en donne la raison dernière. La piété filiale du chrétien veut avancer plus loin dans la connaissance de ce mystère; et nous aspirons à le contempler du dedans quand nous lisons en saint Paul que les anges y voient resplendir « la sagesse infiniment variée de Dieu » (1) ou quand nous entendons chanter, à la Messe de la Dédicace des Églises, l'admirable préface :

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces toujours et partout, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui habitez cette maison de prière édifiée par nos mains, et qui par votre incessante opération sanctifiez l'Église fondée par vous-même. Elle est votre Église, la vraie demeure de la prière que ces édifices visibles représentent. Elle est le temple où votre gloire habite, le siège de la vérité immuable, le sanctuaire de l'éternelle charité. Arche qui nous sauve du déluge où périt le monde, c'est elle qui nous conduit

(1) Eph., III, 11.

au port du salut. Elle est l'Épouse unique et chérie que le Christ s'est acquise par son sang, qu'il vivifie de son Esprit. Dans son sein, nés à nouveau par votre grâce, nous sommes nourris du lait du Verbe, fortifiés par le pain de vie, choyés avec tendresse par votre miséricorde. Fidèlement sur la terre, son Époux l'aidant, elle milite. Éternellement dans les cieux, couronnée par son Époux, elle triomphe. Et c'est pourquoi avec les Anges et les Archanges, avec les Trônes et les Dominations, avec l'armée céleste tout entière nous chantons l'hymne de votre gloire, disant sans fin : Saint, Saint, Saint est le Seigneur.

En cette solennelle action de grâces, célébrée au moment le plus auguste du sacrifice, l'Église montre qu'elle a parfaitement conscience de sa mission; elle affirme son indissoluble union à Jésus-Christ, la nécessité et le fait de sa coopération avec lui dans la sanctification des âmes, la fécondité de sa maternité spirituelle.

Nous voudrions dans les pages suivantes exprimer brièvement ce que nous voyons de cette maternité, dire comment la vérité et la vie nous viennent de Jésus par l'Église, de l'Église et de Jésus tout ensemble, dans le mystère d'une unique opération dont le terme est la sainteté. Bossuet écrivait : « Tout ce qui se fait par l'Église, c'est Jésus-Christ qui le fait; tout ce que fait Jésus-Christ dans les fidèles, il le fait par sa sainte Église. » — Et encore : « Jésus-Christ est en son Église, faisant tout par son Église. L'Église est en Jésus-Christ, faisant tout avec Jésus-Christ (1). » Dans le même sens le Père Clérissac écrivait : « Père du siècle futur, il faut (à Jésus-Christ) une épouse pour engendrer le nouvel Israël, une épouse toujours jeune et immortelle et qui engendre pour l'éternité (2). »

Les pouvoirs de l'Église mettent bien en lumière sa

(1) Lettre IV à une demoiselle de Metz.
(2) Clérissac, *Le mystère de l'Église*, édition de la « Vie Spirituelle ».

maternité spirituelle : pouvoir de magistère pour enseigner la vérité, de ministère pour distribuer la grâce, et de gouvernement pour l'accroissement de la charité. On le voit, les trois pouvoirs ont le même but : sanctifier les hommes et les conduire à Dieu (1).

I

La vie de la foi par le magistère

Le magistère est ce pouvoir d'enseigner que l'Église tient de son fondateur. Le Verbe s'est incarné, il nous l'a dit lui-même, « pour rendre témoignage à la vérité » (2), pour nous révéler les secrets de la vie divine : « Dieu, personne ne le vit jamais, dit saint Jean, I, 18, c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père qui nous l'a fait connaître. » Le Verbe est venu nous répéter ce qu'il voit et entend dans l'intimité de la Trinité sainte : « Ce que j'entends de mon

(1) On entend bien qu'il y a, dans ce partage de fins et d'effets entre les trois pouvoirs, une part d' « appropriation », analogue à celle qui fait attribuer à l'une des divines personnes telle œuvre spéciale, au Père les effets de puissance, au Verbe la lumière, au Saint-Esprit l'amour. Les « Trois », qui n'ont qu'une seule nature et une seule opération identique à elle, produisent ensemble toutes leurs œuvres extérieures. De même ici, toute proportion gardée. Le ministère qui donne la grâce et l'augmente donne avec elle les vertus et leurs accroissements proportionnés, et donc fait progresser la foi et la charité. L'enseignement ne porte pas uniquement sur les vérités à croire, mais aussi sur les voies à tenir et les commandements à garder pour demeurer dans l'amour. *Docentes eos servare quaecumque mandavi vobis.* Les préceptes divins sont objets de foi. Le gouvernement ne travaille pas seul au progrès de la charité, laquelle se nourrit de la foi, ni exclusivement à faire croître en nous la divine dilection. Il a pour fin aussi non pas seulement par concomitance, mais très directement en nombre de ses actes, de promouvoir la foi et d'en garder la virginale orthodoxie. Le partage indiqué ne s'en impose pas moins.

(2) Jean, XVIII, 37.

Père, c'est cela que je dis au monde (1). » Père saint, disait-il la veille de sa mort, « les paroles que vous m'avez données, je les leur ai données (2) ».

Ce pouvoir doctrinal, le Christ le transmet à son Église : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé (3). » Ce que le Seigneur a enseigné durant sa vie mortelle, l'Église l'enseignera jusqu'à la fin des temps : elle est la bouche du Verbe, et pour l'aider dans sa mission d'enseignement, Jésus fera pour elle ce que le Père a fait pour lui : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise et méprise celui qui m'a envoyé (4). »

C'est donc par l'Église que nous avons connaissance de Dieu. Sans elle que saurions-nous? Elle nous fait naître à la foi, elle est mère dans le plein sens du mot. Le pontife, le prêtre qui nous instruit en son nom des mystères révélés, peut dire qu'il nous communique une vie nouvelle. « C'est moi, écrivait saint Paul aux Corinthiens (5), qui, par la prédication, vous ai engendrés en Jésus-Christ. » Croire, c'est naître à une vie infiniment supérieure à notre vie de créatures raisonnables, et rien ne saurait être comparé au bienfait de l'Église introduisant un homme dans le royaume de la foi : elle en fait un enfant de Dieu : « Vous êtes tous fils de Dieu, disait encore saint Paul, par la foi dans le Christ Jésus (6). » « Par la foi le Christ habite dans nos cœurs (7). » Être croyant, être enfant de Dieu, c'est une même chose. La foi fait de notre âme la

(1) Jean, VIII, 26.
(2) Jean, XVII, 8.
(3) Matth., XXVIII, 19.
(4) Jean, XX, 21 ; Luc, X, 16.
(5) I Cor., IV, 15. — (6) Gal., III, 26. — (7) Eph., III, 17.

fille du Père, le membre du Christ, l'épouse de l'Esprit-Saint, elle nous introduit en une union si parfaite avec les trois divines Personnes que l'Écriture la compare à un mariage : « Dans la foi je t'épouserai pour toujours (1). » Jésus nous a assuré que la foi fait jaillir en nous les forces divines de la vie : « Celui qui croit en moi, de son sein couleront des fleuves d'eau vive (2). »

Comment faire comprendre le prix de ce bienfait? « La grâce d'un seul juste, dit saint Thomas, est un trésor de plus grande valeur que tous les biens naturels de l'univers (3). » Il suffit de l'esprit et du labeur pour être savant : pour devenir croyant il faut l'intervention toute particulière de Dieu. « La raison fait l'homme, disait Lacordaire, la foi fait le chrétien ; la raison nous mène au bord de l'infini, la foi nous donne Dieu tout entier (4). » Entre la raison et la foi s'étend un abîme. On ne saurait dire combien l'humble femme qui croit dépasse, dans sa connaissance de Dieu, le plus puissant génie incrédule. Jamais celui-ci ne franchira les limites de la nature, tandis que la foi s'élance dans le mystère le plus secret de la divinité. La raison n'est point du tout l'aube de la foi : lumières diverses, complètement distinctes et inégales, dont le principe et le terme ne sauraient se comparer. Mais la foi est l'aube de la vision éternelle. « Aujourd'hui, en croyant, nous aimons ce que nous verrons plus tard, dit saint Augustin. Et ce que nous croyons maintenant, alors nous l'aimerons dans la vision (5). » La foi est donc la lumière même de Dieu, une participation à la connaissance que le Seigneur a de lui-même, une communion réelle au Verbe. Comme l'hostie consacrée nous unit au corps de Jésus, la

(1) Osée, II, 20. — (2) Jean, VII, 38. — (3) Sum. Th., I^a II^ae, q. 113, a. 9, ad 3.

(4) Discours pour la translation du chef de saint Thomas d'Aquin.

(5) S. August., In Joan., Tract. 75, n° 5.

foi nous unit à la pensée de Dieu. Elle nous fait pénétrer en Dieu; par elle nous avons déjà un avant-goût des réalités éternelles, « des choses, dit saint Paul (1), que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment et qu'il nous a révélées par son Esprit, car l'Esprit pénètre tout, même les profondeurs de Dieu ». Dès ici-bas, la foi, quand elle est sincère et animée d'une vive charité, ouvre à l'âme toutes les portes, même les plus secrètes. « Que feras-tu, ô épouse? dit saint Bernard à l'âme croyante. Penses-tu pénétrer en l'adorable Trinité? Oseras-tu t'avancer jusqu'à ce sanctuaire si saint et si sacré où tu contempleras le Père dans le Fils et le Fils dans le Père?... Tu le peux, si tu as la foi, car à qui croit tout est possible. Si tu crois, tu es déjà entrée. Que ne trouve pas la foi? L'inaccessible, elle l'atteint; l'inconnu, elle le découvre; l'immense, elle l'étreint. Ouvre ton cœur : tu enserres l'éternel (2). »

En résumé, la foi est le couronnement de notre connaissance; supplément admirable à notre capacité naturelle, elle nous met en mesure d'atteindre des horizons auparavant inaccessibles, elle est l'aurore du jour éternel.

Or par qui nous vient-elle? Par l'Église. C'est l'Église qui ouvre en nous « la source de l'eau vive jaillissant jusqu'à la vie éternelle (3) ». Si nous naissons à la vie de Dieu, c'est par l'Église et en elle, car, dit saint Ignace, « la foi est le principe de la vie (4) ».

*
* *

Mais cette Mère peut dire comme l'Apôtre : « Mes petits enfants, je continue à vous enfanter jusqu'à ce que le

(1) I Cor., II, 9-10.
(2) S. Bernard, Serm. LXXVI, in Cant.
(3) Jean, IV, 14.
(4) « Principium vitae est fides. » S. Ign., Epist. ad Philip.

Christ soit formé en vous (1). » Non contente d'avoir jeté la semence de la foi, elle veut la faire croître jusqu'à son plein épanouissement, comme le grain de sénevé. Jésus disait aux Juifs que cette diffusion est l'œuvre demandée par son Père (2), et ç'a été, en somme, l'occupation principale de sa vie terrestre. Ainsi l'Église emploie-t-elle une partie considérable de son activité à l'exercice de ce pouvoir de magistère par lequel elle éclaire le monde.

Nous savons qu'elle possède le don de prophétie, c'est-à-dire que la particulière et surabondante effusion de l'Esprit-Saint qu'elle reçoit à titre permanent, la rend capable de comprendre et d'interpréter exactement la révélation, de parler avec compétence des choses divines. Jésus vivant en elle continue à nous instruire par elle; ainsi la révélation n'est-elle point une chose du passé, immuablement figée, mais se prolonge dans l'enseignement permanent du Christ mystique dont la bouche est le Pape, et qui a reçu les grâces de l' « interpretatio sermonum » et du « sermo sapientiae », le don d'enseigner la sagesse, d'exposer la pensée de Dieu et toutes ces vérités qui nous dépassent et resteraient sans l'Église l'impénétrable secret de la Divinité.

Le magistère s'exerce de diverses manières, depuis les définitions des conciles et des Papes, jugements infaillibles qui précisent notre science de Dieu et lui donnent une complète certitude, jusqu'aux explications et condamnations plus ou moins solennelles, émanées des divers organes ecclésiastiques (encycliques, décrets des congrégations, etc.). Par où l'on voit qu'avant de nourrir l'intelligence, l'Église s'applique à la purifier. Elle ôte de notre esprit l'impureté de l'ignorance, de l'erreur, des

(1) Gal., IV, 19.
(2) Jean, VI, 19.

idées fausses qui séduisent le monde et des faux points de vue qui l'égarent, des faux principes qui ravagent les cœurs et troublent les sociétés. Le fidèle se fie à toute lumière qui lui vient de l'Église : actes du magistère proprement infaillible ou du magistère ordinaire, en tous il voit un bienfait, il trouve un aliment pour sa vie spirituelle et d'inépuisables sujets de contemplation. Il sait, comme l'écrit le P. Clérissac, que « l'inspiration prophétique circule encore, plus mystérieusement, dans le magistère ordinaire de l'Église : elle y maintient ce sens pénétrant et ferme de la vérité surnaturelle, le *sensus Ecclesiae* auquel répond joyeusement l'instinct baptismal des fidèles ; elle y accuse des préférences dans les discussions et les controverses ; elle y fait jaillir des points lumineux où s'éclairent la discipline canonique et la piété (1) ».

L'Église nous enseigne par les Pères, les Docteurs et les Saints, lesquels, d'ailleurs, sont ses fils avant d'être ses Pères et ses Docteurs. Ce qu'ils nous enseignent, c'est d'elle qu'ils l'ont appris. *Ecclesiam docuerunt quod in Ecclesia didicerunt*, dit admirablement et répète sans se lasser saint Augustin (2). C'est l'Église qui les a investis de leur mission doctrinale. C'est elle qui, reconnaissant sa propre pensée dans leur témoignage, nous garantit la valeur de leurs enseignements, nous en fait apprécier l'excellence, nous met et, après nos oublis, nous ramène à leur école. Conçoit-on un saint Augustin, un saint Tho-

(1) *Le mystère de l'Église*, Crès, 1918, p. 121.

(2) *Opus Imperfectum*, I, 117. — «... tot sancti clarique doctores, qui hoc in Ecclesia catholica didicerunt atque docuerunt » (II, 150). « Catholici sancti clarique doctores qui fuerunt ante nos in Ecclesia Catholica didicerunt atque docuerunt » (III, 18). « Ambrosius catholicus doctus et doctor et didicit in Catholica et docuit » (III, 185). Mêmes expressions *ibid.* 187 et 200; IV, 25. Cité par Mgr Batiffol, *le Catholicisme de saint Augustin*, p. 500.

mas sans l'Église qu'ils ont tant aimée, de qui ils eurent si clairement conscience d'avoir tout reçu, à qui ils remirent si filialement le jugement de leurs œuvres, dans la foi de qui ils furent si heureux de mourir? Qu'on se rappelle les derniers instants et les suprêmes paroles du Docteur angélique. Supposons que ces saints et ces maîtres de vérité divine aient pu être ce qu'ils furent sans la mère Église, que seraient-ils pour nous maintenant si elle n'était pas notre mémoire et notre guide? Dans le monde las d'errer, des âmes, chaque jour plus nombreuses, se tournent vers saint Thomas d'Aquin. Qui pensait à lui dans le monde quand Léon XIII nous le redonna pour maître?

Ce retour plein de promesses est avant tout l'œuvre de la Papauté, et le fruit des efforts persévérants des derniers Pontificats. C'est Pie XI qui a dit : *Ite ad Thomam.*

L'Église est l'unique maîtresse authentique de la théologie sacrée, la science-reine par laquelle, selon saint Augustin, « la foi très salutaire est engendrée, nourrie, défendue, fortifiée (1) ». Nul ne l'enseigne qu'en sa dépendance et sous son contrôle. Elle est donc la première cause des bienfaits de cette sagesse. La fatigue de l'usage nous a blasés, et le mot de théologie n'évoque trop souvent en nous que l'idée d'une science comme les autres, à l'usage d'un monde fermé, celui des clercs. Pour comprendre sa grandeur et sa nécessité, il n'est que de regarder les savants qui n'en veulent point tenir compte et affectent de l'ignorer; sans doute peuvent-ils mériter l'admiration et la confiance dans l'explication des faits sensibles qu'ils étudient; mais sortez-les de la sphère des phénomènes et

(1) « Huic scientiae tribuens illud quo fides saluberrima... gignitur, nutritur, defenditur, roboratur » (*De Trinit.*, lib. XIV, c. 1). Cité par Léon XIII, Ency. *Aeterni Patris.*

mettez-les en face des questions fondamentales de la vie, de Dieu, de notre origine, de nos devoirs et de notre destinée, ils bégaient, ils perdent pied, leur intelligence s'affole. Sur ces points essentiels et qu'il importe de connaître avant tout, ils ne savent rien nous dire, souvent ils nous enseignent l'erreur. S'il nous est aujourd'hui facile de connaître le Dieu véritable et les moyens d'aller à lui, s'il nous est loisible de remplir notre intelligence de lumière sur les mystères les plus secrets, même celui de la vie intime de l'adorable Trinité, et si la voie royale de l'union à notre Dieu s'ouvre devant nous claire et droite, n'est-ce pas à la théologie que nous le devons, à ces Pères, à ces Saints, à ces Docteurs, à qui l'Église confia le soin de manifester sa pensée? La sainteté de leur vie a attiré sur eux une plus grande lumière, une effusion plus abondante de la Divinité : devenus coopérateurs de l'œuvre que le Seigneur accomplit en nous, ils ont reçu mission d'engendrer la Sagesse en nos intelligences. Le fruit de leur contemplation, c'est la théologie, trésor véritable de l'humanité, table abondante où nous mangeons le pain de la vérité, où nous pouvons, à plein cœur, boire le vin de la charité.

Tout ce qui nous est nécessaire pour bien vivre, l'Église nous le dispense par la théologie : que de lumière dans l'exposé des dogmes! Que de sûreté dans les règles de la morale! Que de finesse et de noblesse dans la manifestation des voies mystiques! Quelle que soit votre vocation, l'Église vous donnera une règle. Quels que soient les besoins de votre esprit, elle vous fournira un aliment approprié. Aussi élevés que soient les sommets que vous aspirez à gravir, elle éclairera votre route, elle vous avertira des obstacles et sur chacune de vos difficultés elle jettera la lumière. Chaque jour elle vous dispensera la vérité divine : des humbles débuts du baptême à l'aurore

du jour éternel, elle vous mènera par la voie royale de l'Esprit.

Ainsi chaque jour savons-nous avec sûreté ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire ; par notre soumission nous participons à l'infaillibilité de l'Église. Certes chacun de nous peut se tromper, mais jamais irrémédiablement si par la foi et l'humble docilité il reste uni à l'Église du Christ ; son erreur est peu dangereuse, n'étant que de surface à cause de son adhésion de fond à la vérité du Christ mystique. C'est ce qui explique chez les saints l'inébranlable volonté de ne jamais sacrifier un point quelconque de l'enseignement de l'Église, et leur attention délicate, non seulement à admettre ses déclarations solennelles, mais à suivre ses désirs, ses simples indications, ses préférences. « Si l'on m'eût dit que je manquais à la moindre cérémonie de l'Église, déclare sainte Thérèse, j'aurais mille fois affronté la mort pour m'y conformer, aussi bien que pour une vérité quelconque de l'Écriture (1). » Elle comprenait l'immense bienfait d'une autorité vivante et enseignante qui nous met à l'abri de toute erreur grave et vraiment nocive : « J'en suis bien persuadée, disait-elle encore (2), Dieu ne permettra jamais au démon de tromper une âme qui se défie absolument d'elle-même, qui est prête, tellement sa foi est vive, à endurer mille morts pour défendre un seul de ses articles. » Quelle paix, quelle joie d'être assurés, fussions-nous le plus humble des hommes, que nous adhérons à la pensée de Dieu et marchons dans la vérité qui est le chemin de l'amour ! « Connaissance de Dieu, s'écriait Angèle de Foligno, ô joie des joies, Seigneur, c'est elle qui précède, l'amour vient après, l'amour

(1) *Vie*, XXXIII.
(2) *Vie*, XXV.

transformateur. Qui connaît dans la vérité, celui-là aime dans le feu (1). »

C'est donc par l'Église, corps mystique du Christ, dispensatrice de la vérité, que nous vivons spirituellement et que se réalise en nous le dessein de salut célébré par saint Paul dans sa lettre aux Éphésiens, IV, 11-16 : « C'est le Christ qui a fait les uns apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, en vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la structure parfaite du Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, mais que, confessant la vérité, nous continuions à croître à tous égards dans la charité, en union avec celui qui est le chef, le Christ. »

II

La vie de la grace par le ministère

Le pouvoir du ministère, appelé aussi pouvoir d'ordre, a pour but la sanctification des chrétiens par la réalisation et l'administration des sacrements, et par la célébration de la liturgie ; c'est le pouvoir de distribuer la grâce, de répandre la vie divine.

Dieu est l'océan de la vie, d'une vie qui veut se répan-

(1) Le livre des *Visions*, trad. Hello, LVII. — Le P. Clérissac écrit : « Les joies et l'énergie vitale que dispense la Théologie sont incomparables, parce que cette science n'est autre chose que l'illumination baptismale devenue consciente et progressant. Mais la mesure de ce progrès, c'est notre union à l'Église. Le simple fidèle qui commence à vivre de la prière de l'Église acquiert un sûr instinct d'orthodoxie

dre dans la créature pour la purifier et la béatifier. Mais avant de déborder sur nous, cette vie commence par se verser tout entière en « Celui qui est le premier-né de toute créature (1) » et que « nous avons vu tout rempli de la grâce et de la vérité (2) », dans le Christ Jésus qui devient ainsi lui-même l'Océan de la vie et pour nous la source de toute sainteté. Pratiquement la vie chrétienne se réduit à se tenir uni au Christ pour recevoir la grâce. Il nous l'a dit lui-même : « Demeurez en moi et moi en vous... Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit. Séparés de moi, vous ne pouvez rien faire (3). »

Or, précisément le ministère de l'Église est ordonné à cette fin : amener les hommes au Christ, les incorporer à lui et les faire vivre de lui et pour lui par les sacrements et la liturgie.

Que sont les sacrements sinon la sainteté de Dieu s'employant à nous sanctifier, l'Humanité de Jésus déversant sur nous les trésors infinis de sa grâce, nous purifiant, nous nourrissant, en un mot nous communiquant la Divinité et nous menant sûrement à notre fin?

Pour la première fois nous avons reçu la vie divine au baptême, sacrement de la naissance spirituelle qui nous a incorporés à la fois au Christ et à l'Église. « Tous, dit saint Paul (4), nous avons été baptisés en un unique esprit pour faire un corps unique. » On n'adhère pas au Christ sans adhérer à l'Église. Ce jour-là, l'Église nous a donné naissance. Dieu est Père, l'Église est mère. *Deus Pater, Mater Ecclesia,* dit saint Augustin. Et le catéchisme

et sent grandir son besoin de pénétrer les doctrines de la foi. Le religieux qui par état rend témoignage à la note de sainteté de l'Église, habite dans une atmosphère de doctrine et n'en peut plus sortir. L'Évêque, homme d'Église par excellence, et aussi par excellence et de plein droit le théologien. » *Le Mystère de l'Église*, p. 7.

(1) Col., I, 15. — (2) Jean, I, 14. — (3) Jean, XV, 4-5.

(4) I Cor., XII, 13.

de notre enfance définit le baptême « un sacrement qui... nous fait enfants de Dieu et de l'Église ». C'est l'Église qui nous engendre au Christ, comme l'épouse donne ses fils à l'époux. *Cujus in sinu renati per gratiam tuam,* chante notre préface de la dédicace. Dispensatrice de la vie, trésorière des grâces de son Chef et Époux, elle nous a dotés comme fils de la famille divine des vertus, des dons et de toutes les énergies nécessaires à la conservation, à la croissance de la vie nouvelle qu'elle nous communiquait. Il ne nous restera qu'à développer, avec son aide constante d'ailleurs, les conséquences incluses dans cet acte d'incorporation, comme la croissance du chêne est incluse dans le gland. A partir de ce moment, des relations de filiale intimité sont possibles entre le Seigneur et nous, et l'esprit d'adoption nous apprend à lui dire : *Abba, Père!* L'enfant de Dieu est né, il a tout ce qu'il faut pour parvenir à la taille parfaite du Christ.

Réussira-t-il cependant, sur le long et ardu chemin qui nous ramène vers Dieu, à marcher sans défaillance si nul aliment ne vient entretenir son courage et ranimer ses forces? Le cœur de notre Mère y a songé : elle nous sert l'Eucharistie, repas divin dont l'effet est double : conserver notre vigueur spirituelle et nous amener à la pleine union avec Dieu.

Ce qu'Abercius dit de la foi s'entend à merveille de l'Église, règle vivante et mère de notre foi : « La foi me conduisit partout. Partout elle m'a servi pour nourriture un *poisson* de source, très grand, très pur, pêché par une Vierge sainte. Elle le donnait sans cesse à manger aux amis; elle possède un *vin* délicieux qu'elle donne avec le *pain* (1). »

(1) Épitaphe d'Abercius. On connaît le symbolisme du *Poisson*. Les lettres du mot en grec ἰχθύς sont les initiales de la formule Ἰησοῦς Κριστός Θεοῦ υἱός Σωτήρ, Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur.

Mais notons-le d'abord : comme le baptême, en nous unissant à Jésus l'Eucharistie nous unit à l'Église; l'union au Christ sacrifié et vivant est aussi l'union au Christ mystique, comme nous le dit saint Paul : « Puisqu'il y a un seul pain, nous formons un seul corps, tout en étant plusieurs, car nous participons tous à un même pain (1). » Dispensatrice des sacrements, l'Église demeure le lieu de rencontre de Jésus et des âmes.

Ainsi reçue, l'Eucharistie nous apporte une incomparable effusion de vie divine. A la table sainte, l'Église nous nourrit de ce que saint Paul nomme « la richesse incompréhensible du Christ (2) ». Jésus-homme verse en nous la vie actuelle, céleste et toute glorifiée de son humanité. Jésus-Dieu nous communique la vie qu'il reçoit de son Père en tant que Fils unique de Dieu. « Comme votre Père, écrit M. Olier, s'insinue en vous de toute éternité, Verbe divin, en sorte qu'il vous remplit tout et qu'il est tout en vous, ô mon Jésus, vous vous insinuez en moi et vous faites une même chose avec moi, par une intime

(1) I Cor., x, 17. — Cette admirable théologie de l'apôtre inspire les Pères et les Docteurs. Saint Ignace d'Antioche écrivant aux Éphésiens célèbre dans l'Eucharistie l'union des fidèles avec le Christ en l'Église; saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, disent aussi que le Christ par son sacrement nous incorpore ensemble à lui. Selon saint Augustin, l'Eucharistie est le signe de notre invisible incorporation au Christ et à son corps mystique. Les éléments qui fournissent la matière du sacrement, grains moulus ensemble pour faire un seul pain, grappes foulées pour donner une même liqueur, symbolisent l'intime union à réaliser entre les membres du corps mystique. Sacrement de la piété, signe de l'unité, lien de la charité, c'est de ces noms qu'Augustin aime à appeler l'Eucharistie. Saint Thomas recueille tous ces témoignages et synthétise toutes ces données : l'Eucharistie a deux effets principaux : commémorer la Passion du Christ et en appliquer les fruits. Signifier et produire l'unité de ses membres : Sacrement de l'amour, elle est, par le fait même, le signe efficace de l'union des fidèles avec Jésus et entre eux, le principe de la paix et de la concorde en l'Église.

(2) Eph., III, 8.

pénétration de tout moi-même. » Plus encore, la communion nous donne la vie intime de la Trinité, car là où est Jésus, là aussi sont le Père et l'Esprit-Saint, et nous sommes associés aux ineffables relations d'amour des trois divines Personnes, comme l'a demandé Jésus : « Père saint, que l'amour dont vous m'avez aimé soit en eux ! (1) » Le Seigneur disait à la bienheureuse Angèle de Foligno : « Si quelqu'un veut me posséder dans son âme, je ne me soustrairai pas à lui. Si quelqu'un veut me voir, je lui donnerai avec transport la vision de ma face. Si quelqu'un veut me parler, nous causerons ensemble avec d'immenses joies. »

Lorsque l'Église nous sert le repas eucharistique, se réalise, si nous le voulons, la parole de Jésus : « Celui qui mange ce pain a la vie éternelle (2). » Recevant le même Dieu, les bienheureux dans le ciel et les chrétiens sur la terre ont une même vie. Il est vrai, les élus possèdent Dieu par la vision, tandis que nous le possédons dans la foi. Mais la communion, comme la vision, nous le donne immédiatement, complètement, sans autre intermédiaire et sans autre obstacle que celui de nos péchés ou de notre tiédeur. Si notre foi était assez vivante pour éliminer cette tiédeur et faire place large, si notre amour avait assez d'ardeur pour écarter tout obstacle et préparer à l'Hostie la réception que la purification du purgatoire prépare à la vision éternelle, les effets transformateurs seraient presque les mêmes. Saturés de vie eucharistique, les chrétiens voyageurs seraient élevés par la communion à d'inconcevables intimités avec Dieu.

Ne semble-t-il pas que, pris d'une adorable impatience, Dieu ne puisse se résoudre à attendre que sonne pour chacun de nous l'heure de l'union bienheureuse? L'Amour a

(1) Jean, XVII, 26. — (2) Jean, VI, 52.

hâte de contracter l'union qui ne doit pas finir. Il se fait pain, il se fait vin. Et il nous dit : « Je suis la nourriture des grandes âmes : Croîs et mange, car tu ne me changeras pas en toi comme l'aliment de ton corps; c'est toi qui seras changé en moi (1) »... « Venez, mes amis, mangez et buvez. Enivrez-vous, mes bien-aimés (2). »

A l'intimité de cette union on ne peut rien comparer sur la terre. Les saints Docteurs ne savent comment en exprimer la profondeur et la force : « Dégagée du vieux ferment du mal, dit saint Léon le Grand (3), la créature renouvelée se nourrit et s'enivre du Seigneur lui-même. La participation au corps et au sang du Christ n'aboutit à rien moins qu'à ce résultat : nous transformer en la Réalité que nous recevons et nous faire reproduire de toute façon, et par l'esprit et par le corps, celui dans lequel nous sommes morts, ensevelis et ressuscités. » La grâce que le sacrement nous communique pénètre l'essence même de mon âme. Comme le parfum adhère à la substance du vase qui le contient; comme le rayon envahit le cristal pour lui donner sa pureté et son éclat, comme le feu pénètre le fer, l'échauffe, l'éclaire, le transforme et en fait du feu : ainsi la grâce qui m'arrive de la communion, s'écoulant en mon âme, s'en empare pour la purifier, la régir et, selon le mot de saint Thomas, « la transformer en Dieu et l'enivrer de Dieu (4) ». Le Seigneur disait à la bienheureuse Angèle de Foligno : « Je suis plus intime à ton âme qu'elle-même. » Ainsi saint Paul : « Pour moi, vivre, c'est le Christ (5). » En d'autres termes, c'est ce qu'avait dit le Seigneur lui-même : « Celui qui me mange vivra par moi (6). »

(1) S. Augustin, *Confessions*. — (2) Cant., v, 1. — (3) Serm. 63, de Passione dom. P.L., t. 54, col. 357. — (4) S. Thomas, In Joann., cap. vi, lect. 7. — (5) Phil., 1, 21. — (6) Jean, vi, 58.

Cette effusion de la vie divine, par elle-même suffisante pour nous faire gravir les sommets de la sainteté, l'Église veut la rendre quotidienne. Elle ne cesse d'offrir le sacrifice; à toute heure, en quelque endroit de la terre, la messe est célébrée, le Christ renouvelle sur l'autel l'immolation de la croix, c'est-à-dire qu'à toute heure coule sur le monde et sur les âmes qui veulent la recevoir la grâce que Jésus mérita sur le Calvaire. C'est aujourd'hui, c'est maintenant que l'Église s'emploie à nous sanctifier par l'acte principal de son ministère, la célébration de la messe, laquelle nous applique les fruits de la mort du Sauveur. C'est aujourd'hui, c'est maintenant que dans la liturgie les mystères du Christ se renouvellent et que, toujours présents, toujours agissants, ils opèrent dans nos âmes qu'ils sanctifient et divinisent. La perpétuelle célébration de la liturgie fait comprendre la parole du Seigneur à sainte Catherine de Sienne : « Je ne cesse pas de travailler à vous rendre semblables à moi, autant que vous en êtes capables, et je m'efforce de renouveler dans vos âmes, alors qu'elles marchent vers le ciel, tout ce qui s'est passé en mon corps (1). » Chaque jour la liturgie nous assimile au Christ, elle nous donne la grâce de le reproduire dans l'un de ses états ou l'un de ses mystères, afin que nous parvenions à vivre comme lui-même en sa vie passagère. « Ce qui une fois a été accompli dans une réalité divine, dit saint Augustin, c'est cela même que chaque fois la liturgie renouvelle dans les âmes pieuses (2). » Ainsi l'Église chaque jour forme le Christ en nous.

*
* *

En parlant de l'Eucharistie, sacrement des sacrements

(1) Legend. B. Raym. P., I, c. II, éd. Hugueny.
(2) Serm. CCXX, In vig. Pasch., 88.

puisque tous les autres lui sont ordonnés, grâce des grâces puisqu'il contient l'auteur même de la grâce, et en expliquant son rapport à l'Église, on a dit l'essentiel touchant le ministère sanctificateur de l'Épouse du Christ. Il faudrait cependant considérer les autres rites sacrés. Tous sont les sacrements *de l'Église*. Elle seule les possède, les dispense.

La pénitence nous restaure en la grâce perdue et nous remet en état de participer avec fruit au sacrement des vivants, au Corps et au Sang, dans l'unité du Corps mystique. C'est l'Église qui nous y admet, qui nous envoie son ministre et nous adresse à lui, qui entend nos aveux en sa personne, nous juge miséricordieusement, nous absout. Le prêtre, instrument de Jésus, est le délégué de l'Église, à qui Jésus a confié les clefs du royaume et le pardon : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (1). » La présence d'un prêtre dans un confessionnal suppose tout le mystère vivant de la hiérarchie de l'Église, comme une seule messe suppose une transmission hiérarchique ininterrompue du pouvoir consécrateur depuis la Cène. C'est l'Église qui, disposant du trésor infini des mérites de Jésus et des saints, nous accorde les indulgences, c'est-à-dire nous délivre, selon qu'il plaît à Dieu, moyennant de faciles œuvres de satisfaction, de la dette de nos peines, en même temps qu'elle nous lave de la tache de nos coulpes.

La confirmation nous fait soldats de l'Église en nous armant pour les combats du Christ.

Rien ne manifeste mieux la maternité de l'Église que la présence du prêtre au chevet du mourant et les rites du sacrement des infirmes. Dans l'effort qu'elle tente,

(1) Jean, xx, 23.

l'Église rassemble, concentre toutes ses énergies purificatrices, elle appelle tous ses enfants parvenus au terme pour assister celui qui va partir, elle invoque son Époux et supplie sa miséricorde avec des accents d'incomparable tendresse, tant elle voudrait que cette âme qui va quitter son corps fût pure totalement et prête pour la vision éternelle.

Quant aux sacrements « sociaux », leurs rapports au mystère de l'Église sont l'évidence même. Le mariage des baptisés est précisément l'image, le symbole expressif de l'union de Jésus et de son épouse mystique, et il a cette union même pour exemplaire. L'homme et la femme sont l'un à l'autre comme le Christ est à l'Église. C'est la sublime théologie de saint Paul, dans l'épître aux Éphésiens. Le ménage chrétien fondé sur le mariage-sacrement est, pour l'amour et la fécondité, comme une réduction du grand mystère qui fait les saints. Il donne ses fruits vivants à l'Église et coopère avec elle, sous son impulsion et sa direction, par l'éducation et l'enseignement du foyer, à l'épanouissement, dans l'âme des enfants, de la vie divine qu'elle donne au baptême.

L'Ordre est le sacrement propre de la hiérarchie sanctificatrice. C'est lui qui constitue le corps mystique, au sens spécial que donne à ce terme sainte Catherine de Sienne (elle appelle ainsi le corps des pasteurs, par opposition au corps de l'Église qui est celui des fidèles). Écoulement du sacerdoce de Jésus-Christ, l'Ordre communique, par participation graduelle, et finalement en plénitude aux évêques, les pouvoirs confiés à l'Église, les fonctions du ministère : baptiser, consacrer et donner le corps du Seigneur, absoudre, et transmettre les mêmes pouvoirs à d'autres. L'Évêque seul peut communiquer le sacerdoce. Mais il suffit, dans l'indivisible unité catholique, pour donner l'être et la vie à une église particulière,

et en promouvoir la croissance, en y formant tous les organes subordonnés dont elle demande l'action. Aussi est-il appelé le Père et le Chef de son Église et aussi bien son Époux (1). L'Ordre donne des pouvoirs dont la validité d'exercice n'est pas subordonnée à la sainteté personnelle du ministre. Mais il est fait aussi pour communiquer la grâce sacramentelle et donner d'accomplir le ministère avec toute la sainteté désirable. Les choses saintes veulent être faites saintement, les vases du Seigneur veulent être tenus en des mains pures. D'impérieuses convenances l'exigent; d'autant que la fécondité du sacerdoce dépend très réellement de la sainteté du prêtre, en ce sens que sa vertu dispose les âmes à demander son ministère (qui reste valide, même si lui est souillé) et qu'au contraire sa médiocrité ou sa malice fait blasphémer les mystères de grâce dont il est le dispensateur indigne. D'où la préoccupation anxieuse de l'Église d'avoir des ministres saints, qui sachent ce qu'ils font et imitent ce qu'ils traitent. L'Église demande qu'on lui ordonne des prêtres, et l'évêque, chef de l'Église, s'inquiète avant tout de savoir s'ils sont dignes. A mesure qu'elle promeut aux degrés de la hiérarchie sacrée, elle recommande avec plus d'instance, semble exiger une vertu correspondante à l'ordre reçu. Mais, dès la tonsure elle a tracé au clerc le programme d'un renoncement parfait et présenté l'idéal d'un amour héroïque, car le progrès possible est sans limite. Il faudrait ici transcrire toutes les monitions du Pontifical des ordinations et du sacre : *Estote nitidi, mundi, puri, casti...,*

(1) Aucun théologien, à notre connaissance du moins, n'a expliqué le mystère de la hiérarchie catholique, tant de l'Église universelle que de l'Église particulière, avec plus de profondeur que Dom Gréa. On ne saurait trop recommander l'étude et la méditation de son livre, écrit il y a quarante ans, et encore inégalé : *De l'Église et de sa divine Constitution* (2e édition populaire à la *Bonne Presse*).

Toutefois il suffit d'indiquer et d'ouvrir une voie où la méditation personnelle du lecteur aimera s'engager.

Les sept sacrements sont le moyen principal. L'Église les a reçus, elle n'y peut rien changer d'essentiel. Elle dispose aussi de moyens secondaires qu'il faut au moins mentionner d'un mot.

Saint Paul nous a dit : « Quoi que vous fassiez en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père (1). » Il s'agit de ne rien dérober à l'influence de la grâce et de tout tourner vers le but suprême de la création, laquelle, dit encore l'Apôtre, doit « servir à la louange de Celui qui a fait toutes choses (2) ». Mère attentive, l'Église nous enseigne à sanctifier nos travaux, nos peines, nos infirmités et nos joies. Pour que rien ne nous détourne du grand courant sanctificateur, elle institue donc les sacramentaux (actes extérieurs de religion, consécration d'objets, etc.) (3); et les créatures sensibles elles-mêmes, qui si facilement nous feraient descendre à leur niveau, deviennent des moyens de nous rapprocher de Dieu par le Christ. L'Église les purifie, les sanctifie, et les voilà purificatrices, sanctifiantes. Ainsi sont bénits le pain, le vin, l'eau, l'huile, le sel, le feu, les champs, les semailles, les fruits et les moissons, la maison, le lit conjugal, l'atelier et l'école. A toute heure, la Mère Église accompagne son enfant obligé aux

(1) Col., III, 17. — (2) Eph., I, 11.

(3) Les sacramentaux, dit le Code de Droit canonique, *can.* 1144, sont des objets ou des actions dont l'Église a coutume de se servir, à l'imitation des sacrements, pour obtenir par voie d'impétration des effets principalement spirituels. — Le Siège apostolique seul peut établir de nouveaux sacramentaux ou interpréter authentiquement ceux qui sont reçus, les abolir ou les changer (*can.* 1145). Lire aussi les canons suivants. — N.B. Sur la vie sacramentelle de l'Église, les sacrements et les sacramentaux, on trouvera une belle et suggestive étude au 3e livre de *l'Église* du P. Sertillanges. 2 vol., Gabalda.

rudes labeurs de la vie, et de peur qu'il ne se laisse déprimer par les soucis quotidiens ou séduire par de vains mirages, elle jette sur tout, par sa prière et ses bénédictions, de la lumière et de la grâce, elle ensoleille toutes ses heures de la pensée de Dieu.

Que manquerait-il donc au chrétien qui vit dans l'Église, uni au corps mystique du Christ? Il peut chanter avec David : « Jéhovah est mon pasteur : je ne manquerai de rien. Il me fait reposer dans de verts pâturages, il me mène près des eaux rafraîchissantes. Il restaure mon âme. Il me mène dans les droits sentiers... tu dresses devant moi une table abondante, et ma coupe déborde. Oui, le bonheur, la grâce m'accompagnent (1). »

Comme il est vrai le mot de sainte Catherine de Sienne appelant l'Église « l'Hôtellerie de la vie divine »! (2)

III

Progrès de la charité par le gouvernement

Il est manifeste que l'autorité du souverain est, avec l'obéissance des sujets, le fondement des sociétés. Sans l'autorité il n'y aurait dans l'État ni loi ni ordre : sans ordre, point d'unité, point de vie, mais partout la désor-

(1) Ps., XXII.

(2) Sainte Catherine écrit encore : « Nul ne peut se réjouir de la beauté de Dieu dans l'abîme de la Trinité sans l'assistance de la douce Épouse, car il nous faut tous passer par la porte de Jésus crucifié, laquelle porte ne se trouve nulle part ailleurs que dans l'Église. Cette Épouse donne la vie, et il y a tant de vie en elle que nul ne peut l'exterminer; elle donne la lumière et la force, et nul ne peut l'affaiblir ni l'obscurcir. Et son fruit, loin de manquer jamais, augmente toujours. (Lettres au Bx Raymond de Capoue, Saint-Maximin, p. 170).

ganisation, et enfin le malheur public, au lieu du bien commun.

Société parfaite, vrai royaume de Dieu, l'Église a son fondement dans l'autorité qu'elle tient du Christ, et qui est toute, selon sa plénitude, dans le Souverain Pontife : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » Autorité d'autant plus grande que la fin qu'elle vise est plus haute, et plus divin le bien qu'elle doit procurer. Toute autorité souveraine, en effet, n'a qu'un pouvoir : celui de conduire les âmes au bien, et plus ce bien est sublime, plus ce pouvoir est excellent.

Ce bien que poursuit l'Église dans son gouvernement, est la divine béatitude. Dieu veut nous donner sa vie en partage; Il veut nous faire asseoir à sa table et manger dans un immortel festin le pain qui ne se corrompt pas. Le Fils n'est venu sur terre que pour nous communiquer cette vie éternelle; il nous a dit et promis des choses qui doivent nous remplir de son propre bonheur : « *ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis*, qu'ils aient ma joie en eux, dit-il, ma joie pleine (1). »

Pour nous rendre heureux, Jésus veut nous réunir à la source de tout bien : il est donc venu faire l'*union* ; car où serait le bonheur des âmes sans leur union à Dieu, sans leur union entre elles, et sans la paix que fait l'amour? Tout le pouvoir du Verbe incarné est donc un pouvoir d'union : il est lui-même le centre de cette assemblée qui fait de tous les esprits, de tous les anges et de tous les saints présents et à venir, une seule sainte et bienheureuse Cité de Dieu. En lui se consomme l'union hypostatique de la Divinité avec l'Humanité de Jésus, et par cette sainte Humanité, Dieu épouse le monde. Tout le pouvoir du Sauveur est ainsi union et *force d'union*, *vis unitiva*; et

(1) Jo., XVIII, 3.

comme le pouvoir de l'Église découle de celui du Sauveur, elle aussi est avant tout une puissance d'union. L'Église est née de cette prière, qui est le testament du Sacré-Cœur et la charte du royaume de Dieu : « Désormais je ne suis plus dans le monde, et eux sont dans le monde, tandis que je vais à toi. Père saint, garde-les en ton nom, que tu m'as donné, afin qu'ils soient un comme nous... Ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. Sanctifie-les dans la vérité : ta parole est vérité. Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde, et je me consacre moi-même pour eux, afin qu'ils soient eux aussi sanctifiés en vérité. Or, je ne prie pas seulement pour ceux-ci ; mais aussi pour ceux qui croient en moi à cause de leur parole, afin que tous soient un, comme toi-même, ô Père, tu es en moi et moi en toi, afin qu'eux aussi soient en nous. Pour moi, je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée... afin qu'ils soient consommés dans l'unité (1)... »

Jésus-Christ n'est plus dans le monde, et son Église est dans le monde ; il est allé vers son Père, et elle voyage dans le désert ; il est dans la gloire, elle est dans les larmes : quel abîme les sépare, quel sort différent! Mais voici ce qui unit Jésus-Christ à son Église : le Père qui reçoit Jésus dans son sein garde l'Église dans sa puissance ; il la tire du monde, il la sanctifie dans la vérité ; par le même pouvoir qu'il a donné à son Fils, il envoie les Apôtres qui vont dans le monde pour *se consacrer*, comme le Christ, afin que les âmes soient *sanctifiées en vérité*. Merveilleuse mission : le Père sanctifie l'Église, le Fils se consacre, les Apôtres se consacrent à cette sanctification. Et quel est le terme de ce divin pouvoir? C'est « que tous soient un », que tous soient « couronnés dans

(1) S. Jean, XVII. Trad. du P. Lagrange.

l'unité ». Et quand tous seront-ils ainsi couronnés « *dans l'unité* » et « en vérité »? Quand tous auront la gloire que Jésus a reçue de son Père. Où donc tend l'Église, sinon vers cette gloire, qui est vision infinie et inamissible de Dieu, et acte éternel d'amour? L'Église va donc vers la contemplation intuitive de la divine essence, et elle veut y être réduite éternellement en un seul acte d'amour infiniment unissant.

Si tel est l'esprit de l'Église, cet esprit est principalement celui de son gouvernement. La charité est toute la loi de l'Église, en ce sens profond que toutes les vertus, qui ont vie dans l'Église, n'ont leur forme définitive et leur perfection que dans la charité. Aucune âme ne sait si la vraie charité de Dieu est la loi de sa vie propre, car, sans une révélation, nous ne pouvons connaître avec certitude si nous sommes en état de grâce. Mais nous savons de foi divine que la vraie charité du Christ est dans l'Église, que toutes les vertus infuses y déploient leur vitalité et que toutes ces célestes énergies, gouvernées par les dons du Saint-Esprit, travaillent dans tout le Corps à consommer l'union que Jésus-Christ a demandée, et pour laquelle il s'est consacré. Cette sainteté invisible, qui est toute dans la grâce, dans les vertus et les dons, dans la foi vive, dans l'espérance ferme, dans la charité communiquée surabondamment par l'Esprit-Saint à l'Église, anime non seulement la *vie intérieure et mystique* du corps du Christ, elle vivifie et informe également *sa vie extérieure universelle*, et se manifeste dans le magistère catholique comme dans la loi et le gouvernement du Pouvoir spirituel.

Ce gouvernement est essentiellement *maternel*. Sa force surhumaine, n'étant exigée que par la mission maternelle de l'Église, n'opère que pour engendrer la vie éternelle : elle n'opère donc que pour la charité, en ce monde, puis-

que dans la charité seule se trouve la vie éternelle vraiment commencée et formée. « Tout est à l'amour, en l'amour, pour l'amour et d'amour en la sainte Église », disait saint François de Sales (1).

A ce titre l'Église est une mère qui sur terre n'a jamais achevé d'enfanter ses fils, parce que la charité peut toujours s'accroître ici-bas : l'Église ne sera définitivement couronnée du cercle immense de ses *régénérés* qu'au jour du jugement, quand la sentence de bénédiction tombera sur tout le peuple de Dieu : « Venez, les bénis de mon Père. » L'Église gouverne donc les âmes en vue de ce jour. Elle ne cherche pas seulement à sauver chaque âme *individuelle*, à engendrer, à maintenir, à faire grandir en elle la charité jusqu'à la persévérance finale. Son gouvernement est *catholique* : c'est en toutes les âmes unies en un seul corps à Jésus-Christ, en toutes les âmes de tous les peuples et de tous les temps, qu'elle veut faire fructifier la vie surnaturelle, et jusqu'à la fin des temps. Les lois qu'elle édicte, les préceptes qu'elle impose, les jugements qu'elle porte, les châtiments qu'elle inflige, s'inspirent nécessairement de ce souci *majeur*, et si l'on veut comprendre tout le mouvement donné à l'Église par le Pouvoir spirituel, il faut s'élever au point de vue universel de la charité éternelle. Les hommes qui sont, non seulement dans le monde, mais « du monde » et qui jugent tout du point de vue de l'intérêt particulier de leur personne, de leur famille, de leur groupe, de leur nation, se scandalisent : mais l'Église, qui est « dans le monde », n'est pas « du monde », et elle continue à être « *envoyée* dans le monde », non pas dans une âme seule, ni dans une maison, ni dans un État, mais dans l'univers humain pour consommer tous les élus dans l'unité. — Défini par

(1) Préface au *Traité de l'amour de Dieu*. Paris, 1918, t. I, VI.

l'unité catholique qui embrasse le temps et l'éternité et qui se commence dans la charité de la terre et s'achèvera dans la charité du ciel, le gouvernement de l'Église ne peut être bien compris que par les croyants, il ne peut être aimé et parfaitement accepté que par les saints. Mais la terre a surtout besoin de croyants et de saints, et c'est pour eux, afin qu'ils arrivent à l'union éternelle, que tout le mouvement est donné dans l'Église par le Pouvoir spirituel.

Société parfaite, l'Église a le triple pouvoir nécessaire au gouvernement d'un État indépendant : le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir coercitif; et elle n'exerce ce triple pouvoir, en définitive, que pour la sanctification universelle des hommes.

L'Église réserve la pure vengeance à Dieu. « Le Fils n'est pas venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver (1). » Ainsi l'Église : elle ne châtie pas uniquement pour punir; sa fin principale est de guérir et de sauver les âmes en les corrigeant. Mais, nous l'avons dit, c'est la charité qui inspire le gouvernement de l'Église universelle; elle aime avant tout le *bien commun* de la Cité éternelle, qui est Dieu tout en tous, Dieu confessé par une foi pure, Dieu préféré à toutes les idoles de ce monde, Dieu aimé par-dessus tout. La charité commande donc à l'Église d'avertir d'abord ceux qui corrompent la foi et la divine espérance, de les menacer ensuite, de les châtier s'ils s'obstinent, et de les excommunier contumaces, afin que le bien commun de tous ne souffre point de la perversion de quelques-uns. Toute la rigueur des lois coercitives, toute la vigueur des châtiments spirituels, la force des anathèmes et la solennité des malédictions dont l'Église semble écraser les apostats, les hérétiques et les schis-

(1) Luc, IX, 56. Cf. S. Jean, III, 17; XII, 47.

matiques, s'expliquent par la véhémence même de son amour : la haine du mal qui ruine les âmes prend toute sa force dans l'amour du bien qu'elle leur veut. L'Église n'est ni froide ni tiède; l'Église aime Dieu, elle aime le bien, elle hait le mal; haine véhémente inspirée par un amour plus véhément, celui des âmes.

Le pouvoir judiciaire s'inspire encore dans l'Église du souci majeur de la charité universelle. Que l'Église juge les personnes ou les associations, les doctrines ou les actes, elle est toujours émue du mal que font les erreurs et les crimes, les hérésies et les hérétiques. La rectitude qui caractérise les jugements de l'Église a sa mesure dans le bien commun qu'elle doit procurer. Si son amour n'allait qu'aux âmes individuelles et si elle pesait le bien selon l'intérêt de la chair, ses jugements seraient tout autres : elle s'accommoderait aux besoins du temps, elle serait prudente selon le monde; elle n'aurait pas une âme de martyre pour rendre témoignage à une vérité qui lui vaut tant de persécutions et pour venger une justice qui lui attire tant de calomnies et si cruelles ! Mais l'Église ne pourrait « paître » le troupeau du Christ si elle ne pouvait discerner les vrais et bons pâturages des herbes empoisonnées, découvrir l'erreur et la séparer de la vérité, démasquer les faux bergers sous les apparences de bons pasteurs, et « noter les hérétiques » pour commander de les fuir. Tout ce pouvoir de juger n'est donc accordé à l'Église que pour sanctifier les âmes, garder pures la foi et les mœurs, garder intacte la charité qui fait toute notre union à Jésus-Christ et à Dieu.

*
* *

Mais enfin dans le pouvoir judiciaire et coercitif la charité de l'Église se plie aux rigueurs de la justice : elle s'y montre surtout préservative et conservatrice. Dans le pou-

voir législatif, par contre, elle se déploie avec une incomparable magnificence. Nous ne pouvons pas confondre les lois de l'Église avec la loi de la charité, qui est la loi même de Jésus-Christ; mais toute la législation de l'Église dérive de ce « commandement nouveau », elle s'en inspire toute et ne tend qu'à promouvoir son triomphe.

L'Église ne commande que comme Épouse du Christ; elle est envoyée comme le Christ a été envoyé. Elle ne peut donc qu'imiter dans sa loi la loi même du Christ. A vrai dire, si la législation de l'Église paraît surtout organiser la justice, ce n'est que pour assurer l'ordre voulu par Dieu; mais l'ordre est pour l'unité, et l'unité se fait dans toute l'Église par la charité. Ainsi tous les préceptes, toutes les impulsions, tous les conseils et toutes les inspirations qui émanent du Pouvoir spirituel ne peuvent tendre en définitive qu'au bien commun de la cité des saints, qui est l'union de tous les enfants de Dieu en Dieu.

Déjà, par son magistère, l'Église travaille aux fins de la charité, qui est le lien de cette divine union. L'amour, pour s'élever vers son objet, qui est sa fin, a besoin de lumière. L'objet de la charité est connu par la foi seule, qui nous révèle le mystère caché en Dieu; par la foi seule, l'âme connaît l'amabilité adorable des trois divines Personnes et comment Dieu nous a aimés, et comment il veut que nous l'aimions, et jusqu'où sa bonté l'abaisse pour nous élever jusqu'à lui! Cette science d'amour, l'Église seule la possède; à sa seule école nous pouvons apprendre que le Christ habite dans nos cœurs, et devenir « capables de comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, la profondeur et la hauteur, même de connaître l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance », en sorte que nous soyons remplis de toute la plénitude de Dieu, comme le dit l'Apôtre (Ephes., III, 18, 19). Ainsi

tout l'enseignement de l'Église a pour fin cette Vérité vivante et éternelle, qui est en même temps le Bien souverain que nous devons par-dessus tout aimer : son école est toute pour cette science « qui se tourne à aimer ».

Mais l'Église ne peut se contenter de *dire* la loi d'amour : elle veut en *faire vivre* ses enfants. Tout son pouvoir de gouvernement tend à nous faire communier à la volonté de Dieu. Nous savons par l'Église ce que Dieu veut de nous, et nous sommes portés par elle à faire ce que Dieu veut de nous.

L'Église d'abord nous *définit* et expose la loi naturelle et la loi positive divine : elle nous fait voir ainsi, dans leur universalité, sans ombre et sans erreur, tous les préceptes divins nécessaires au salut. Mais la loi de Dieu reste encore trop universelle : écrite pour tous les peuples de tous les temps, elle doit garder une ampleur assez large pour convenir à tant de conditions diverses. Il faut qu'une autorité vivante applique, dans les divers temps et pour les divers peuples, les prescriptions générales de cette loi : l'État pour les choses temporelles, l'Église pour les choses spirituelles, font ce travail d'adaptation. Ainsi, le Pouvoir spirituel, par les déterminations de la loi ecclésiastique, et par les préceptes qui émanent de sa juridiction toujours vigilante, marque à chaque âme, dans tel temps déterminé, les moyens à prendre pour sauvegarder la loi divine, pour mieux la promouvoir, ou pour mieux atteindre sa fin. L'Église devient ainsi, après Dieu, qui nous commande par la raison dans sa loi naturelle et par la révélation dans sa loi positive, le premier et plus saint principe de gouvernement : c'est en nous conformant aux préceptes de l'Église que nous sommes le plus sûrs de nous conformer à la volonté de Dieu. Nous devons, en face de la volonté formelle de l'Église, nous rappeler toujours que le Christ a mis en elle sa propre volonté et qu'il la

sanctionne divinement, parce qu'il la préserve infailliblement de toute erreur et de toute malice : « Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise »; qui vous désobéit, me désobéit.

Nous sommes, de plus, *portés* par l'Église à faire ce que Dieu veut de nous, après que nous l'avons connu par elle. L'Église nous *exhorte* inlassablement, comme sait le faire une mère, qui ne craint rien tant que la perdition de ses fils. Elle a reçu ce précepte de l'Apôtre, et voilà que, depuis son origine, « elle prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprend, menace, exhorte, avec une entière patience » les « hommes égoïstes, cupides, fanfarons, superbes, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, impies, sans affection, sans loyauté, calomniateurs, intempérants, cruels, ennemis des gens de bien, traîtres, insolents, enflés d'orgueil, amis des voluptés plus que de Dieu, ayant les dehors de la piété sans en avoir la réalité » (II Tim., IV, 2; III, 1-5). Le monde n'est pas beau, mais que serait-il sans l'exhortation séculaire de l'Église, sans le rayonnement de sa virginale beauté? (1)

Car l'Église n'exhorte pas seulement; elle ne rappelle pas seulement à tous l'obligation de la sainteté : elle donne à tous des exemples de sainteté qu'elle nous oblige à contempler par le précepte de la prière. Le Christ est toujours vivant en elle, par la foi vive : toute sa liturgie nous le figure, et nous le rappelle quotidiennement; si nous vivions vraiment de la pensée et des affections de l'Église, par une communion spirituelle à sa liturgie, nous vivrions de la pensée et des affections mêmes de Jésus-Christ : de Jésus-Christ considéré en lui-même, et reproduit dans toutes les âmes saintes, dont la physiono-

(1) « Laissez vingt ans une paroisse sans prêtre, disait saint Jean-Baptiste Vianney, on y adorera les bêtes. »

mie s'anime si particulièrement dans le culte que l'Église leur rend. Nous devons aller à Dieu beaucoup plus par l'attrait de la vertu que par la répulsion du vice. Mais où donc la beauté, la lumière, la douceur et la virginale fraîcheur de la vertu nous apparaissent-elles aussi vivantes que dans le cycle sanctoral de l'Église ?

Et enfin, cette liturgie resplendit dans les âmes que l'Église dévoue à sa célébration. Par l'organisation de la vie parfaite selon les conseils évangéliques, l'Église reproduit en elle le type des vertus qu'elle loue dans ses saints, la vie religieuse et les législations religieuses recevant de l'Église et du Pape leur consistance, leur consécration, leur *valeur authentique*, pour conduire les âmes à la perfection de la charité par les voies les plus sûres et les plus efficaces.

En plus de cette amitié divine et toute spirituelle que le Pouvoir spirituel poursuit comme son but principal, l'Église fait encore fleurir dans le monde cette concorde profonde des consciences et des cœurs, qu'il faut à la paix du monde et à l'amitié politique. Tout l'ordre définitif du monde dépend *éminemment* de l'Église : si l'Église était partout crue et partout obéie, l'humanité sortirait enfin de l'anarchie où tant de sociétés se débattent.

Tout pouvoir vient d'en haut et descend du ciel avec ordre. Dieu meut l'univers vers sa fin dernière; Jésus-Christ élève l'Église vers son Père; l'Église conduit les âmes et tous les États vers Jésus-Christ; les États conduisent les familles vers leur bien parfait dans le temps ; le père élève ses enfants à la vie bonne que la famille assure. Pour que la discipline des mœurs privées et publiques ait donc tout son ordre, toute son unité et toute sa puissance, il faut que l'obéissance puisse recevoir un mouvement unique de tant d'impulsions diverses : l'unité de ce mouvement des esprits viendra de la fin dernière unique

visée et voulue par tous les pouvoirs hiérarchisés, chacun selon son rôle et selon sa mesure. Nous ne rétablirons l'ordre du monde qu'en restaurant l'ordre des fins, et l'ordre des pouvoirs sur l'ordre des fins. En rayant la fin divine de l'ordre d'intention qui doit gouverner l'humanité, on a ruiné le premier principe de l'autorité, détruit dans les esprits le sens de la hiérarchie parfaite, et déchaîné les forces qui devaient s'élever ensemble jusqu'à Dieu : et maintenant les puissances du monde tombent les unes sur les autres et s'abattent, elles se brisent mutuellement quand elles devraient se soutenir pour atteindre le bien commun universel et tendre ensemble vers la paix de l'humanité organisée en famille de Dieu.

Pour ruiné qu'apparaisse cet ordre sur notre terre, l'Église en garde pourtant la vision, elle en maintient l'idéal et elle en nourrit l'amour. Avec un optimisme divin et d'ailleurs sans illusion, établie sur la grâce du Sauveur, et non pas sur la vertu des hommes, elle proclame la vocation de l'humanité, qui est de devenir un seul peuple de Dieu, un seul corps de Jésus-Christ et une seule chrétienté. La chrétienté ne doit ni supprimer les États, ni les fondre, ni les réduire à je ne sais quelle théocratie politique. L'État a son fondement propre dans la patrie et le bien public; il a son ordre, son pouvoir, sa souveraineté. Mais l'État n'est pas un absolu, ni sur terre ni dans l'univers. Il a une vocation plus haute que lui-même ; il est appelé, lui aussi, à confesser Jésus-Christ, et il doit gouverner les hommes non comme des fils de la terre, mais comme des enfants de Dieu. Le Prince, non pas en vertu de son pouvoir naturel, mais en vertu de sa vocation chrétienne, n'est pas au-dessus de l'Église, il est dans l'Église et il doit obéir à l'Église quand l'Église commande en vertu de son pouvoir spirituel pour assurer le salut éternel des âmes.

Voilà donc la hiérarchie des pouvoirs et la subordination des obéissances bien définies et justement maintenues par la doctrine catholique; l'individu, la famille, l'État, l'Église poursuivent par leur mission particulière des fins propres, qui ne se confondent pas, mais se subordonnent (1). Subordination et confusion s'excluent. Au contraire, si l'on veut tout jeter dans l'anarchie et tout confondre et par là tout ruiner, il suffit de tout affranchir : enlevez l'enfant au pouvoir du père, le père au pouvoir du Prince, le Prince au pouvoir de l'Église, l'Église au pouvoir de Jésus-Christ, vous verrez apparaître l'universel communisme : l'humanité ne sera plus qu'un immonde troupeau.

A l'heure actuelle, l'Église a seule le sens de l'ordre parfait, de l'autorité juste, de la hiérarchie universelle et de l'obéissance adéquate à tous les devoirs des hommes et des nations. Si l'on veut donc restaurer l'ordre du monde, il faut l'écouter et lui obéir : elle a les paroles de la sagesse et de la vie éternelle.

Ceux qui ne sont pas de l'Église ne peuvent bien entendre sa voix, mais ses fils doivent la reconnaître et l'aimer : ils ne seraient plus ses fils s'ils méprisaient ses enseignements solennels, surtout en ce domaine si délicat de l'obéissance due à Dieu et aux hommes.

Ainsi nous devons, non seulement croire que l'Église est, après Dieu, la plus haute autorité parmi les hommes, la seule qui puisse dans tous les cas nécessaires au salut éternel exiger une obéissance infaillible; mais nous devons encore tenir qu'elle seule connaît exactement la doctrine de l'obéissance et celle des justes pouvoirs : ces notions relèvent de la morale, et elle seule a reçu mission de l'enseigner infailliblement et de la garder inviolablement. S'il

(1) Nous verrons plus loin la nature propre de cette subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel.

faut obéir à l'Église, de l'Église encore il faut apprendre à obéir : elle seule nous dira à qui nous devons obéir, et comment, et dans quelle mesure; elle formera en nous la vertu d'obéissance selon les principes de la Sagesse, comme elle forme en nos âmes toutes les autres vertus divines et humaines.

C'est d'ailleurs en formant cette vertu et en la mouvant que l'Église forme et meut principalement la charité dans le monde. Elle ne peut pas susciter du dedans la dilection : le Saint-Esprit seul le peut, lui qui répand dans les cœurs la vertu d'amour. Mais le précepte de l'Église, par une rectification exacte de notre conduite, crée cette conformation de la volonté humaine avec la volonté divine, qui est tout l'accord de l'amour, tout le fond de la charité, et de la sainteté. L'Église s'avère par là encore bienfaitrice incomparable des Nations. Elle est la seule école de respect vraiment aimée. En apprenant à obéir, elle assure donc la paix des États, et elle procure cette amitié politique que l'anarchie ruine sauvagement.

L'obéissance, on le sait, a parmi toutes les vertus une place éminente. C'est une vertu universelle et fondamentale. Universelle : tous les actes prescrits par la loi relèvent de son pouvoir; elle seule nous incline à les accomplir avec cette heureuse promptitude qui rend facile l'accomplissement des préceptes. Fondamentale : elle est génératrice de toutes les vertus qui naissent des actes qu'elle commande; l'obéissance fait les vertueux et les bons sujets, comme la révolte fait les vicieux et les criminels; elle seule rend possible le bon gouvernement des États (1).

(1) « Ad obedientiam pertinent omnes actus virtutum prout sunt in praecepto. In quantum ergo actus virtutum operantur causaliter vel dispositive ad earum generationem et conservationem, in tantum dicitur quod obedientia omnes virtutes menti inserit et custodit. » II^{a} II^{ae}, q. 104, a. 3, ad 3^{m}.

L'obéissance elle-même tire sa force du respect, qui révère dans les supérieurs le caractère de l'autorité : piété filiale envers le père, culte de la patrie, égard à la dignité des chefs, vénération envers l'Église, adoration de Dieu, l'âme humaine pour chaque forme de pouvoir trouve une forme de respect (1). L'Église enseigne tous ces cultes. Que l'Église soit aimée et obéie dans une nation, on y verra l'autorité du père aimée, celle des lois respectée, l'État obéi, l'ordre régner, l'union des cœurs s'y faire.

Saint Augustin parle ainsi à l'Église : « Tu conduis et tu instruis les enfants avec tendresse, les jeunes gens avec force, les vieillards avec calme, comme le comporte l'âge non seulement du corps, mais encore de l'âme. Tu soumets les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pour assouvir la passion, mais pour propager l'espèce et constituer la société de la famille. Tu donnes l'autorité aux maris sur leurs femmes, non pour se jouer de la faiblesse du sexe, mais pour suivre les lois d'un sincère amour. Tu subordonnes les enfants aux parents par une sorte de libre servitude, et tu préposes les parents aux enfants par une sorte de tendre autorité. Tu unis non seulement en société, mais dans une sorte de fraternité, les citoyens, les nations aux nations et les hommes entre eux par le souvenir des premiers parents. Tu apprends aux rois à veiller sur les peuples et tu prescris aux peuples de se soumettre aux rois. Tu enseignes avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'encouragement, à qui la réprimande, à qui le châtiment; et tu fais savoir comment, si toutes choses ne sont pas dues à tous, à tous est due la charité, à personne l'injustice (2). »

(1) Voir II^{a} II^{ae}, q. 104, a. 3, ad 1^{m}.
(2) *De moribus Ecclesiae*, cap. 30, n. 63.

Ailleurs il revendique encore le bienfait de la doctrine et du gouvernement de l'Église : « Ceux qui disent que la doctrine du Christ est contraire au bien de l'État, qu'ils nous donnent une armée de soldats tels que les fait la doctrine du Christ, qu'ils nous donnent de tels gouverneurs de provinces, de tels maris, de telles épouses, de tels parents, de tels enfants, de tels maîtres, de tels serviteurs, de tels rois, de tels juges, de tels tributaires enfin, et des percepteurs du fisc tels que les veut la doctrine chrétienne ! et qu'ils osent encore dire qu'elle est contraire à l'État ! Mais que bien plutôt ils n'hésitent pas d'avouer qu'elle est une grande sauvegarde pour l'État quand on la suit (1). »

L'Église travaille donc à la vraie paix du monde. Elle a besoin de cette paix pour faire régner la charité du Christ, Elle sait bien que les divisions engendrent de nouvelles divisions ; de la haine ne peut venir que la haine. Mais la paix qu'elle veut n'est point celle que donnent les hommes : c'est la paix que la charité porte comme un fruit et qui naît de l'union de l'âme avec Dieu, et, en Dieu, des hommes entre eux.

fr. M.-B. Lavaud, O. P.

(1) Epist. CXXXVIII (al. 5) ad *Marcellinum*, cap. II, n. 15. — Textes cités par Léon XIII, Encycl. *Immortale Dei*.

Nos devoirs envers l'Eglise et le Pape

Il y a deux esprits dans l'Église qui lui viennent de son fondateur : l'un de force, l'autre de douceur. Par l'un elle est une reine d'incomparable majesté ; par l'autre elle est une mère d'inépuisable bonté : de sorte qu'on trouve en elle tout ensemble et la grandeur du pouvoir, et les abaissements de la compassion, la force des lois et les miséricordes de l'amour, la véhémence des anathèmes et le murmure bénin de tous les pardons.

Nous pourrions aussi considérer nos devoirs envers l'Église sous un double jour : l'un nous montrerait davantage la rigueur de nos obligations, le danger de les méconnaître, les terribles effets de leur mépris ; l'autre nous révélerait mieux le charme d'aimer l'Église et la joie de la servir.

Or l'Église est comme Jésus-Christ, qui a commencé par être doux et humble, qui a servi d'abord, qui s'est abaissé pour servir : étant notre Seigneur par sa naissance, il n'a voulu dominer que par le droit de ses bienfaits. L'Église, animée du même esprit que son fondateur, ne veut dominer elle aussi que par ses bienfaits ; elle ne voudrait être que mère, et comme les mères elle ne punit qu'à regret. Aussi, pour envisager nos devoirs envers elle selon son esprit et ce qu'elle attend de nous, partons de

ces deux vérités qui se correspondent : qu'elle est notre mère et que nous sommes ses enfants.

Tous les caractères et toutes les prérogatives de la maternité de l'Église se tirent de la grandeur et du prix de la vie qu'elle engendre. De là pareillement la grandeur et la nécessité de nos devoirs envers elle. En devenant ses fils par la vie qu'elle nous communique, nous devenons ses sujets par la loi que cette vie nous impose : car toute vie a une loi, et une vie éternelle a des obligations infinies.

Et de là vient, sans doute, cette espèce de peur que les hommes ont de l'Église. Ils redoutent son trop grand amour comme ils redoutent le trop grand amour de Dieu ; car l'Église, ayant un amour né de Jésus-Christ, n'a jamais fini d'exiger de l'amour et du dévouement de ceux qu'elle veut amener à la perfection de Jésus-Christ. Mais voulons-nous vraiment nous élever à la vie surnaturelle et vaincre le monde et sanctifier notre chair de péché? Il faut alors se livrer entièrement au pouvoir maternel de l'Église, n'avoir pas peur de ses saintes exigences et de ses salutaires entreprises. Pour être de vrais enfants de Dieu, nous devons être de parfaits enfants de l'Église.

Nous devons à une mère deux choses : l'amour qui nous donne des sentiments de fils et le dévouement qu'un tel amour exige. C'est sous ce double aspect que nous envisagerons nos devoirs envers l'Église.

I

Enfants de l'Église

Nous devons être avant toutes choses les enfants de Dieu : c'est là notre essentielle vocation, et nous ne pou-

vons l'être que par la grâce et par la charité, qui nous font un même esprit avec Lui. Voilà pourquoi nous ne sommes enfants de Dieu qu'en devenant enfants de l'Église, car l'Église possède dans les Sacrements du Christ les trésors de la vie éternelle.

Nous avons donc envers l'Église des devoirs d'enfants. Ces devoirs naissent de la vie même que cette mère nous communique : ils sont comme connaturels à notre naissance surnaturelle et ils doivent comme imprégner toute notre vie spirituelle. La vie que l'Église nous donne étant la vie de Charité, en laquelle se résume toute la perfection chrétienne, l'essentiel devoir d'un fils de l'Église est donc de l'aimer. De cet amour naissent d'ailleurs tous les autres sentiments qui nous disposent à nous comporter comme de vrais enfants de l'Église, pour recevoir d'elle avec profit et allégresse toute la vie surnaturelle qu'elle doit nous communiquer.

L'Église en effet, pour nous engendrer et nous élever dans le Christ, n'agit pas sur nous comme sur des natures inertes ou comme sur des êtres insensés. Elle s'adresse à des âmes libres, qui doivent ouvrir leur cœur à l'action qui les régénère. Notre âme est une maison animée : sa porte n'est jamais ouverte de force ; il faut qu'elle s'ouvre par l'amour. Si nous aimons l'Église, nous aimerons son action sur nous, et nous serons tout disposés à nous laisser mouvoir, mouler, nourrir et élever par cette divine mère des âmes : nous aurons la *docilité de l'esprit* envers son enseignement, la *soumission de la volonté* à son action, le *renoncement* sous sa correction, et la *conformation* de notre cœur à son esprit sous sa direction.

Tel est l'ensemble des devoirs qui découlent de l'amour que nous devons à l'Église et qui nous font ses parfaits enfants. Nous ne pouvons aimer l'Église sans lui rester unis ; nous ne pouvons lui rester unis sans la suivre, car

elle est en mouvement vers la vie éternelle, elle n'a pas ici-bas de demeure permanente, elle est le peuple élu errant à travers le désert pour entrer dans la terre promise. Mais pour la suivre nous devons écouter son enseignement, nous soumettre à son action, nous laisser arracher aux « ombres de la mort » et enfin marcher avec elle dans un même esprit, notre main dans sa main, nos regards levés vers ses yeux qui fixent l'avenir et le point éternel de notre destinée.

1. *De notre amour pour l'Église*

Notre amour pour l'Église doit se mesurer sur la grandeur de sa maternité. Pour saisir le bienfait de ce céleste enfantement, il faudrait voir à découvert en quel état de péché et de mort éternelle l'Église nous trouve; à quelle vie immortelle elle nous élève; par quelle voie elle nous y conduit; par quelle puissance elle nous y porte. Notre nature défigurée, notre nature transfigurée, ce sont les deux extrémités si contraires où l'Église établit son action et fait son ouvrage : elle nous montre la fin qui commande toute la vie et la termine; elle nous excite et nous tire de la mort où le péché nous tient; elle nous dépouille des vices de notre nature et de tant de lèpres des plus honteux péchés; et enfin elle nous revêt tout entiers de Jésus-Christ, nous formant selon sa beauté, d'après le dessein même de Dieu, qui nous a prédestinés à devenir « conforme à l'image de son Fils ».

Autrefois, sans l'Église « nous étions ténèbres », mais à présent, par l'Église, nous sommes « lumière dans le Seigneur (1) ». Dans quelle lumière nous met l'Église, dans quelle *unité avec Dieu*! « Écoutons Jésus-Christ lui-

(1) Ephes., v, 8.

même. Il nous dira « qu'il ne fait rien qu'il ne voit faire à son Père (1) ». Qu'a-t-il donc vu,... quand il a formé son Église? Qu'a-t-il vu dans la lumière éternelle et dans la splendeur des Saints où il a été engendré avant l'aurore? (2) C'est le secret de l'Époux, et nul autre que l'Époux ne le peut dire.

« Père saint, je vous recommande ceux que vous m'avez donnés », je vous recommande mon Église : « gardez-les en votre nom, afin qu'ils soient un comme nous (3) »; et encore : « Comme vous êtes en moi et moi en vous, ô mon Père, ainsi qu'ils soient un en nous. » « Qu'ils soient un comme nous; qu'ils soient un en nous »; je vous entends, ô Sauveur; vous voulez faire votre Église belle; vous commencez par la faire parfaitement une; car qu'est-ce que la beauté, sinon un rapport, une convenance et enfin une espèce d'unité? Rien n'est plus beau que la nature divine, où le nombre même, qui ne subsiste que dans les rapports mutuels de trois personnes égales, se termine par une parfaite unité. Après la Divinité rien n'est plus beau que l'Église, où l'unité divine est représentée. « Un comme nous; un en nous (4)... »

Pour concevoir un immense amour de l'Église élevons-nous à considérer cette immense unité qu'elle fait dans l'amour. L'Église unit tous les saints dans la béatitude de Dieu, les anges et les hommes.

Souvenons-nous donc qu' « autrefois » nous étions « païens dans la chair », « sans Christ, en dehors de la société d'Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde ». Nous étions séparés de Dieu et dispersés. « Mais maintenant, en Jésus-

(1) Jo., v, 19.
(2) Ps. CIX, 3.
(3) Jo., XVII, 11.
(4) Bossuet, Serm. sur l'unité de l'Église, exorde.

Christ », dans son corps qui est l'Église, nous qui étions « éloignés », nous sommes « rapprochés par le sang du Christ ». « Car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un : il a renversé le mur de séparation, l'inimitié... » Il a fondu en lui-même les deux peuples anciens : le peuple de la malédiction et le peuple de la promesse : il les a fondus « en un seul homme nouveau », réconciliés, unis « en un seul corps avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié », et par lui « nous avons accès les uns et les autres auprès du Père, dans un seul et même esprit ».

C'est donc par Jésus-Christ, dans son Église, que nous ne sommes plus des « étrangers », « des hôtes de passage »; mais nous sommes les « concitoyens des saints », « les membres de la famille de Dieu », édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, dont Jésus-Christ lui-même est la pierre angulaire. C'est en lui que tout « l'édifice bien ordonné s'élève, pour former un temple saint dans le Seigneur »; c'est en lui que nous aussi, qui étions détruits et démolis, nous sommes « édifiés », enchâssés dans ce divin bâtiment, incorporés dans ce grand corps, réduits à l'unité qui monte jusqu'à Dieu et s'y termine dans un repos éternel, « pour être par l'Esprit-Saint une demeure où Dieu habite (1) ».

Tous les bienheureux esprits appelés à voir Dieu, ne faisant qu'une maison où Dieu habite, qu'un temple où il est aimé et adoré, voilà l'Église : visible sur terre, par son corps, invisible par son âme; glorieuse au ciel, éprouvée et assombrie en ce monde; tenant là-haut ce que nous cherchons encore, mais aimant en cette vallée de larmes comme elle aime dans le séjour du bonheur; unie au même chef Jésus-Christ, vivifiée d'une même vie sur-

(1) Ephes., II, 11-22, *passim*.

naturelle, liée tout entière du temps à l'éternité par la même charité.

Le bien commun de cette sainte cité c'est la Béatitude éternelle. La Béatitude éternelle qu'est-ce, sinon Dieu heureux en lui-même, heureux en se voyant et en s'aimant : se voyant comme il est, s'aimant comme il se donne. Car Dieu est le bien infini, qui est infiniment rayonnant et veut infiniment se donner. Dieu se donne donc sans mesure à ses saints ; et se donnant à eux il les attire à lui comme à leur fin. Tous les esprits ensemble, tous les anges, tous les hommes se réglant sur la même fin, tendent à la même unité, et s'ordonnent comme un chœur d'immortel amour autour de Dieu éternellement aimé. Voilà cette bienheureuse cité qui se construit dans les cieux. Dieu s'y fait voir à découvert, et tous les regards des saintes intelligences se tournent vers ce soleil éternel.

Voci donc l'Église triomphante. Voici le chœur des anges. « La lumière s'y distribue sans se diviser : elle passe d'un ordre à un autre avec une parfaite correspondance, parce qu'il y a une parfaite subordination. Les anges ne dédaignent pas de se soumettre aux archanges, ni les archanges de reconnaître les puissances supérieures. C'est une armée où tout marche avec ordre, et comme disait ce patriarche : « C'est ici le camp de Dieu (1). »

« O Jésus, qui n'êtes pas moins le chef des anges que des hommes », regardez et faites selon ce modèle : « que la sainte hiérarchie de votre Église soit formée sur celle des esprits célestes... Selon cet ordre admirable, toute la nature angélique a ensemble une immortelle beauté, et chaque troupe, chaque chœur des anges a sa beauté particulière inséparable de celle du tout. Cet ordre a passé du ciel à la terre (2). »

(1) Gen., XXXII, 2.
(2) Bossuet, ibid.

Cet ordre, le Sauveur l'a fait dans son Église militante, qui est une ébauche et un commencement de l'Église triomphante, et la partie méritante de ce grand et unique corps de Jésus-Christ, qui s'étend de la terre au ciel. Car l'amour unique qui unifie les anges et les saints du Paradis, est aussi le même amour qui nous unifie tous en Notre-Seigneur, selon un ordre que la sagesse trouve et que l'obéissance fait. Nous ne sommes plus tournés vers les biens particuliers, qui multiplient les affections et divisent les cœurs : nous adhérons comme les esprits bienheureux au même Bien unique, qui est Dieu se donnant à tous par son Église, en Jésus-Christ. L'Église de la Patrie et celle de l'exil vivent du même amour d'un même bien commun, qui est Dieu tout en tous : et voilà le principe de sa grandeur, de sa beauté et de cette immense unité qui embrasse la terre et le ciel, le temps et l'éternité.

« Encore que l'Église qui règne au ciel et celle qui gémit sur la terre, dit Bossuet, semblent être entièrement séparées, il y a néanmoins un lien sacré, par lequel elles sont unies. Ce lien c'est la charité, qui se trouve dans ce lieu d'exil aussi bien que dans la céleste patrie; qui réjouit les saints qui triomphent, et anime ceux qui combattent; qui, se répandant du ciel en la terre, et des anges sur les mortels, fait que la terre devient un ciel et que les hommes deviennent des anges. Ce qu'aiment les esprits bienheureux, c'est ce qu'aiment aussi les hommes mortels. Jésus est leur vie, Jésus est la nôtre; et parmi leurs chants d'allégresse et nos tristes gémissements, on entend résonner partout ces paroles du sacré Psalmiste : « *Mihi adhaerere Deo bonum est* : Mon bien est de m'unir à Dieu. » C'est ce que disent les saints dans le ciel, c'est ce que les fidèles répondent en terre; si bien que, s'unissant saintement avec ces esprits immortels par cet admirable cantique que l'a-

mour de Dieu leur inspire, ils se mêlent dès cette vie à la troupe des bienheureux, et ils peuvent dire avec l'Apôtre : « Notre conversation est dans les cieux : *Nostra conversatio in caelis est.* » Telle est la force de la charité (1)... »

Telle est l'immense unité que fait l'immense amour : unité immense comme Dieu, qui réduit à lui-même l'innombrable foule des saintes intelligences ; amour également immense comme Dieu, qui comprend tous les élus dans son sein et les resserre en un corps si étroitement lié et uni à son Chef, que Jésus-Christ tient pour fait à lui-même ce qui est fait à son corps. Saul persécutait l'Église quand le Sauveur lui dit du ciel : « Pourquoi me persécutes-tu ? »

La charité est donc l'âme de l'Église ; elle fait sa vie en faisant son unité ; faisant son unité, elle fait sa force, et faisant sa force, elle fait sa beauté et sa joie : « La vraie beauté vient de la santé (2). » Sans la charité, le corps de l'Église ne serait plus qu'un corps mort, un cadavre en décomposition. Nous restons dans le corps de l'Église par la confession extérieure de la foi et par le caractère indélébile de notre baptême ; nous ne sommes de son âme, nous n'avons vie en elle que par la charité. Qui blesse la charité de l'Église, ne peut tuer l'Église : la charité sera toujours vivante dans l'Église ; mais qui commet ce crime, se blesse lui-même et se tue dans le sein de l'Église. Que ce mauvais fils continue extérieurement sa même vie, qu'il confesse la foi, qu'il communie au Corps de Jésus-Christ, qu'on le voie dans nos temples, s'il n'aime pas l'Eglise, s'il l'offense gravement, il n'aime pas Jésus-Christ, il n'est pas uni en vie à son Chef : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. »

(1) Bossuet, Panégyrique de sainte Térèse, 1657, exorde.
(2) Bossuet, Serm. sur l'unité de l'Église, exorde.

L'Église n'ayant vie que par la charité qui l'unit à son Époux, la charité est sa loi, elle est aussi tout son commandement. Quand on entre dans une société qui nous ouvre son sein, le premier devoir est d'aimer sa loi, de la respecter et de la suivre; trahir cette loi est le plus malheureux désordre. Miséricordieusement admis dans l'Église, nous qui étions autrefois « sans Christ et sans Dieu », et qui étions autrefois « ténèbres », nous devons aimer la loi qui fait sa force, sa grandeur et sa fécondité : nous devons aimer l'amour qui fait son unité, aimer l'unité qui fait sa vie, aimer sa vie qui fait notre salut. Il faut donc faire entendre encore ces paroles du grand Bossuet : « Sainte Église romaine, mère des églises et mère de tous les fidèles, Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Église romaine, puissé-je m'oublier moi-même! Que ma langue se sèche et devienne immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets pas au commencement de tous mes cantiques de réjouissance : *Adhaereat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem in principio laetitiae meae* (1). »

2. *De la docilité d'esprit envers l'Église*

C'est par la charité que nous avons vie en l'Église; c'est par elle que nous restons unis à cette mère des âmes, pour recevoir de son sein la vigueur qui nous régénère : la charité nous met donc en état de recevoir l'action vivifiante de l'Épouse du Christ.

(1) Ps. CXXXVI, 6. — Bossuet, Serm. sur l'unité de l'Église, 3e point.

La première action par laquelle l'Église nous engendre est l'enseignement de la foi : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les... » Enseignez-les d'abord. Et ainsi l'Église continue l'œuvre du Verbe, lequel « a donné à tous ceux qui l'ont reçu pouvoir d'être faits enfants de Dieu, *à ceux qui croient à son nom* » (Jo., I, 12).

« *Il a donné pouvoir à ceux qui y croient d'être faits enfants de Dieu* : admirable pouvoir qui nous est donné, commente Bossuet. Il faut que nous concourions à cette qualité d'enfants de Dieu par le pouvoir qui nous est donné de le devenir. Et comment y concourons-nous, si ce n'est par la pureté et la simplicité de notre foi? » (*Élévations*, XII, 13). Pureté et simplicité qui viennent de deux sources : l'une toute divine, qui est la vérité première; l'autre plus humaine, plus proche de nous, qui est l'Église, règle visible et infaillible de notre croyance. D'où notre premier devoir envers son enseignement : *la docilité*.

Ne confondons pas cette docilité avec l'obéissance stricte et, dirions-nous, canonique, que nous devons à ses décisions doctrinales ou à ses définitions dogmatiques, et qui relève plutôt de la justice et de la nécessité : cette docilité est une disposition d'enfant à recevoir toute parole de la mère comme parole bonne et vraie, inspirée par un amour désintéressé, sans ruse et sans mensonge.

Ce n'est point la docilité du disciple, qui doit d'abord se soumettre par la foi aux idées et aux affirmations du maître : *oportet addiscentem credere*, avait remarqué le Philosophe. L'élève ne croit que pour cesser de croire : sa docilité vise à le rendre indocile en le rendant maître à son tour. Notre docilité envers l'Église tend au contraire à dépendre d'elle indéfiniment et à nous rendre toujours plus ses enfants : car cette mère n'arrête jamais de nous enseigner, puisqu'elle n'a jamais fini de nous engendrer à la vie éternelle.

A un autre point de vue, notre docilité envers l'Église n'est pas ce confiant recours de l'homme inexpérimenté ou incertain dans l'action, qui va demander conseil et direction au sage et au vertueux. A cette école de prudence, l'homme cherche encore à devenir prudent et sage par lui-même : il aspire à se dégager de la dépendance des autres, pour devenir conseiller et directeur à son tour. C'est dans la tendance de l'*homme* de chercher à se suffire ; c'est au contraire le besoin de l'*enfant* de toujours dépendre de sa mère, de toujours recourir à ses conseils.

Aussi le premier caractère de notre docilité envers l'Église vient de cette bienheureuse nécessité où nous sommes d'être *toujours ses enfants*, et de rester *toute la vie dans un état d'enfance* envers elle : notre docilité à son endroit n'aspire pas à s'affranchir, mais à grandir.

Et plus profondément encore cette croissante continuité de notre soumission intellectuelle à l'Église provient de la nature même de notre docilité, qui n'est rien autre chose, si j'ose dire, qu'une *divine et filiale crédulité*.

La crédulité est un défaut parmi les hommes : *une disposition à croire trop facilement* mène vite à l'erreur, quand l'autorité est aussi incertaine. Mais avec Dieu, la crédulité devient vertu : avec une autorité infaillible nous enseignant une vérité infinie et infiniment invisible, la disposition à croire ne saurait jamais être trop facile, ni trop grande, ni trop assurée, car Dieu est infiniment croyable en sa parole et en l'objet de sa parole.

Notre disposition à croire l'Église — et, si je puis dire, notre *crédulité d'enfants* envers elle — a la même sérénité, la même assurance tranquille et sans bornes, car elle a le même principe et le même objet. La parole de Jésus-Christ, qu'est-ce sinon la Parole de Dieu incarnée et se communiquant par une bouche humaine? Mais la parole de l'Église, qu'est-ce sinon la parole de Jésus-Christ vivante

et continuée? Mais la parole du Pape et celle de l'Épiscopat unanime avec lui, qu'est-ce sinon la parole même de l'Église infailliblement dite dans le Chef, universellement communiquée dans tout le Corps, fidèlement appliquée dans tous les membres? Saint Irénée avait bien discerné le mystère de cette bouche unique de Jésus-Christ et de son Église : « Ayant reçu cette prédication apostolique et cette foi, dit-il, l'Église, bien que disséminée dans le monde entier, en garde le dépôt avec un soin fidèle, comme si réellement elle avait son habitation dans une seule maison; elle croit de même à ces choses, je veux dire comme n'ayant qu'une seule âme et qu'un seul cœur; et c'est avec la même unité qu'elle les prêche et les enseigne et les transmet aux générations, comme ne possédant qu'une seule bouche (1). »

De là toute la grâce, la grandeur et la force, toute la douceur de la voix de l'Église, et le secret de son charme. Quand Augustin, imbu de fausse rhétorique, découvrit soudain la vivante fraîcheur de cette voix sur la bouche de saint Ambroise, il en fut tout ravi : « J'étais confondu et bouleversé, et je me réjouissais, mon Dieu, de ce que votre Église unique, le Corps de votre Fils unique, dans laquelle le nom du Christ m'a été imposé quand j'étais enfant, ce n'est pas de puériles futilités qu'était faite sa sagesse (2). »

Voilà donc le premier et sûr fondement de notre docilité filiale envers notre mère : Jésus-Christ voix de Dieu, l'Église voix de Jésus-Christ, Pierre voix de l'Église, le Pape voix de Pierre; voix forte, voix maternelle, forte en Jésus-Christ, maternelle en son Église; voix une et universelle, voix séculaire et présente; voix vivante, réveillant le passé,

(1) S. Irénée, *Adv. haeres.* l. I, ch. x, 2, cité par Clérissac, *le Mystère de l'Église*, p. 63, Paris, 1921.

(2) *Confessions*, VI, 4. Trad. de J. Maritain, apud Clérissac, *le Mystère de l'Église*, p. 67.

contenant l'avenir; voix qui ne se taira jamais et donnera toujours à tous les enfants de Dieu, — à tous ceux qui se sauvent — le pain de la vérité éternelle! C'est cette voix qui nous rassure. Nous la croyons parce que *c'est Elle*! « *Mes brebis entendent ma voix* », disait Notre-Seigneur : nous entendons la voix de Jésus-Christ dans la voix de l'Église.

Il est vrai, tout n'est pas de foi dans l'enseignement de l'Église, tout n'y est pas infaillible et ne mérite pas la même adhésion de l'esprit, mais tout y mérite une filiale docilité.

L'Église nous impose donc ses certitudes par degrés : certitude absolue et immuable des principes révélés; certitude vénérable des traditions des Pères; certitude démontrée des conclusions théologiques : sur tous ces degrés l'Église est ferme; elle enseigne comme vérité divine ce que Dieu dit, comme vérité humaine ce que la raison connaît; mais en choses nécessaires au salut, elle ne peut donner comme vrai le faux, et comme juste l'inique : d'où cette universelle assurance de la doctrine catholique.

La *sûreté* de l'Église, même dans ses affirmations qui ne sont pas infaillibles, suffit donc à notre docilité. Si tout dans l'enseignement sacré n'est pas infaillible, tout y procède néanmoins de la foi infaillible et tout y tend, tout s'en inspire et tout y prend force. Au fond, la doctrine humaine de l'Église, en ce qui vient proprement de sa vertu intellectuelle et de son art maternel de rompre le pain de la vérité, qu'est-ce autre chose, sinon « l'illumination baptismale *devenue consciente et progressante* » (1) dans la raison de l'Église? Cette raison est toute assurée sur la parole et les promesses mêmes de

(1) Clérissac, *ibid.*, p. 7.

Jésus-Christ, et comme toute plongée dans une méditation séculaire et miraculeuse de la première vérité. Disons-le bien, l'Église commencée depuis le commencement du monde, l'Église achevée en Jésus-Christ, l'Église depuis toujours épouse du Verbe, est la grande contemplative de Dieu : elle a par excellence l'esprit des sept dons, vivifié par l'amour né de son long martyre ; et cet amour ne se contente point d'une connaissance superficielle et distraite, mais s'efforce de tout son désir d'entrer pour ainsi dire dans le cœur de son Époux qui est le Verbe, pour regarder au dedans et à l'intime chacune des perfections qui font sa beauté (1).

L'illumination baptismale sur le front de l'Église, la surabondance en elle de cet Esprit « qui scrute tout, même les profondeurs de Dieu », la puissance de son amour divin incessamment accru par son martyre et toujours plus intensément attaché à la contemplation de la Vérité éternelle, l'assiduité plusieurs fois millénaire de cette surnaturelle méditation, l'expérience de l'amitié protectrice de Dieu et du secours de l'Esprit qui lui « suggère » et rappelle tout à point, la prodigieuse mémoire de ce passé divin, comme toutes ces grâces font de l'Église une mère sûre de sa pensée et de ses directives spirituelles. Et voilà notre docilité intellectuelle tranquille, dans le domaine des vérités spéculatives qui demandent l'assentiment de l'intelligence.

La docilité de l'intelligence ne suffit pas ; elle prépare

(1) « Amans non est contentus superficiali apprehensione amati, sed nititur singula quae ad amatum pertinent intrinsecus disquirere » (S. Thomas, Summa, I^{a} II^{ae}, q. 28, a. 2). C'est dans ces beaux articles où saint Thomas traite des effets de l'amour qu'on trouverait d'inépuisables lumières pour expliquer l'intime union de Jésus-Christ et de son Église dans une contemplation mutuelle si l'on peut dire, « vicaria replicatione », et qui demeure incomparable.

la docilité de la *conscience* (1), qui est bien plus nécessaire. Le domaine de la prudence est par excellence le domaine de la docilité (2). La prudence a pour objet de diriger nos actions particulières, et c'est ici qu'une infinité de circonstances, de cas imprévus, de difficultés inextricables, exige pour ainsi dire un regard attentif à tout et une expérience universelle. La bonne conduite d'une vie humaine est une réussite presque miraculeuse : elle exige une mémoire fidèle du passé, une prévision sagace de l'avenir, une rectitude impeccable de la volonté, une clarté ferme du jugement, une sûreté rapide de décision, une promptitude heureuse de commandement et un art aisé d'exécution qui ne s'acquièrent que par l'éducation. Or l'éducation suppose une doctrine, une tradition et un magistère. Si l'humanité n'est pas dans un état d'enfance et de bégaiement, elle le doit à son expérience séculaire sans cesse accrue et transmise de génération en génération par les lois et les coutumes. La docilité morale envers les lois de la Patrie et la Tradition qui ont fait sa grandeur, c'est la condition première d'un État civilisé.

Cette science des mœurs ne se transmet ni par voie de discussion, ni par voie de démonstration : elle coule comme un fleuve, on la reçoit comme un courant de forces bien gouvernées et qui vous portent ; elle s'affirme dans les sentences des lois et des sages, qui ont valeur de principes indémontrables. Le Philosophe disait avec force : « Les sentences et les opinions des hommes d'expérience, des vieillards et des sages, il faut en faire cas non moins que de leurs démonstrations : à cause de leur

(1) Pour nous conformer à l'usage moderne et rester intelligibles à la plupart de nos lecteurs, nous désignerons par *conscience* ce qu'on appelle dans l'École *raison pratique*.

(2) « Etsi docilitas utilis sit ad quamlibet virtutem intellectualem, praecipue tamen ad prudentiam pertinet » (II^{a} II^{ae}, q. 49, a. 3).

expérience en effet *ils voient les principes, propter experientiam enim vident principia* (1). »

Cette docilité envers la sagesse antique et universelle de la Cité est le fondement naturel de l'obéissance aux lois et au commandement des chefs. L'obéissant n'est pas prudent de sa prudence : il se confie à la sagesse du Prince ; sans cette disposition fondamentale, la critique perpétuelle de l'autorité amènerait rapidement l'anarchie et la guerre civile.

La docilité morale envers l'Église et son Chef est incomparablement plus nécessaire. Le chrétien est membre d'une Cité céleste, dont les lois et la vie dépassent infiniment la raison : il faut atteindre la vie éternelle, et la voie qui y mène est étroite, difficile à trouver, pénible à suivre.

Jésus-Christ est cette voie : une voie vivante et qui enseigne. De même qu'Il a donné à son Église la science de la fin qui commande toute la vie, Il lui a donné également la science du chemin qui y mène, ou plutôt il se fait connaître à son Épouse comme vérité et comme voie, comme lumière qui dirige et comme règle qui mesure.

Le Verbe fait chair est la forme de notre vie surnaturelle, comme le sage est la forme de la vie morale naturelle. Toute perfection et sainteté dans l'Église s'obtient par une conformation d'amour au Cœur de Jésus. Or la réussite de la sainteté est infiniment plus miraculeuse que la réussite d'une vie honnête, et pour nous conduire vers Jésus-Christ, il nous faut une prudence toute divine et universelle.

Cette éducation de la sainteté, il appartient à l'Église de la faire. C'est elle par excellence qui « voit les principes » en Jésus-Christ : ses « sentences » morales, ses

(1) Aristote, VI, *Eth.* ch. XI.

« opinions » doivent être estimées à l'égal de ses « démonstrations » : c'est-à-dire, quand elle prononce, conseille, dirige, en matière morale, nous ne devons pas chercher les raisons de ses ordres ou de ses conseils, car elle peut ne pas les raisonner : *elle voit les principes*, à cause de son expérience séculaire de la sainteté et des âmes. Elle est la mère des saints : ne lui demandons pas les raisons de ses préceptes, jugeons l'arbre à ses fruits. Il suffit à notre docilité filiale que la direction nous vienne de notre Mère, et nous sommes en paix : c'est la maternité même de l'Église qui nous rassure, parce que depuis des siècles elle engendre des saints à la vie éternelle avec une expérience divinement inspirée et continuellement accrue.

Que notre docilité envers l'Église demeure toujours, si l'on peut dire, naïvement filiale. Ne serions-nous pas insensés de soutenir notre jugement contre le sien, même quand elle n'est pas infaillible, même quand la hauteur de ses vues et la portée universelle de son regard nous empêchent de voir toute la sagesse de ses décisions et tout le bienfait de son commandement? Autant l'universel domine le particulier, autant la prudence de l'Église dépasse notre raison et les vues toujours petites de notre conscience : La prudence de l'Église vient du commencement du monde et conduit à la fin du monde ; elle procède de Dieu et mène au jugement dernier. Elle a de quoi nous étonner, de quoi nous écraser par tant de hauteur : mais nous sommes de mauvais fils si elle nous scandalise et si nous voulons ne l'écouter que comprise, et toujours la juger pour la comprendre.

Il faut humblement se souvenir de l'avertissement de Dieu, quand nous sommes tentés d'opposer aux jugements de l'Église le verdict de notre conscience individuelle : « *Cogitationes enim mortalium timidae, et incertae providentiae nostrae* : Les pensées des hommes sont hésitantes

et nos prévisions sont incertaines (1). » Voilà pourquoi Dieu nous dit encore : « *Ne te fie pas à ta prudence, tiens-toi au milieu des anciens et des prudents, et soumets ton cœur de bonne foi à leur sagesse* (2). » Où donc se trouve cette assemblée des anciens, ce Sénat de Dieu, sinon dans l'Église, dont on peut dire avec l'Écriture : Toutes ses voies sont belles, tous ses sentiers sont en paix. Elle est un arbre de vie pour ceux qui la saisissent, et celui qui s'y attache est heureux (3). »

3. *De la soumission du cœur au pouvoir maternel de l'Église*

La docilité de l'esprit est la disposition fondamentale de l'enfant de l'Église : d'elle se tirent aisément tous les autres devoirs que la maternité de l'Église nous impose.

Il ne suffit pas en effet de soumettre notre esprit aux enseignements spirituels de l'Église : il faut aussi soumettre notre cœur à son action, et toute notre vie à son pouvoir. Cette soumission universelle de toute la vie à la causalité efficiente et sanctifiante du Christ et de son Épouse est la condition de notre perfection. Seule la chose *soumise à l'action* d'une cause bénéficie de son effet : plus cette soumission est intime, profonde, universelle, et plus aussi l'action de la cause a d'empire, d'étendue, de rayonnement heureux. Le fer jeté dans le feu, plus il est plongé dans le foyer, plus il devient feu lui-même. Ainsi sommes-nous jetés tout entiers en Jésus-Christ, et tout entiers dans le sein de l'Église, pour être pénétrés, selon toute notre nature, des célestes effluves de la grâce! L'immersion dans l'eau du baptême figurait cette immersion

(1) Sagesse, IX, 14.
(2) Prov., III, 5 ; Eccl., VI, 35.
(3) Prov., III, 17-18.

mystique de l'âme dans le sein de l'Église et dans le Christ.

Cette immersion est nécessaire. L'unité est la loi de la vie, l'union est la loi de l'action : l'action ne s'exerce pas à distance ; l'action maternelle de l'Église exige une incomparable union de ses fils. « L'Église donc est une, écrit Bossuet, et, par son esprit d'unité catholique et universelle, elle est la Mère toujours féconde de tous les particuliers qui la composent. Ainsi tout ce qu'elle engendre, elle se l'unit très intimement ; en cela dissemblable des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les enfants qu'elles produisent : au contraire, l'Église n'engendre les siens qu'en les recevant dans son sein, qu'en les incorporant dans son unité (1) », qu'en les soumettant au courant de sa vie. Cette union se fait par la soumission de la volonté qui commande tout l'homme.

Je dis que cette soumission, si on l'entend bien, n'a pas de mesure ni de limites, *du côté du sujet*, car l'action de l'Église, dans la sanctification des âmes, s'identifie à l'action même de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint : c'est par l'Église que passe ce souffle vivifiant de Dieu. Et où va l'efficace du Saint-Esprit, sinon à produire la grâce sanctifiante qui a son épanouissement dans la charité ? Mais la charité *est la forme de toutes les vertus* ; elle doit vivifier tous les actes humains pour les rendre méritoires : c'est elle qui veut tout animer, tout soulever et enlever vers la vie éternelle, et tout unir immédiatement à Dieu aimé par-dessus tout. Si tout doit être soumis à la Charité, tout en l'homme doit être soumis à l'Église, qui est l'Épouse de l'Esprit-Saint dans la production et la fécondation du saint amour.

Seulement on se scandalise de cet empire du Saint-Esprit et de son Église, comme si l'action de Dieu cor-

(1) Sermon sur l'Unité de l'Église, 1681, 3e point.

rompait la nature, altérait ses droits et ses pouvoirs. Mais, au contraire, la Grâce restaure la nature, l'établit dans tout son droit, lui donne toute sa vigueur et son plein jeu ; et de même l'action de l'Église vivifie tout sans rien corrompre, anime tout sans usurper. Et ceci est vrai de la vie sociale comme de la vie individuelle, car l'essence de l'action humaine ne change pas de l'un à l'autre plan. Se soumettre ainsi entièrement à l'action de l'Église et de Jésus-Christ, selon tout notre cœur, ce n'est donc pas abdiquer notre vraie nature, ses droits certains et ses justes fonctions, — mais c'est, tout au contraire, donner à la nature humaine et à tous ses pouvoirs l'intégrité que le péché lui enlève et cette perfection que vainement elle cherche en dehors de la Grâce et loin de Dieu. Nous soumettre tout entiers à l'Église, c'est *être tout entiers régénérés, et avoir une pleine vie en chacune de nos puissances*, dans l'ordre naturel comme dans l'ordre de la grâce.

4. De l'abnégation filiale, sous la correction de l'Église

La soumission du cœur à l'action de l'Église entraîne pourtant une *abnégation* : le renoncement à toute forme de vie *contraire* à la grâce. Ce renoncement nécessaire n'est pas pour nous appauvrir, mais pour nous enrichir.

L'Église trouve dans notre nature les blessures du péché : dans la raison, l'ignorance ; dans la volonté, la malice ; dans le cœur, une étrange faiblesse pour le bien : dans les sens, la concupiscence. Nous portons en nous la racine des sept péchés capitaux et le germe de leur innombrable progéniture. La vie luxuriante du vice menace toujours d'étouffer les frondaisons de la grâce.

La vitalité montante du peuple que l'Église sanctifie est faite de forces terriblement mélangées — ce sont les forces du péché — et c'est l'inquiétude immense du Pou-

voir Spirituel de ne pas laisser l'esprit du siècle envahir la Cité de Dieu. Pour nous revêtir de Jésus-Christ, l'Église nous doit donc dépouiller du péché : la ruine du péché est son grand œuvre négatif, comme la formation du Christ est son grand œuvre positif.

L'Église nous traite, quand il le faut, fortement, nous soumet à un ascétisme rigoureux, nous tient dans l'ombre, le silence et par terre quand nous voulions nous élever, agir et triompher ; elle nous brise quand nous pensions être forts ; elle nous étonne, en appelant orgueil en nous et esprit de mensonge ce que nous disions zèle et esprit de Dieu. L'Église, comme Jésus-Christ, connaît mieux que l'homme « ce qu'il y a dans l'homme » : elle discerne des périls qui nous échappaient, découvre des erreurs que nous disions vérité, nous dit dans une voie dangereuse quand nous pensions être dans le chemin du salut. Elle nous arrête alors dans notre élan, condamne nos idées les plus chères, nous tire hors de nos voies préférées, et nous devons toujours croire qu'elle ne ruine que pour édifier, qu'elle ne frappe que pour corriger. Pour garder une attitude d'enfant envers l'Église, il faut nous tenir aimants sous sa direction et consentir à notre conformation au Christ Jésus crucifié par une courageuse *abnégation*.

C'est bien l'Église en effet qui nous fait maternellement et le mieux pratiquer la loi de « renoncement » nécessaire au salut. « Seule l'Église peut nous isoler du monde, écrit le P. Clérissac, nous conduire au désert, sans méconnaître nos besoins personnels les plus impérieux, parce que possédant et enseignant seule la vraie notion de la personnalité, elle nous révèle nos véritables aspirations et nos plus personnels besoins. Sans cesse et de mille manières, l'Église inculque et rappelle que l'être humain, s'il est individué par la matière, n'est pourtant une per-

sonne et ne devient *quelqu'un* qu'en se couronnant de raison et de liberté. Si donc ses instincts suffisent à développer son individualité, au contraire sa personnalité ne grandit que par la liberté spirituelle (1). » Et cette liberté l'Église nous la donne en nous dégageant de notre dangereuse individualité.

Sous les coups de l'Église il ne suffit donc pas d'éviter la révolte, et de tenir un front volontairement baissé. Cette stoïque attitude n'est pas chrétienne : elle n'est pas filiale. Il faut de tout son pouvoir s'humilier, quand l'Église nous frappe, chercher la lumière dans ses condamnations, et pour comprendre son devoir commencer par le faire. Si Dieu résiste aux superbes, il donne sa grâce aux humbles : et cette grâce adoucit la peine du cœur, dissipe les obscurités de l'intelligence, nous met dans la paix de Dieu. Elle nous fait comprendre les sophismes de notre orgueil, les ruses de notre amour-propre, les périls de nos humaines inventions, le mal redoutable de la révolte, et bientôt la correction de l'Église nous apparaît bienfaisante et non plus amère.

Un fils, sous les coups de sa mère, se corrige et devient meilleur : il se délivre. Le « silence respectueux » non seulement ne peut suffire : il ne peut être. Se taire quand on doit bénir la main qui vous sauve, ce n'est pas respecter, c'est faillir. Que devant une condamnation de l'Église on excuse la révolte, c'est être blessé soi-même de l'esprit de rébellion; mais qu'on réprouve comme une trahison l'obéissance qui va jusqu'à l'abnégation et par l'abnégation jusqu'à la reconnaissance, y a-t-il plus subtile corruption du cœur? Un vrai enfant de l'Église au contraire s'attache plus à elle quand cette mère agit plus puissamment sur toute son âme pour l'arracher à son erreur et à

(1) Clérissac, *le Mystère de l'Église*, p. 133-134.

son mal. Nous ne sommes jamais plus aimés de l'Église que quand l'Église en nous corrigeant nous sauve.

5. *De la conformité à l'Esprit de l'Église*

L'Église, qui doit nous conduire à la plénitude de l'âge du Christ et nous rendre conformes à son image, — qui est l'exemplaire unique de toute beauté, — réduit nos *individualités*, combat notre *particularisme*, mortifie notre *égoïsme*, étouffe la vie luxuriante de nos *instincts*; mais c'est pour nous élever à notre vraie *personnalité surnaturelle*, qui est faite d'une participation formelle à la vie personnelle de Dieu : une vie couronnée de raison divine, animée d'un amour universel et éternel. C'est parce que la vertu du Saint-Esprit est dans l'Église, que la vertu de l'Église nous élève à cet amour du bien commun de la cité des saints, dont l'objet est la béatitude. Nous devons donc avoir l'esprit de l'Église, si nous voulons avoir l'Esprit-Saint, nous conformer à l'Église, si nous voulons nous conformer à Jésus-Christ. L'Église n'est pas un intermédiaire isolant, elle n'est pas un lien déformant, mais elle est le sein maternel où se forment les vrais enfants de Dieu.

Ainsi, quand la docilité de l'esprit, la soumission du cœur, l'abnégation de notre mauvaise nature, nous ont amenés à une parfaite conformation avec l'Église, alors nous sommes ses parfaits enfants, engendrés dans une même nature avec elle, et nous participons à toutes les prérogatives de son essence. Alors, « chacun de nous est l'Église, puisqu'il édifie le corps du Christ. C'est chacun de nous qui revêt ce corps de son vêtement de gloire : *Datum est illi ut cooperiat se byssino splendenti et candido. Byssinum enim justificationes sunt sanctorum* (1) ».

(1) Clérissac, *ibid.*, p. 135. « Il lui a été donné de se vêtir de lin éclatant et pur. Ce fin lin ce sont les vertus des Saints » (Apoc., XIX, 1).

« Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu », dit saint Paul (1). Pareillement sont fils de l'Église tous ceux qui se laissent conduire par l'esprit de l'Église. N'entendons pas ici la soumission due en justice aux préceptes du Pouvoir Spirituel, mais cette invincible inclination des bons fils à conformer leur cœur au cœur de leur mère. L'enfant ne suit pas le mouvement d'une mère par la seule nécessité d'obéir; une certaine *connaturalité* avec celle qui lui a donné le jour le porte à suivre spontanément toutes ses inspirations, car toutes les inspirations de la mère conspirent avec celles de l'enfant, en vertu même de cette conformité des esprits et des cœurs.

Ainsi devons-nous être avec l'Église. C'est alors qu'entre elle et nous s'établit ce commerce doux et consolant, qui règne sur un accord profond de nos communes aspirations, parce que, n'ayant plus qu'un même esprit avec elle, nous tendons vers la même fin qu'elle par les mêmes chemins, par les mêmes souffrances, par les mêmes actions, par le même amour. Alors nous éprouvons la joie et la sécurité de marcher en tenant notre main dans sa main, et d'avancer en la regardant.

Alors également, chacun de nous peut rendre justice à l'Église, et avoir pour elle le culte et le dévouement qu'elle mérite.

II

Le culte que nous devons a l'Église

Nous pouvons considérer deux choses dans l'Église : sa perfection et son excellence; la perfection la fait digne d'amour et objet de charité; l'excellence la met au-dessus

(1) Rom., VIII, 14.

de toutes les grandeurs humaines et lui donne droit au culte des hommes. Ainsi tous nos devoirs envers l'Église peuvent se ramener à la justice, qui rend à l'Église l'honneur qui lui est dû, et à la charité, qui lui prodigue l'amour qu'elle mérite. Nous avons vu ce qu'est l'amour dû à l'Église. Voyons ce que demande la justice.

Il est bien remarquable d'ailleurs que saint Thomas ne parle jamais, dans son traité de la Justice, de nos dettes envers l'Église. Mais la raison en est simple. La justice, qui règle nos devoirs envers le prochain, s'adresse à Dieu ou aux hommes ; ou encore au groupement de Dieu et des hommes ne formant qu'une surnaturelle et toute divine société : c'est le cas de l'Église. Ainsi nos devoirs de justice envers l'Église se trouvent définis par la vertu de religion qui rend au Christ l'adoration ; par la vertu de piété filiale, qui honore en l'Église une Mère d'incomparable perfection ; par la vertu de respect, qui rend aux pasteurs l'honneur et l'obéissance qui leur sont dus.

Cependant, en raison de sa dignité unique, et comme Vicaire de Jésus-Christ, le Pape mérite un respect également unique dans toute la hiérarchie sacrée : on l'a nommé *dévotion*. N'ayant pas d'ailleurs le dessein de définir nos devoirs d'adoration envers Notre-Seigneur, qui sont clairs et lumineux pour tous, nous envisagerons notre culte envers l'Église sous trois chefs : dévotion envers le Pape ; piété filiale envers l'Église ; obéissance à la Hiérarchie.

1. *La dévotion envers le Pape*

La dévotion est premièrement et principalement due au Tout-Puissant. Elle est un dévouement total : un mouvement du cœur qui « nous porte à nous vouer à Dieu pour nous soumettre totalement à Lui : *devoti dicuntur*

qui seipsos quodammodo Deo devovent ut ei se totaliter subdant (1) ». Saint Thomas la définit : *une volonté prompte à se livrer à tout ce que réclame le service divin* (2).

La volonté sanctifiée, c'est le cœur de l'âme, son vrai centre : elle y est reine, elle y commande tout en vue de sa fin, qui est la gloire de Dieu. Quand elle s'est ainsi toute dévouée et vouée à Dieu, qui est son tout, sa dévotion lui donne une ardeur, un élan et comme une agilité aérienne pour courir aux commandements du Seigneur. C'est alors que l'âme peut dire : « *J'ai couru dans la voie de vos commandements, quand vous avez dilaté mon cœur.* »

Remarquons la différence entre l'amour et la dévotion : par l'amour l'âme se donne et s'unit elle-même et immédiatement à Dieu, pour se reposer en Lui par cette union ; par la dévotion elle s'offre à Dieu pour le servir et faire tout son bon plaisir. La charité aime Dieu ; la dévotion le sert. D'ailleurs, la dévotion est un effet de l'amour et dans un autre sens, elle entretient et fortifie la charité. D'aimer Dieu nous dévoue à son service ; en le servant notre amour grandit encore.

Au-dessous de Dieu, les saints peuvent avoir part à notre dévotion comme ministres de Dieu, car ils sont ainsi comme une seule puissance avec Lui. « La dévotion envers les saints de Dieu, *morts ou vivants*, dit saint Thomas, ne s'arrête point à eux, mais remonte jusqu'à Dieu, car c'est encore Dieu que nous vénérons en ses serviteurs (3). » Cette belle sentence du Docteur commun est tout le fondement de notre dévotion envers le Pape.

Cette dévotion ne va pas à la sainteté personnelle du

(1) II^{a} II^{ae}, q. 82, a. 1.

(2) « Devotio nihil aliud esse videtur quam voluntas quaedam prompte trahendi se ad ea quae pertinent ad Dei famulatum » (Ibid.).

(3) II^{a} II^{ae}, q. 82, a. 2, ad 3^{m}.

Souverain Pontife, mais à la sainteté de sa mission. Nous devons voir dans le Pape le caractère sacré de son sacerdoce, la dignité surnaturelle de son pouvoir : il nous faut vénérer Jésus-Christ dans le Vicaire de Jésus-Christ, retrouver en celui-ci la sainte puissance de celui-là.

« L'idée en laquelle Dieu voit et aime l'Église, écrit le P. Clérissac, c'est son Fils. *In ipso benedicenter omnes gentes* (1). Cette bénédiction date de plus loin qu'Abraham et Adam. Le regard éternel, qui fixe les complaisances du Père dans le Fils, voit en lui le chef d'un immense corps et se repose aussi sur l'Église, qui est ce corps (2). » Et dans ce corps la beauté qui plaît à Dieu, c'est son ordre, son unité et son mouvement, en un mot sa Hiérarchie. Le Père trouve dans le Fils l'idée de sa propre essence; le Fils trouve dans son Église l'idée de sa propre beauté : car le Père engendre un Fils égal en nature, et le Fils crée son Église à sa propre image. L'Église est donc cette Cité qui descend du ciel d' « auprès de Dieu, brillante de la gloire de Dieu. Et l'astre qui l'éclaire est semblable... à une pierre de jaspe transparente comme le cristal (3) ». Toute la lumière dans l'Église rayonne de cette « pierre très précieuse », qui est l'Agneau. Mais où tombe d'abord tout le faisceau de ses clartés? Nous savons que le Christ du ciel gouverne son Église par le « Christ de la terre ». Pierre *ne succède pas* à Jésus, il *reste sous son pouvoir*, il est son Vicaire : le pouvoir principal demeure aux mains du Sauveur, l'ordre et le commandement viennent de Lui, le Pape n'est que son représentant : il nous tient lieu du Christ. Pour humaines que soient les apparences du gouvernement de l'Église, la puissance du Maître divin s'y

(1) Cf. Genèse, XXII, 18; Gal., III, 8. En lui seront bénies toutes les nations.

(2) Clérissac, *ibid.*, p. 15.

(3) Apocalypse, XXI, 11.

cache : en un sens profond, si nous regardons à l'essence même du mouvement donné d'en haut à la Cité de Dieu, nous ne sommes pas gouvernés par le Pape autrement que par Jésus-Christ : « Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel. »

Par cette intime union au pouvoir principal du Sauveur, le pouvoir vicarial du Pape participe à son indéfectibilité. Les portes de l'enfer prévaudraient contre l'Église, si le Pape pouvait conduire les âmes en enfer et leur commander de pécher. En choses graves, touchant la formation des mœurs chrétiennes, non seulement le Pape ne peut pas édicter des lois contraires à l'Évangile ou au droit naturel, ni commander comme honnête le vicieux, ou condamner comme vicieux l'honnête, mais il ne peut pas défaillir en son commandement au point de priver le troupeau du Christ du mouvement nécessaire au salut (1).

Sur cette divine garantie du Pouvoir spirituel s'établit, non seulement notre obéissance, mais notre dévotion au Vicaire du Christ. Puisque toute la beauté et l'assurance de l'Église où Dieu se complaît lui viennent de son ordre, de son unité et de son mouvement vers la vie éternelle; puisque cet ordre procède du commandement qu'elle reçoit de son Chef visible, qui est lui-même sous le pouvoir et la mystérieuse mais certaine direction de son Chef invisible, — voulant nous dévouer à Dieu, nous devons nous dévouer à son Église; et voulant nous dévouer à son

(1) Cf. Cano, *De locis*, l. V, c. 5 : « Ecclesia in morum doctrina eorum, qui ad salutem necessarii sunt errare non potest... Huius vero conclusionis, et altera consectaria esse videtur, Ecclesiam, cum in re gravi quidem, et quae ad christianos mores formandos apprime conducat, leges toti populo dicit, non posse jubere quicquam, quod aut Evangelio aut rationi naturae contrarium sit... Deinde Ecclesia non potest definire, quippiam esse vitium, quod honestum est, aut contra honestum esse, quod turpe... » Suarez, Cajetan, Jean de Saint-Thomas et tous les grands théologiens suivent Cano sur ce point. Voir *Dict. de Théol. Cath.*, t. IV, col. 2185.

Église, nous devons nous dévouer à Celui qui la gouverne pour le compte de Dieu. Le dévouement *individuel* à Dieu est une forme imparfaite de la dévotion : nous ne sommes pas des âmes isolées, nous sommes un corps, le corps du Christ, et notre action est dans ce corps et pour lui : elle doit être conforme à tout le mouvement donné au Peuple de Dieu par Celui qui a le soin de « paître les brebis ». Nous ne pouvons dès lors nous dévouer à Jésus-Christ, à son Église, sans nous dévouer au Pape.

Réduite à sa pure et nécessaire essence, la dévotion au Pape est donc une volonté prompte à se dévouer à toutes les entreprises que réclame le service de l'Église, selon le commandement du Vicaire de Jésus-Christ qui nous gouverne en son nom.

Cette dévotion sera *parfaite* si l'amour la porte à faire d'un même élan tout ce que le premier Pasteur conseille ou désire pour la gloire de Notre-Seigneur et la beauté de l'Église, car c'est la charge sainte du Pape d'aimer l'Épouse du Christ comme l'aime son Époux, et de la faire paraître devant Lui,... « glorieuse, sans tache, sans ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée (1) ».

La dévotion au Pape ainsi comprise est le fondement de notre piété filiale envers l'Église : de même en effet que le citoyen ne peut bien se dévouer à la Cité qu'en suivant l'ordre du Prince, ainsi l'enfant de l'Église ne peut rendre à cette Mère tout le culte qu'elle mérite qu'en se dévouant à la volonté du Chef qui veut par excellence son honneur et son triomphe.

2. *Piété filiale envers l'Église*

De la piété filiale envers Dieu dérive encore notre piété filiale envers l'Église.

(1) Ephes., v, 27.

La piété filiale est un culte que nous devons, en justice, aux auteurs de notre vie. La vie n'est point bonne par le seul fait qu'elle existe. La vie est *mouvement*, et pour avoir toute sa perfection, non seulement il faut *qu'elle soit*, mais il faut encore qu'elle se meuve bien, *qu'elle soit gouvernée* : voilà pourquoi nous pouvons appeler pères, non seulement ceux qui nous donnent de vivre, mais aussi ceux qui nous donnent de bien vivre. Un culte leur est dû pour l'inestimable bienfait de leur paternité : nous l'appelons *piété filiale*.

Le fond de la piété filiale est fait de reconnaissance. La première justice à rendre aux auteurs de notre vie est de reconnaître que nous dépendons d'eux pour l'être et le gouvernement. Nous dépendons d'eux comme de notre principe, et c'est le propre du principe de dominer et d'initier. Le père a sur son enfant un ascendant d'auteur et d'initiateur. La piété filiale reconnaît donc cette dignité bienfaisante du père, et s'y soumet avec amour.

La piété filiale se mesure, par suite, à l'excellence du père et à la grandeur du bien qu'il nous donne en nous élevant. Dieu occupe en cet ordre la première place, car Il est le plus excellent des pères, le premier principe de notre vie et de notre droit mouvement vers le bien (1). Après Dieu, dans l'ordre de nature, viennent nos parents et la patrie. De nos parents nous tenons la vie naturelle ; de la patrie, la vie civilisée. Sans nos parents nous n'aurions aucune vie ; sans la patrie, aucune vie parfaite selon la raison. Les parents et la patrie participent donc à la paternité de Dieu auteur de notre nature ; ils doivent pour autant avoir part à cette piété filiale qui remonte jusqu'au premier Père. Confondre le culte de Dieu et le culte de la

(1) II^a II^{ae}, q. 101, a. 1 : « In utroque autem Deus summum obtinet locum ; qui et excellentissimus est, et est nobis essendi et gubernationis primum principium. »

patrie serait de l'idolâtrie, mais les séparer serait également insensé. « Dans le plus grand, dit saint Thomas, le plus petit est inclus. Voilà pourquoi le culte dû à Dieu embrasse dans son tout, à titre de partie, le culte que nous devons à nos parents (1) » et à la patrie. La famille et la patrie n'ont toute leur grandeur, leur beauté, leur dignité, leur intégrité et leur bienfait que vues dans la lumière de Dieu : elles nous communiquent une vie naturelle qui a son premier principe et sa dernière fin en Dieu seul. Le culte que nous leur devons doit également partir de Dieu et remonter enfin jusqu'à lui. Telle est donc la grandeur de la piété filiale : elle a quelque chose de sacré.

Mais dans l'ordre surnaturel, la piété filiale envers l'Église — patrie spirituelle des âmes — est un culte infiniment plus saint et plus beau. Car l'Église est unie au Verbe incarné, pour nous engendrer à la vie éternelle. La grâce est une « semence de Dieu », un écoulement en nous de la vie même de la très sainte Trinité, elle nous fait « participants de la nature divine ». Elle communique aux hommes mortels la perfection propre à l'Être même subsistant et éternel. La grâce portée à son dernier épanouissement, c'est la béatitude infinie entrée dans notre cœur et nous faisant vivre, voir et aimer à la manière de Dieu, selon cette parole : *Quand Il apparaîtra, nous serons semblables à Lui*, et encore : *Dans ta lumière nous verrons la splendeur*.

L'Église, par son pouvoir maternel, engendre en nous avec Dieu cette vie éternelle : par les sacrements, qui sont en son pouvoir d'Ordre, elle nous communique la grâce sanctifiante, dans le Baptême; la répare après la ruine du péché, dans la Pénitence; la fortifie et la restaure, dans

(1) IIª IIæ, q. 101, a. 1, ad 1m.

la Confirmation et l'Eucharistie; la transmet et la continue, dans l'Ordre et le Mariage; la couronne et la consomme dans l'Extrême-Onction. Par son pouvoir d'enseigner elle nous montre le chemin du ciel, elle nous y conduit et nous y fait avancer par son pouvoir de gouverner; elle nous garde de l'erreur de l'esprit et des égarements du cœur : elle est ainsi, après Dieu et Jésus-Christ, le plus saint, le plus haut, le plus divin principe de vie et de gouvernement.

« Nulle maternité, écrit encore le P. Clérissac, n'est comparable à celle de l'Église, pour la noblesse, pour la fécondité, pour la tendresse, pour la force.

« Pour la noblesse : issue du Cœur de Dieu et du Cœur du Christ, immunisée contre les flétrissures du mal et la flétrissure de l'âge, elle n'engendre pas la servitude, elle porte l'honneur de Dieu même...

Pour la fécondité : proportionnelle à l'amour qui la lie au Christ, celle de l'Église est donc sans limites et toujours en acte... au moment même où nous quittons ce monde, en ce *jour natal*, l'Église est plus que jamais notre *Mère* : nous sommes parfaitement à elle dans le ciel. La maternité de l'Église est immense comme la paternité de Dieu.

« Pour la tendresse : c'est la tendresse d'Épouse qui se reverse sur ses enfants, en eux elle aime le Christ. Or, personne n'aime le Christ comme l'Église, de même que le Christ n'aime rien tant que l'Église. C'est pourquoi rien n'est plus pur, ni plus désintéressé que cette tendresse... Nulle mère ne sait prier pour ses enfants comme l'Église... Nulle mère non plus ne pleure comme l'Église : elle ressent la perte de ses enfants avec une intensité de deuil toute surnaturelle...

« Pour la force : la force de la maternité de l'Église vient de l'estime jalouse qu'elle tient de Dieu pour les

âmes. Les âmes valent à ses yeux plus que tous les mondes : *Quam commutationem dabit homo pro anima sua?* (1) Elles valent toutes et chacune le sang de son Époux divin. C'est pour les âmes de ses enfants qu'elle met tant de constance à affirmer le caractère absolu de la loi de Dieu, à dénoncer les scandales, à réclamer la justice... Pour les âmes elle sait endurer longanimement et céder magnanimement. Elle montre pour elles, dans ses avertissements et ses prohibitions, une vigilance si prévoyante, ou même si alarmée, qu'elle semble alors revêtir, non plus seulement la force, mais aussi la faiblesse et la crainte des mères... En même temps, elle nourrit l'héroïsme et garde une mâle sévérité dans l'amour (2). »

Notre piété pour l'Église doit donc se mesurer sur la grandeur de sa maternité, et notre culte pour cette divine mère doit exceller également en noblesse, en étendue, en tendresse et en force.

En noblesse : nous devons nous faire honneur d'être enfants de l'Église, ne pas rougir de son passé, ne pas trembler pour son avenir, ne pas douter de son présent; nous devons la saluer avec cette fierté qui faisait dire à saint Paul : « Mais cette Jérusalem, qui est d'en haut, est libre, celle qui est notre mère! (3) »

En étendue : nous ne devons pas mettre de limite à notre reconnaissance pour l'Église, car le bien qu'elle nous donne est immense, et, pour grands que soient les services qu'elle nous demande, ils n'égalent jamais la dette de notre reconnaissance envers elle. C'est la tristesse des vrais enfants de ne pouvoir rendre à leurs mères la vie qu'ils en ont reçue : ne voudraient-ils pas donner de leur

(1) « Qu'est-ce qu'un homme pourra donner en échange de son âme? » Matth., XVI, 26.

(2) Clérissac, *ibid.*, p. 183-188 passim.

(3) Voir Gal., IV, 24-26.

sang pour vivifier celui qui les fit naître, quand le mal le flétrit et la mort le glace? Mais ce que nous ne pouvons pas pour nos mères selon la chair, nous le pouvons, nous le devons pour la mère de nos âmes. En venant à la vraie vie de l'Église, nous ne quittons pas son sein. « Engendrer, à l'Église, c'est recevoir ses enfants dans ses entrailles; leur mort est d'en sortir (1) ». Or la vie de l'Église est d'engendrer; le seul vrai bien qu'elle veut, c'est d'avoir vie en ses enfants. C'est comme tuer l'Église que de mourir à sa vie en sortant de son sein : on la déchire, on lui arrache ses entrailles; elle n'est point faite pour mettre ses enfants au dehors. Qui veut crucifier l'Église, qu'il la fuie; qui veut la réjouir et lui donner une jeunesse éternelle, qu'il se livre à elle, qu'il se laisse engendrer par elle à la vie de Jésus-Christ, qui est sa vie en ses enfants. Nous pouvons ainsi donner à l'Église une jeunesse éternelle. Nous devons à l'Église tous les dévouements que son cœur nous demande, mais au-dessus de tout nous lui devons de rester ses vrais fils et de réjouir son cœur en lui donnant le spectacle de notre santé spirituelle et de notre vigueur d'amour renouvelée en Jésus-Christ.

En tendresse : le sentiment naturel guide les enfants en leur piété filiale. Aux tendres soins de leurs mères, ils répondent par les dévouements délicats qu'invente leur amour. C'est un jeu où ils ne voudraient pas avoir le dessous. Ils craignent par-dessus tout d'angoisser le cœur maternel. Un vrai fils de l'Église ne fait pas pleurer l'Église : il la console par la délicatesse de sa fidélité, par la clarté de son regard fixé sur elle, par la loyauté de son hommage, par les prévenances de son amour. Il ne sait pas dire non à ses ordres, hésiter devant ses conseils, tromper son attente. Pour lui, ses moindres désirs sont

(1) Bossuet, *Pensées chrétiennes et morales*, Lebarq, t. VI.

des ordres; il souffre de ses peines, et subit en son cœur les insultes qu'elle reçoit; il pleure quand elle pleure, et ne peut se réjouir qu'en la voyant heureuse. Je songe à ces martyrs plus soucieux de l'Église attristée par l'hérésie que des plaies qu'avaient faites dans leurs chairs les fers rougis au feu (1).

En force : nous devons servir l'Église et l'honorer avec une sainte véhémence. Le royaume des cieux souffre violence. Toutes les puissances du mal veulent arracher les âmes à l'Église : la nôtre n'est point soustraite à cette action de l'Enfer. Que d'hérésies, que de schismes, durant toute la vie de l'Église! Et dans tant de schismes que de schismatiques, dans tant d'hérésies que d'hérétiques, dans tant d'apostats que de damnés! Ils tenaient mollement à l'Église, ils se sont séparés d'elle aisément : ils ont glissé sans crainte dans l'anathème, et ils n'ont pas craint la malédiction même de leur mère. Et pourtant d'elle comme de Jésus-Christ il faut dire : *En toi seront bénies toutes les générations*. Celui qui n'est pas béni par l'Épouse, ne sera-t-il pas maudit par l'Époux? Peut-on encourir la colère de l'Église et attendre le pardon du Chef de l'Église? Il est bien téméraire et bien insensé celui qui croit être délié dans le ciel, s'il est lié par l'Église sur la terre. Qui de nous sait toute la puissance de ces grandes et redoutables paroles : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise », et encore : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel »?

Les vrais enfants de l'Église ont toujours cru ne pas pouvoir être en paix avec Jésus-Christ s'ils ne meurent pas en paix avec l'Église. Nous devons donc nous attacher avec force à la servir fidèlement, pour vivre avec sa bénédiction et mourir dans sa paix.

(1) Les Martyrs de Lyon. Cf. Paul Allard, *Hist. des Pers.*, t. I, p. 404.

3. *Obéissance envers l'Église*

On nous a dit quelle est la nature de l'obéissance, la hiérarchie des pouvoirs qui la commandent, la place et le rôle de l'Église dans cette hiérarchie. Mais encore quel est, de façon plus précise, ce pouvoir de l'Église, et quelle stricte obéissance est-elle en droit d'exiger de ses fils?

Selon la doctrine commune et certaine des théologiens, l'Église possède un double pouvoir : l'un indirect, l'autre direct; le premier touche les choses temporelles, le second les choses purement spirituelles. Il convient de bien les définir.

Il est certain que l'Église n'a pas un pouvoir direct sur le pouvoir temporel. « Dieu, écrivait Léon XIII, a partagé le soin du genre humain entre deux puissances, celle de l'Église et celle de l'État : l'une pourvoit aux choses divines; l'autre aux choses humaines. Chacune en son ordre est suprême, chacune a pareillement ses limites certaines.... une sphère bien définie où elle exerce son action en vertu de son droit propre (1). »

L'État a un pouvoir direct et souverain sur tout l'ordre des choses politiques et civiles, qui constituent le bien commun temporel d'une société parfaite (2). Ce pouvoir, pour autant, n'est pas absolu ni entièrement soustrait au gouvernement spirituel du Sacerdoce : il relève de Dieu et tombe sur le pouvoir indirect de l'Église.

Ce pouvoir indirect n'est pas autre chose que *le devoir et le droit qu'a l'Église d'instruire et de diriger les consciences de ses fidèles dans les actes qui visent par nature les choses temporelles*.

Un acte visant un but temporel est humain; humain,

(1) Léon XIII, *Immortale Dei*, 1er nov. 1885. Denz., n° 1866.

(2) « Cetera vero, quae civile et politicum genus complectitur, rectum est civili autoritati esse subjecta. » Léon XIII, *ibid.*

il est moral, et tombe sous la règle de la justice universelle : il ne doit pas *s'écarter* de la fin dernière, il doit même en un sens y tendre. L'Église peut donc intervenir dans la direction et le gouvernement de cet acte, non pour le conduire au but temporel qu'il vise immédiatement, mais pour l'empêcher de s'écarter de sa fin éternelle. L'Église, dans l'activité temporelle de ses fidèles, n'a pour but que de sauvegarder l'ordre de la loi divine; elle n'intervient donc pas directement en ces choses, pour diriger l'action vers son objet connaturel, mais pour l'empêcher d'aller contre une fin supérieure qui ne peut être méconnue sans péril : c'est *en raison du péché* qu'un tel acte comporte que l'Église peut l'interdire ou l'invalider. Voilà donc bien défini l'*objet formel* du pouvoir indirect : il n'autorise l'Église à intervenir dans les affaires temporelles que pour y faire respecter l'ordre moral naturel et surnaturel.

L'*objet matériel* de ce pouvoir, par contre, est pratiquement illimité. Le pouvoir indirect de l'Église, pour tous les fidèles, rois ou bergers, s'étend à tout acte humain, public ou privé, visant les biens temporels. En effet, puisque tout acte humain doit être *en harmonie* avec la fin dernière et la loi de Dieu, puisqu'il appartient à l'Église de juger de cet accord, il faut que l'Église puisse dire à tous, et dans tous les cas, s'ils poursuivent les biens temporels de telle manière qu'ils ne perdent pas les biens éternels.

Elle doit donc, en matière économique, sociale, politique, *non pas gérer* (1) les affaires des familles, des socié-

(1) Prêter à l'Église la prétention de se *substituer* au pouvoir temporel ou de le gouverner directement est une pure calomnie. Le pouvoir spirituel n'a pas une prise directe sur le pouvoir temporel parce que la fin de l'État n'est point, de par sa nature, *un moyen nécessaire* de la fin de l'Église. Le bien commun temporel de la Cité, abso-

tés, des États, *mais éclairer et gouverner les consciences*... des pères, des juges et des rois, les exciter dans leur torpeur, les réprimer dans leurs torts, les condamner dans leurs fautes, les punir dans leur obstination, les garder de tout écart et de tout péril, dans tout l'ordre de la vie temporelle.

Comme elle seule d'ailleurs peut juger en définitive du péché qui motive son intervention, elle seule également peut juger en dernier ressort les cas où cette intervention est nécessaire, et dans quelle mesure.

Selon la nature des périls et la gravité des circonstances, elle peut commander ou conseiller. Si elle commande, il faut obéir; si elle conseille, on doit obtempérer : on ne peut jamais impunément la juger, la blâmer ou la condamner, pour mieux désobéir à ses ordres ou mépriser

lument parlant, peut avoir sa perfection connaturelle indépendamment de l'Église; l'Église, de son côté, n'use pas du bien commun de la Cité comme d'un moyen indispensable immédiatement ordonné à son but. Mais l'État peut défaillir et poursuivre sa fin connaturelle par des moyens injustes : l'Église intervient alors, dans les affaires de l'État, non pas pour lui apprendre l'art de la politique, mais pour lui rappeler les lois de la morale naturelle, ou les exigences de la loi surnaturelle.

Il est d'ailleurs manifeste qu'en vertu de sa vocation chrétienne, l'État doit être informé par la grâce et la charité; la Cité doit être sanctifiée, et cette sanctification des peuples appartient *au pouvoir direct de l'Église*. Mais ce droit de sanctifier la Cité ne donne pas à l'Église un pouvoir direct sur la forme naturelle de l'État et sur sa vie propre : en effet, la *forme* de la charité que l'Église donne aux vertus naturelles — privées ou publiques — leur est *extrinsèque et ne les constitue pas essentiellement*. Aussi la perfection surnaturelle que l'Église donne à la vie publique des nations ne lui permet pas de s'ingérer dans le domaine de la perfection naturelle que cette vie comporte, sauf, comme nous l'avons dit, en raison du péché qui peut s'y glisser et la corrompre. L'Église sanctifie les nations, non pas en leur apprenant la bonne politique, mais en leur prêchant l'Évangile, la nécessité de croire au Christ, de le confesser publiquement et de lui rendre le culte national et officiel qu'il mérite, d'obéir à sa loi. Il est évident que cette mission ressortit au pouvoir direct de l'Église et n'entrave en rien la vie naturelle des États.

ses conseils, sous prétexte qu'elle touche, en condamnant le péché, aux choses temporelles qui se trouvent avec le péché. L'inférieur ne peut juger le supérieur. Si les hommes revêtus du pouvoir spirituel abusent, touchant le temporel, l'autorité inférieure sera jugée par la supérieure; si l'autorité suprême dévie, Dieu seul peut la juger et non pas l'homme (1).

L'Église n'intervient qu'incidemment dans les choses de ce monde : son vrai soin est aux choses divines; Dieu les a confiées à son pouvoir direct. Ce pouvoir embrasse tout ce qu'il y a de saint et de sacré dans les choses humaines, tout ce qui touche au salut éternel des âmes ou au culte de Dieu (2).

Dans ce domaine spirituel l'Église nous gouverne vers la vie éternelle par ses *décisions doctrinales* et par ses *prescriptions disciplinaires* : nous devons admettre ses enseignements et nous soumettre à ses ordres.

Les décisions doctrinales de l'Église peuvent se ramener à trois espèces : les décisions infaillibles de foi, les décicisions simplement infaillibles, les décisions simplement certaines.

Dans les décisions de foi, l'Église propose comme vérités certainement révélées par Dieu les propositions qu'elle formule et qu'elle enseigne. Tous les fidèles sont obligés d'y adhérer sous peine d'hérésie. Le devoir d'obéir au magistère infaillible de l'Église se double ici du devoir

(1) « Ergo si deviat terrena potestas, judicabitur a potestate spirituali; sed, si deviat spiritualis minor, a suo superiore; si vero suprema, a solo Deo, non ab homine poterit judicari. » Bonifacius VIII, *Unam sanctam*, 18 nov. 1302. Denz., 469.

(2) « Quidquid igitur est in rebus humanis quoquo modo sacrum, quidquid ad salutem animarum cultumve Dei pertinet.... id est omne in potestate arbitrioque Ecclesiae. » Leo XIII, *Immortale Dei*. Denz., 1866.

d'obéir à la parole de Dieu certainement proposée dans une telle définition.

Outre les articles de foi, l'Église définit encore infailliblement d'autres vérités intimement liées à la révélation, indispensables au maintien du dogme, à sa défense ou à son explication. En ce cas nous avons le devoir strict de leur donner notre assentiment intérieur, par une ferme adhésion au magistère infaillible de l'Église, enseignant la connexion certaine de la vérité qu'elle nous propose avec la vérité que Dieu enseigne. Avec la même ferme certitude nous devons réprouver les erreurs que l'Église réprouve comme contraires aux vérités infaillibles de la doctrine catholique (1).

Les décisions doctrinales non infaillibles portées par le Pape ou par les Congrégations romaines demandent encore un « assentiment interne, sinon ferme et définitif comme dans le cas précédent », du moins « prudent, excluant habituellement tout doute fondé (2) ». « Aux catholiques instruits, dit expressément Pie IX, il ne suffit pas de recevoir et de vénérer les dogmes de l'Église, il faut de plus qu'ils se soumettent et aux décisions doctrinales des Congrégations Pontificales, et aux doctrines capitales que le consentement unanime et constant des catholiques tient pour des vérités théologiques et des conclusions si certaines, que les opinions contraires, sans mériter la note d'hérésie, méritent pourtant quelque autre censure théologique (3). »

Il est d'ailleurs bien évident que ces décisions doctrinales peuvent être spéculatives ou pratiques : *spéculatives*, elles exigent un simple assentiment de l'intelligence ; *pra-*

(1) Voir Conc. du Vat., Sess. III, ch. 4. Denz., 1798.
(2) Dublanchy, *Dict. de Théol. cath.*, t. IV, col. 2209.
(3) Pie IX, Lettre *Tuas libenter*, 21 déc. 1863. Denz., 1684.

tiques, elles veulent encore être prises comme règle de conduite dans la vie publique ou privée (1).

L'Église ne gouverne pas seulement les intelligences vers la vie éternelle, elle doit y élever les cœurs, y entraîner les volontés. Aux décisions doctrinales elle ajoute les prescriptions disciplinaires.

Ce pouvoir d'obliger les consciences elle le tient de son Fondateur, qui lui a donné de « lier et de délier », de « paître les brebis et les agneaux », de parler et d'être écoutée.

L'Église a toujours eu conscience de cette mission, et dès les temps apostoliques nous la voyons faire les lois obligeant les fidèles.

Les prescriptions disciplinaires peuvent avoir un triple objet : le maintien intégral de la doctrine catholique; le plein accomplissement des obligations chrétiennes individuelles; le plein accomplissement des obligations chrétiennes sociales.

L'Église a d'abord le devoir rigoureux de maintenir la foi pure chez les fidèles. Il ne leur suffit pas de définir cette foi, de l'enseigner, de condamner les erreurs contraires; elle doit encore « noter les hérétiques », les montrer du doigt pour ainsi dire et les désigner à l'attention vigilante des croyants. Elle peut les excommunier nommément, nous interdire avec eux tout rapport. Pareillement elle doit connaître tous les dangers publics que la foi peut courir et elle peut nous commander de les fuir. Elle peut ainsi condamner les livres, les écoles, les théâtres, les associations, les ligues où la foi de ses enfants peut subir un dommage. Comme on ne peut pas s'exposer librement sans péché grave à un péril grave et prochain, on ne peut

(1) Voir Dublanchy, *ibid.*

sans une grande faute se soustraire à l'obligation de le fuir quand l'Église nous le commande. Désobéir en pareil cas serait ajouter la présomption à la révolte.

Il y a également obligation stricte d'observer les lois de l'Église qui visent le parfait accomplissement de nos obligations chrétiennes dans la vie privée, soit qu'il s'agisse de prescriptions communes, comme les six commandements de l'Église, soit qu'il s'agisse de lois particulières, concernant un peuple, ou une catégorie de fidèles, les prêtres, les religieux...

Enfin l'Église, comme nous l'avons vu, a la mission de sanctifier les Nations et de convertir les États à Jésus-Christ, Roi universel de l'Humanité. Elle a le droit par conséquent d'organiser l'action catholique de ses fidèles en vue d'établir ce règne du Christ dans la vie publique des peuples (1).

Dans tous ces domaines encore le pouvoir direct de l'Église peut être *préceptif* ou *directif* : préceptif, il oblige strictement en conscience; directif, il s'impose encore à la prudence et à la piété filiale des fidèles.

Tel est, bien sommairement résumé, ce saint pouvoir de l'Église, telle est aussi l'obéissance que nous lui devons en conscience.

Si nous voulons nous soumettre avec joie à ce pouvoir de juridiction, sachons découvrir de quelle source divine il découle. Le pouvoir de juridiction n'est-il pas au service du pouvoir d'ordre? L'Église veut-elle autre chose que le triomphe de la grâce en chaque peuple, en chaque âme dans chaque peuple, en chaque acte dans chaque vie? Tout en ces décisions ne vise que ce but : nous unir tous,

(1) Ces devoirs de la vie chrétienne publique, Léon XIII les a principalement rappelés dans les Encycliques *Sapientiae christianae* du 10 janvier 1890, et *Rerum novarum* du 16 mai 1891.

en charité, à Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ce triomphe de la charité, le gouvernement spirituel de l'Église le prépare et le sauvegarde, mais la grâce du Saint-Esprit le consomme. Ce que veut l'Église avant tout, c'est donc une grandiose et universelle diffusion de l'Esprit-Saint, par la communion à ses sacrements. « Tous les sacrements, au reste, ne nous aident-ils pas à rattacher à l'unique règle de la volonté divine les circonstances de notre vie? ne nous murmurent-ils pas le mot d'ordre de Dieu pour chacune de nos années ou de nos journées? Toute la morale surnaturelle, par conséquent la spiritualité elle-même, est basée sur la sanctification du devoir d'état. C'est ici qu'éclate la sagesse supérieure et la bienfaisance universelle de la direction de l'Église (1). » Car l'Église par ses Sacrements, par ses préceptes et par sa liturgie, nous communique cet Esprit-Saint, qui doit à chaque instant tout nous « enseigner » et tout nous « suggérer », selon la volonté du Père et la promesse du Sauveur : cet Esprit seul, nous met en parfait accord avec la loi de notre vie éternelle.

« Par cette conformité surnaturelle à l'ordre providentiel, nous rejoignons le grand acte d'obéissance posé par le Fils de Dieu venant en ce monde, et qui commande celui du Calvaire (2). » Et n'est-ce pas cette conformation à l'Homme de douleur, opérée par l'Église ici-bas, qui nous mérite d'entrer aussi « dans notre gloire » par la même voie que notre Sauveur? Il ne faut donc pas craindre de servir l'Église jusqu'au Calvaire, et de lui obéir jusqu'à la mort.

fr. Étienne-M. Lajeunie, O. P.

(1) Clérissac, *ibid.*, p. 166-167.
(2) Clérissac, *ibid.*, p. 168.

Au service de l'Eglise

Sainte Catherine de Sienne
(1347-1380)

Nous nous plaignons souvent de notre temps. Et les motifs ne manquent pas. Nous avons tort cependant de croire que nous supportons des malheurs ou des désordres que d'autres temps n'ont pas connus : elles ne sont pas rares les époques plus troublées et plus malheureuses que la nôtre. Si elles pouvaient parler, les pierres du Dôme de Sienne, aujourd'hui si paisibles dans le ciel lumineux de Toscane, raconteraient de sanglantes querelles, les pires révolutions, des jours affreux, en vérité une histoire des plus orageuses et des plus atroces, surtout si elles disaient ce qu'a vu sainte Catherine. Sienne alors semblait le rendez-vous de tous les maux : irréconciliables inimitiés de famille, sauvages guerres civiles, la guerre extérieure, de temps à autre la peste, la famine, et au-dessus de tout le schisme dans l'Église. Et pour s'opposer à tous ces maux, des chefs indignes, des tyrans qui comptent parmi les plus cruels de l'histoire, un clergé qui avait perdu le sens de ses devoirs les plus élémentaires et se préoccupait bien plus de ses richesses que des âmes. La flamme chrétienne menaçait de s'éteindre.

Que fit l'humble fille du teinturier de Sienne? Elle ne

désespéra pas de son temps. Devant un clergé prévaricateur, elle n'oublia pas le respect dû aux ministres de Dieu, ni ses regrets ni sa souffrance ne tournèrent jamais en révolte. A ses yeux l'Église demeura toujours « la douce Épouse du Christ »; le Pontife romain, « le doux Christ de la terre ». Elle les servit avec fidélité, elle les aima jusqu'à en mourir. Son exemple peut nous servir encore; il nous montrera, en tout cas, comment l'on peut, dans la douleur, rester fidèle et servir.

I

La douce Épouse du Christ

« Oui, nous devons nous passionner pour la sainte Église, par amour de Jésus crucifié. »

Ce cri, saisi dans une de ses lettres à la reine de Hongrie, résume et explique la vie publique de sainte Catherine de Sienne. Tous les saints ont aimé l'Église : Catherine en a eu la passion. Cet amour extraordinaire a inspiré ses démarches, ses voyages, ses ambassades, ses écrits, ses amitiés, ses luttes, ses souffrances; il a donné à sa mort une beauté saisissante, une grandeur unique. Comment une jeune fille du peuple, sans lettres ni culture humaine, une « popolana », comme on disait à Sienne, s'est-elle élevée à cette conception grandiose de l'Église, qu'elle expose si souvent et avec tant de feu dans ses écrits, conception qui a soutenu sa vie et lui a fait réussir de vraies merveilles, comme le retour d'Avignon, c'est ce qu'expliquent seulement sa vie intérieure et ses relations intimes avec Dieu. Les hommes n'ont pas allumé cette flamme en son cœur. L'étincelle a jailli d'en-haut. Certes, elle n'a pas inventé une doctrine nouvelle; rien de plus traditionnel que sa conception du corps mystique du

Christ. Les Pères primitifs, les Docteurs du moyen âge nous avaient enseigné l'union du Christ et de l'Église. Mais si Catherine a connu leurs formules, c'est dans sa lumière intérieure qu'elle les a considérées, et cette lumière leur a donné un relief, une vie, une chaleur unique. Dans l'histoire universelle, nous ne connaissons pas de serviteur de Dieu, même parmi les plus grands, qui ait eu une vue plus nette de la grande réalité qu'est l'Église : le Christ vivant. Le Christ et son Église ne font qu'un. Elle écrit à Nicolas Soderini : « L'Église, c'est la même chose que le Christ. » Elle voit, elle sent, elle expérimente, pour ainsi dire, que l'Église, c'est Jésus s'épanouissant dans ses membres, répandant en eux sa vie, renouvelant les états et les mystères de son existence terrestre. C'est parce qu'elle aime Jésus que Catherine aime l'Église, c'est Jésus qu'elle aime en l'Église, c'est lui qu'elle sert dans l'Église, et elle meurt pour l'Église afin de mourir pour Jésus. Parlant d'elle-même, elle écrit à Nicolas d'Osimo, secrétaire de Grégoire XI :

Une servante de Dieu s'appliquait à comprendre son néant et la bonté de Dieu pour elle : elle voyait que Dieu, par amour, lui avait donné l'être et qu'il avait ajouté toutes sortes de grâces et de dons. Elle contemplait cet abîme de charité, elle savourait cet amour et cherchait le moyen de remercier Dieu.

Comment lui rendre grâce? Pas d'autre moyen que de l'aimer.

Mais la servante de Dieu comprenait qu'elle ne pouvait lui être utile en rien, qu'elle ne pouvait lui prouver qu'elle l'aimait : alors elle cherchait à aimer pour lui quelque chose et lui donner ainsi la preuve de son amour; et elle vit que Dieu aime d'un amour infini la créature raisonnable, et cet amour divin elle le trouvait en elle et dans ses frères. Elle avait donc un moyen de montrer à Dieu si elle l'aimait ou non! Elle pouvait donc lui être utile! Alors elle se livra avec ardeur à aimer le prochain et elle ressentait un tel amour de son salut

qu'elle aurait donné joyeusement sa vie pour l'obtenir. Ce qu'elle ne pouvait faire pour Dieu, elle désirait le faire pour son prochain. Elle comprenait qu'il faut remercier Dieu par le moyen du prochain et lui rendre ainsi amour pour amour. Dieu a manifesté son amour miséricordieux par le Verbe, son Fils : ainsi voulait-elle lui rendre honneur en désirant le salut des âmes et lui plaire en le prouvant.

Et elle se disait : En quel jardin pourrai-je ainsi travailler? à quelle table satisfaire ce désir?

Notre-Seigneur lui apparut et lui dit :

« Ma fille bien-aimée, c'est dans le jardin de mon épouse et à la table de la sainte Croix, par tes peines, par l'angoisse du désir, par les veilles et les prières, par d'actifs et persévérants efforts.

« Tu ne peux rien désirer pour le salut des âmes que tu ne le désires pour l'Église : elle est le corps universel de ceux qui participent à la lumière de la sainte foi. Nul ne peut avoir la vie sinon dans l'obéissance à mon Épouse. Tu dois désirer voir le prochain, chrétiens et infidèles, et toute créature raisonnable, se nourrir dans ce jardin, sous le joug de la sainte obéissance... Mais en ce moment, je te le dis, il faut ressentir un désir et une faim particulière. Je te veux prête à mourir, s'il le faut, pour l'Église »...

Alors devant l'abîme si profond, si large de la bonté divine et comprenant ce qui plaît le plus au Seigneur, la servante de Dieu excitait le feu de son désir, et il lui semblait que si elle eût pu donner sa vie pour la sainte Église mille fois le jour jusqu'au jugement dernier, c'eût été moins qu'une goutte de vin dans la mer. Et c'est vrai. (1)

Nous avons tenu à citer ce passage pour son importance : il donne la clef de la vie publique de Catherine, et en montre l'unité, la simplicité saisissante dans la complexité des démarches; il fait comprendre pourquoi, passant par-dessus les répugnances qu'éprouverait sans doute toute jeune fille, elle se lança en pleine politique et

(1) Lettre à Nicolas d'Osimo, CCLXXXII. Nous citons d'après la seconde édition de P. Misciattelli : *Le Lettere di S. Caterina da Siena*, con note di N. Tommaseo. Cinq volumes, Sienna, 1913.

même n'hésita pas à se mêler de très près au gouvernement de l'Église : c'est que l'Église est le Christ vivant parmi nous.

Elle la veut belle et sainte. Les prélats et les prêtres doivent toujours se souvenir de leur incomparable ministère et mener une vie qui les rende aptes à « administrer le soleil,... distribuer la lumière, le corps et le sang du Fils de Dieu, avec tous les sacrements qui n'ont de valeur et ne donnent la vie qu'en vertu du Sang. » Catherine se fait du ministère sacerdotal une très grande idée. Dans le *Dialogue* elle nous rapporte les paroles de Dieu le Père :

> Mes serviteurs ont revêtu la condition du soleil; leurs puissances sont toutes remplies de moi, le vrai soleil, et ils font fonction de soleil.
>
> Le soleil échauffe, il éclaire, et sa chaleur féconde la terre. Et que font donc mes chers ministres?
>
> Élus par moi, oints par moi, placés par moi dans le corps mystique de la sainte Église pour la distribution du soleil qui est moi-même, pour distribuer le corps et le sang de mon Fils unique avec les autres sacrements qui contiennent la vie par la vertu du Sang,... ils répandent la lumière qui est en eux, lumière de science surnaturelle, et rayonnent la chaleur de la plus ardente charité. La chaleur de leur charité met en fermentation les âmes stériles, leur science les éclaire de sa lumière, et l'exemple de leur vie réglée et sainte achève de dissiper les ténèbres des péchés et de toutes les infidélités. Ils ramènent à ma discipline ceux qui vivaient dans la nuit du péché et dans le froid de la mort par la privation de la grâce. N'est-il pas vrai qu'ils sont des soleils, puisqu'ils ont la propriété du soleil, de par moi le soleil véritable, étant devenus par amour une même chose avec moi, et moi avec eux? (1)

Pour Catherine, la richesse de l'Église, ce sont les biens divins : les sacrements administrés par des clercs saints et zélés, reçus par des fidèles nombreux et filialement

(1) *Dialogue*, CXIX.

obéissants. Les biens terrestres? Ils ne comptent guère et ils ne sauraient entrer en ligne de compte avec le moindre bien surnaturel. Lorsque Grégoire XI se vit réduit, par la duplicité florentine, à recourir à la guerre et à revendiquer son autorité sur ses provinces italiennes, Catherine lui écrivit, avec un étonnant mélange d'humilité et d'audace qu'on ne trouve guère que dans ses lettres :

> Vous me direz, peut-être, Saint-Père : « En conscience je suis tenu à conserver et recouvrer les biens de la Sainte Église. » C'est vrai, hélas, je l'avoue. Mais il me semble que, de deux trésors, il faut avant tout garder le plus précieux. Le trésor de l'Église, c'est le sang du Christ, donné en prix des âmes : ce trésor du Sang n'a pas été versé pour les biens matériels, mais pour le salut du monde. En admettant que vous êtes tenu de recouvrer les biens et l'autorité sur les villes révoltées, vous êtes tenu bien davantage à reconquérir tant de vos brebis perdues, le vrai trésor de l'Église. S'il faut négliger quelque chose, que ce soient les intérêts temporels plutôt que les biens spirituels (1).

Ne sent-on pas, sous ces lignes, la profonde conviction que la vie de l'Église, à l'imitation de celle du Sauveur, est avant tout sacerdotale et que son activité essentielle est d'offrir le Sacrifice et d'en répandre le fruit sur les âmes? Jamais le prêtre n'est plus grand qu'à l'autel, ni le Pape plus puissant que lorsqu'il agit en Pontife.

Aussi l'une des plus grandes douleurs de Catherine fut-elle de constater la déchéance d'une notable partie du clergé. Certes il y avait autour d'elle et dans toute l'Église de bons prêtres, de zélés prélats; sa seule correspondance nous en fait connaître un grand nombre. Sienne produisait alors pas mal de bienheureux et de saints, sans compter Catherine. Il n'en est pas moins vrai que la vie de trop de clercs était gravement scandaleuse; et jusque

(1) Lettre à Grégoire XI, CCIX.

dans l'entourage du Pape, à sa cour d'Avignon, des Cardinaux et des prélats affichaient d'intolérables désordres. Catherine relate, dans le *Dialogue*, ce qu'elle put voir de ses yeux : c'est affreux. Et ce fut pour elle, jusqu'à son dernier soupir, une des plus constantes et des plus cuisantes douleurs.

Mais elle n'était pas âme à s'abandonner. Loin de décourager son amour filial, le spectacle de ces désordres ne fait que l'exciter, et à peine en contact avec les hauts personnages ecclésiastiques, elle entreprend de les pousser à une réforme du clergé. C'était frapper à la tête et guérir le mal dans sa source. La lecture de ses lettres sur la réforme fait comprendre combien elle aimait l'Église et quel courage lui inspira cet amour. Dans l'une des premières elle écrit à Gérard du Puy, légat du Pape en Italie :

Je pense devant Dieu que notre doux Christ de la terre (le souverain Pontife) ferait bien de se libérer surtout de deux choses qui corrompent l'Épouse du Christ. La première est la trop grande affection qu'il témoigne à sa famille dont il s'occupe avec trop de sollicitude. Il faudrait que cet abus cessât partout et en tout...

Or Gérard du Puy était le propre neveu du Pape dont il avait déjà reçu des fonctions considérables, et celle qui écrivait était la pauvre fille du teinturier siennois, alors âgée de vingt-cinq ans à peine. « Cette femme, remarquait le notaire Guidini, se souciait peu de plaire ou non dans ce qu'elle disait : elle ne pensait qu'à l'honneur de Dieu ». Elle écrit à un autre prélat :

« Pourquoi gardez-vous le silence? C'est lui qui perd le monde. L'Église est toute pâle : on épuise son sang.

Elle exhorte le faible Grégoire XI à s'armer de courage

et à ne pas craindre les difficultés pour procurer la sainteté de l'Église :

Vouloir vivre en paix est souvent la plus grande des cruautés. Quand l'abcès est mûr, il faut qu'il soit taillé par le fer et brûlé par le feu, et si on néglige de le faire et que l'on y mette seulement du baume, la corruption s'étend et peut donner la mort (1).

A Urbain VI :

Très Saint Père, Dieu vous a choisi pour administrer le Sang de Jésus crucifié dont vous êtes le Vicaire et il vous a choisi à une époque où l'iniquité des fidèles est plus abondante qu'elle ne l'a jamais été... En bon pasteur, corrigez avec courage, arrachez le vice, plantez la vertu et soyez prêt à donner votre vie, s'il le faut. O très doux Père, le monde n'en peut plus, tant de vices abondent... (2)

Le Christ béni se plaint de ce que l'Église n'est pas purifiée de ses vices et de ce que Votre Sainteté n'y apporte pas tout le zèle possible. Vous ne pouvez pas du premier coup déraciner tous les désordres, mais vous chargerez votre conscience si vous ne faites tout ce que vous pouvez pour purifier le cœur de la sainte Église... Savez-vous ce qui arrivera si vous ne faites tout votre possible ? Dieu veut absolument la réforme de son Épouse, il ne peut plus souffrir qu'elle soit couverte de lèpre. Si Votre Sainteté n'accomplit ce pour quoi Elle a été élevée à si haute dignité, Dieu l'accomplira lui-même, mais avec beaucoup de tribulations. Il enlèvera ce bois tordu et le redressera à sa manière. Oh ! Très Saint Père, n'attendons pas cette humiliation... (3)

Tout ce qui pouvait ternir la beauté de l'Église, elle le poursuivait sans relâche et avec une liberté d'allures et de paroles qui étonnerait bien notre temps. Ses lettres seraient-elles acceptées par nos contemporains comme par les siens ? Messire Pierre, curé de Semignano, dans le voisinage de

(1) Lettre CLXXXV. — (2) Lettre CCXCI. — (3) Lettre CCCLXIV.

Sienne, ne cessait de se disputer avec un de ses confrères. Catherine lui écrit :

Je m'étonne beaucoup qu'un homme de votre condition puisse vivre dans la haine. Dieu vous a retiré du siècle et fait ange de la terre par la vertu du sacrement, et voici que vous vous engagez de nouveau dans les mœurs du monde. Je ne comprends pas comment vous osez célébrer la messe, et je vous prédis que, si vous persévérez dans cette haine et vos autres péchés, la justice de Dieu s'abattra sur vous. Je vous le dis : assez d'iniquités ! Changez de vie et souvenez-vous que la mort viendra vous surprendre au moment où vous y penserez le moins... Je veux que vous fassiez la paix. Quelle honte pour deux prêtres de vivre en ennemis ! C'est un vrai miracle que Dieu ne commande pas à la terre de s'entr'ouvrir pour vous engloutir tous deux (1).

Sainte liberté des enfants de Dieu ! D'où venait ce zèle sans timidité ? De la conviction profonde que le péché est le plus redoutable ennemi de l'Église, le danger intérieur qu'il faut combattre plus que tout. Le chrétien qui se sanctifie, embellit, en quelque sorte, le Christ dont il est le membre ; celui qui se livre au péché souille un membre du Christ. Le péché est l'obstacle essentiel au règne de Dieu, au triomphe de l'Église. Aussi est-il remarquable que l'activité publique de Catherine se réduit toujours en définitive à une activité religieuse : elle va à Pise, à Florence, en Avignon négocier la paix au nom du Pape ou des républiques italiennes ; mais cette paix, elle la veut pour que soit plus vite procurée la réforme de l'Église ; à ces hommes d'État, auprès desquels elle négocie et dont elle obtient souvent d'importantes résolutions, que conseille-t-elle ? La pureté de conscience, la réception des sacrements, l'amour de l'Église. « Purifiez votre conscience

(1) Lettre LIX.

par une sainte confession », écrit-elle à Charle de Duras, prétendant au trône de Naples. A Charles V, roi de France :

Dans votre position, je vous prie surtout de faire trois choses pour l'amour de Jésus crucifié. La première est de mépriser le monde avec toutes ses délices et de vous mépriser vous-même, possédant votre royaume comme une chose qui vous est confiée et qui ne vous appartient pas... La seconde, de maintenir la sainte et vraie justice et de jamais la laisser corrompre par l'amour de vous-même, ni par les louanges, ni par le désir de plaire aux hommes. Prenez garde que vos officiers ne commettent l'injustice et ne violent le droit du pauvre; soyez le père des pauvres : c'est pour eux que Dieu vous a tout donné... La troisième, d'observer la doctrine que le Maître a donnée sur la croix : l'amour de votre prochain...

Ainsi écrivait-elle à tous les grands, même à la triste reine de Naples, même au cruel et horrible Bernabo Visconti à qui elle prêche l'amour de Jésus crucifié et le respect de l'Église : Vous péchez tous les jours, explique-t-elle, et vous avez besoin d'obtenir le pardon de vos péchés par l'effusion du sang de l'Agneau. Or l'Église seule est dépositaire des clés du Sang. Que ferez-vous sans elle et sans le Vicaire du Christ?

Je vous supplie de ne plus vous rebeller contre votre chef. Méprisez les instigations du diable qui vous suggère que c'est votre devoir de sévir contre les mauvais pasteurs de l'Église. Cela n'est pas votre affaire (1).

De tous elle exigeait le respect de l'Église et du sacerdoce; elle n'a jamais accepté que les fidèles, fussent-ils les plus puissants ou les plus irréprochables, s'érigeassent en justiciers de la hiérarchie. Toute sa correspondance se fait l'écho de la parole que Dieu le Père lui avait dite dans le Dialogue : « N'allez pas toucher à mes Christs! Le plus

(1) Lettre XXVIII.

grand malheur où puisse tomber un homme, c'est de s'en constituer le justicier (1). » A ce même Visconti qui, tout en combattant le Pape, envoyait des ambassadeurs à Catherine pour la gagner à sa cause, elle réplique :

C'est insensé de s'éloigner du Vicaire du Christ, de se révolter contre celui qui tient les clefs du sang de Jésus crucifié... N'entreprenez rien contre les ministres de Dieu ni contre le Vicaire du Christ... Ne vous mêlez pas de ces affaires. Conservez vos domaines en paix, punissez vos sujets quand ils sont coupables, mais ne jugez pas ceux qui sont les ministres du précieux Sang (2)...

A Nicolas Soderini, l'un des chefs de la ligue florentine contre Grégoire XI, elle rappelle la vérité fondamentale que l'Église nous donne la vie et que cela seul mérite le respect, sans compter que notre intérêt est de ne jamais briser l'union qui nous unit à l'Épouse du Christ, notre Mère :

Si vous êtes contre la sainte Église, comment pouvez-vous participer au Sang du Fils de Dieu? L'Église, c'est le Christ. C'est elle qui nous administre les sacrements, lesquels nous font vivre par la vie qu'ils tiennent eux-mêmes du Sang (3).

A l'ambitieux Visconti, si peu mystique, comme on sait, elle allait jusqu'à écrire :

Même si les ministres de Dieu nous dépouillaient de nos biens, nous devrions préférer perdre nos biens matériels et la vie du corps que les biens spirituels et la vie de la grâce.

Langage que l'esprit de révolte ne comprendra pas : pour Catherine il exprimait une vérité qui n'admet pas de doute. Elle ne faisait que répéter l'enseignement du Seigneur, en

(1) *Dialogue*, CXV. — (2) Lettre XXVIII. — (3) Lettre CLXXI.

une extase, sur ceux qui s'insurgent contre le gouvernement de l'Église :

Aveugles, ils se font un honneur de ce qui est leur honte, ils jugent honte ce qui serait leur honneur, je veux dire s'humilier devant leur Chef... Ils s'essayent à séduire les enfants de l'Épouse du Christ en brisant les liens de la charité qui les unissent; et après les avoir ainsi privés du fruit du Sang, ils les chargent des mêmes chaînes qu'ils portent eux-mêmes, chaînes de l'orgueil, chaînes de la présomption, chaînes de la crainte servile. C'est par crainte d'être dépouillés de la puissance temporelle qu'ils perdent ainsi la grâce et qu'ils accep tent la pire honte, qui est d'être privé de la dignité du Sang. Cette chaîne est scellée avec le sceau des ténèbres, car ils ont perdu le sens de l'immense malheur dans lequel ils sont tombés et font tomber les autres. Dans leur aveuglement ne vont-ils jusqu'à s'en glorifier?

Ma fille très chère, poursuivait le Seigneur, pleure au spectacle d'un pareil aveuglement et d'une telle misère. Pense que ces malheureux ont été purifiés, comme toi, dans le Sang, qu'ils ont été nourris du Sang, qu'ils ont grandi par la vertu du Sang sur le giron de la sainte Église. Et aujourd'hui les voilà ! Des révoltés ! Sous prétexte de redresser les fautes de mes ministres, que j'ai déclarés inviolables et que je défends de toucher, ils se sont séparés du sein de leur Mère, l'Église. Le pire, c'est que, sous le manteau des fautes de mes ministres, ils essayent de cacher leurs propres iniquités (1).

Un peu plus loin, le Seigneur ajoute que la rébellion ne pourra rester impunie. On ne porte pas en vain la main sur sa mère :

« Attendez un peu, écrivait Catherine au Gonfalonier de Lucques; vous dites : ces révoltés prospèrent et vont de l'avant. Attendez un peu et vous verrez le châtiment : ils courent à l'abîme (2). »

(1) Dialogue, CXVII.

(2) Lettre CLXVIII. — Comment ne pas penser au mot de Lacordaire dans sa correspondance avec Montalembert? Lamennais ayant lancé contre le Pape une misérable injure, Lacordaire écrit : « Cela

Le devoir des fidèles est de servir l'Église, de la secourir dans les occasions difficiles, d'épouser ses intérêts, de faire sien tout ce qui la regarde : c'est le moyen d'acquitter notre dette envers elle. L'Église nous donne la vie, nous lui rendons nos services. Devoir strict de reconnaissance, tout comme pour le fils de témoigner aux parents sa gratitude :

> Nous devons être soumis à la sainte Église et l'assister autant que nous le pouvons. Si nous sommes tenus de secourir notre frère dans ses besoins, à combien plus forte raison notre Mère, la Sainte Église, et notre père, le Christ de la terre ! C'est un devoir de gratitude pour les bienfaits reçus (1).

Pour elle, elle n'avait pas de plus grand désir que de servir l'Église. Comme elle l'écrivait à la reine de Hongrie (2), elle souffrait de son impuissance et elle aurait voulu donner son sang pour hâter le triomphe de « la douce Épouse du Christ ». « Si je consens à demeurer sur la terre, avouait-elle à son confesseur, c'est dans l'espoir d'être égorgée pour la gloire de Dieu. » « Voyez, disait-elle une autre fois en montrant sa tunique blanche de dominicaine, comme elle serait belle teinte de sang pour Jésus ! » A l'époque du schisme, Urbain VI eut l'idée de l'envoyer à Naples pour gagner la reine à sa cause : elle accepta d'emblée ; mais le P. Raymond fit observer qu'il serait peut-être imprudent d'exposer une jeune fille sans défense à la redoutable perversité de la reine Jeanne, et il convainquit le Pape. Alors elle se fâcha : « Si Catherine

sera puni, Montalembert, cela sera puni, ou la religion n'est qu'un vain mot. Mais je t'en conjure à genoux, aie pitié de ton âme et de tant d'autres âmes dont la foi périra dans ces exécrables dissensions... Malheur à qui touche à l'Église ! Malheur à qui blasphème les apôtres ! » (Lettre du 2 décembre 1833.)

(1) Lettre CCCXXXVII aux gouverneurs de la commune de Florence.

(2) Lettre CXLV.

(d'Alexandrie), Marguerite, Agnès et les autres saintes vierges avaient calculé avec tant de pusillanimité, elles n'auraient jamais conquis la couronne du martyre. »

Pourtant elle aimait le silence de l'humble logis paternel et la chambrette obscure que son père lui avait concédée pour ses oraisons. La première fois que le Seigneur lui dit clairement qu'il faudrait la quitter, elle en avait eu grande peine. Elle y avait tant prié! Tant de mystères s'y étaient révélés! Jésus n'y descendait-il pas psalmodier avec elle? Et si elle en sortait un moment pour se reposer dans le jardin solitaire ou sur le toit de la maison, c'était pour continuer le dialogue avec les fleurs qui lui parlaient, elles aussi, de son Seigneur. Car, ainsi que tous les fils de Toscane, elle avait la passion des fleurs; son plaisir, raconte Maconi, était de les tresser en forme de croix ou de couronnes qu'elle envoyait à ses amis en signe d'affection dans le Christ. « N'entendez-vous pas, disait-elle, qu'elles parlent de Lui? » Les fleurs rouges surtout l'émouvaient : elles lui rappelaient le Sang. Qui douterait que Catherine, sur les routes d'Avignon ou dans le palais des Papes, n'ait souvent tourné son cœur vers la silencieuse cellule et son jardin parfumé? S'envelopper de silence, prier nuit et jour en la seule présence de Dieu, tout oublier du monde, sentir fondre son cœur au pied du crucifix et s'abreuver à perdre haleine de l'amour de Celui qui nous a tant aimés, Catherine, en Avignon corrompue ou Florence en révolte, a dû subir les tentations de cette paix.

Mais l'Église souffrait, les âmes se perdaient : pouvait-on encore penser à soi? C'était le moment de servir coûte que coûte. L'amour de Dieu et des âmes ne lui permettait point de s'arrêter. Quand l'Église est en péril et que les âmes se perdent, un saint ne s'arrête pas.

Elle allait donc au service de l'Épouse du Christ, récla-

mant sa liberté d'action et n'admettant pas qu'on s'opposât à ses efforts, ni même qu'on murmurât contre ce que Dieu lui faisait entreprendre. Quelque temps après le retour d'Avignon, ses concitoyens lui faisant dire qu'on s'étonne de la voir s'attarder au château de Saint-Anthime et qu'on songe à la rappeler, il faut voir de quel ton elle réplique aux « Magnifiques Seigneurs et Défenseurs de la cité de Sienne » :

Nous sommes choisis pour répandre la parole de Dieu et sauver les âmes. Que chacun fasse sa besogne... Je ne suis venue ici que pour me nourrir des âmes et les arracher au démon. Pour cela, si je les avais, je sacrifierais mille vies. Je partirai donc ou je resterai selon que l'Esprit-Saint m'y poussera (1).

Sans doute « les Magnifiques Seigneurs » revinrent-ils à la charge, car dans une autre lettre Catherine leur donne une nouvelle leçon tout aussi sévère, et bien étonnante si l'on songe qu'elle est donnée aux maîtres de sa cité par la fille du teinturier de Fontebranda, l'humble « popolana ». Mais il s'agissait du service de l'Église!

Mes frères très chers et mes Seigneurs, comme il faut n'approcher de Dieu qu'avec une sainte crainte, ainsi faut-il s'approcher de ses serviteurs. Ne les déchirez pas par des soupçons injustes et des murmures. Laissez-les aller et s'arrêter à leur guise : ce sont des pèlerins que mène le Saint-Esprit, ils glorifient Dieu et sauvent les âmes, ils procurent votre paix, votre bien et votre repos. Quelqu'un aurait-il la fatuité de prétendre imposer des règles à l'Esprit-Saint et à ses serviteurs?... Je regrette que mes concitoyens se donnent tant de peine pour exercer leur langue sur mon compte. N'ont-ils rien à faire qu'à me casser du bois sur la tête et sur la tête de mes amis? Mais nous aurons le dessus, car nous avons la patience, la patience qui triomphe toujours, souveraine (2).

(1) Lettre CXXI. — (2) Lettre CXXIII.

Même indépendance à l'égard des plus grands. Elle leur parle avec une fermeté où l'on sent à la fois l'humilité personnelle et la fierté d'une grande cause. Ses lettres aux souverains, aux rois de France et de Hongrie, aux chefs des républiques italiennes, au tyran de Lombardie, Bernabo Visconti, à la reine de Naples, sont caractéristiques. Qu'on songe à ce qu'était cette dernière, la tristement fameuse reine Jeanne, au joug qu'elle faisait peser sur son royaume, et l'on appréciera les lignes suivantes qu'elle recevait de Catherine, en 1378 :

Je vous appelais « ma chère Mère » quand vous aimiez la vérité et que vous étiez soumise à la sainte Église, mais votre changement m'empêche de vous dire désormais « ma mère », et même de vous traiter avec respect. Vous étiez reine, et vous voilà servante, esclave de la chose qui n'est pas (le diable), au service du mensonge dont le démon est le père. Vous avez laissé le conseil de l'Esprit-Saint pour prendre celui de démons incarnés. Fille légitime et chérie de notre Père, le Vicaire du Christ, vous vous retournez contre le sein maternel de l'Église qui vous a si longtemps nourrie. Hélas ! Hélas ! on peut vous pleurer comme une morte... Quelle honte pour une femme chrétienne, qu'on croyait catholique et vertueuse, d'agir comme un renégat et d'abandonner les saintes mœurs ! Vous savez bien que vous faites mal : victime de votre faiblesse et de votre égarement, vous vous laissez mener par la passion... c'est avec une douleur profonde, car j'ai pour votre âme un attachement très tendre, mais je dois vous le dire : si vous ne changez pas, si vous ne vous convertissez pas, le souverain Juge vous punira de telle manière que vous en deviendrez un exemple et que votre châtiment fera frémir quiconque serait tenté de révolte contre l'Église (1).

Au Souverain Pontife lui-même elle parlait avec une liberté filiale. Il est difficile d'aimer celui qu'elle appelait

(1) Lettre CCCXVII. La prophétie s'accomplit à la lettre. Après une vie agitée et sans dignité, Jeanne fut dépossédée de son royaume et mourut misérablement.

« le doux Christ de la terre » plus qu'elle ne l'aimait, de lui donner plus profond respect, fidélité plus irréductible. C'est précisément sur cet amour filial dont elle était sûre qu'elle s'autorisait pour écrire au Pape avec la simplicité d'une enfant qui ne cache rien de ce qu'elle pense et dit tout ce qu'elle croit utile. Grégoire XI et Urbain VI le comprirent si bien que, loin de se froisser de cette surnaturelle liberté, ils l'encouragèrent et prodiguèrent à Catherine les preuves de la confiance la plus complète.

Grégoire XI était faible et trop porté aux affections de famille. Catherine lui en écrit sans fard :

Mon très doux Père, *dolcissimo Babbo mio*, il ne faut plus s'arrêter aux amis, aux parents, aux intérêts temporels, mais seulement à la vertu, au développement des intérêts spirituels... Si jusqu'à présent vous n'avez pas été bien ferme, je vous demande et je veux en vérité que désormais vous agissiez virilement et que vous suiviez en homme courageux le Christ dont vous êtes le Vicaire. Ne craignez rien, Père, des orages qui vous menacent (1)...

Pardonnez-moi ce que je vous ai dit et ce que je vous dis : j'y suis contrainte par la douce Vérité suprême. C'est sa volonté, Père, c'est ce qu'Elle vous demande. Dieu veut que vous fassiez justice de la multitude d'iniquités commises dans la sainte Église. Puisque l'autorité vous a été donnée et que vous l'avez acceptée, vous devez en user. Si vous n'osiez pas exercer votre puissance, il serait mieux d'y renoncer pour l'honneur de Dieu et le salut de votre âme (2).

Urbain VI, au contraire, était porté aux emportements de la colère et malmenait son entourage. Catherine lui en fait remarquer les inconvénients :

Écoutez avec bienveillance et avec calme les serviteurs de Dieu qui vous disent ce qu'il faut faire et vous font connaître les désordres commis autour de Votre Sainteté. *Babbo mio*

(1) Lettre CLXXXV. — (2) Lettre CCLV.

dolce, vous devez vous estimer très heureux d'avoir autour de vous des gens qui vous aident à voir clair et à éviter des démarches qui tourneraient à votre confusion et à la ruine des âmes. Pour l'amour de Jésus crucifié, adoucissez un peu les saillies de votre naturel trop vif; dominez la nature par la vertu. Dieu vous a fait un cœur naturellement grand : je vous demande et je veux que vous vous appliquiez à l'avoir grand aussi surnaturellement, c'est-à-dire à la fois courageux et humble (1).

Elle n'oubliait pas pour cela à qui elle s'adressait, et l'on se tromperait fort de rechercher dans ses lettres si peu apprêtées, si franches et si spontanées, le moindre esprit de critique et de dénigrement. Rien qui s'apparente aux sentiments d'un Wiclef ou d'un Luther à l'égard de l'autorité. Tout y est humble, simple et filial, débordant d'une foi inébranlable en la divinité de l'Église et la souveraineté du Pontife romain. Le soin de l'honneur paternel et familial pousse l'enfant à signaler au père ses oublis; mais c'est, pour ainsi dire, affaire d'intimité : son affection est trop délicate et respectueuse pour que l'idée seulement lui vienne d'accuser son père au dehors et de renouveler la faute de Cham. Non, personne n'a à juger « le doux Christ de la terre » : s'il venait à se tromper, Catherine ne voudrait d'autre recours que celui de la souffrance et de la prière auprès du Christ du ciel :

Faites, très doux Père, écrit-elle à Grégoire XI, faites que je n'aie pas à réclamer contre vous auprès de Jésus crucifié. Car je ne pourrais réclamer auprès de nul autre puisque vous n'avez pas de supérieur sur la terre (2).

Vraiment nous sommes en présence d'une âme magnanime. Cette nombreuse correspondance, où nous essayons de saisir les idées et sentiments essentiels qui soutiennent

(1) Lettre CCCLXIV. — (2) Lettre CCLV.

et entraînent le rythme de sa vie, ne manifeste rien avec plus d'éclat que sa noblesse et sa magnanimité. Elle est tout occupée du salut du monde. Ses épreuves, ses soucis, ses souffrances, ses joies, sa famille, qu'est-ce que cela devant l'épreuve de la douce Épouse du Christ? Vous qui voulez échapper à l'obsession de l'intérêt propre, lisez ces lettres : vous ne serez plus en présence d'une âme penchée sur elle-même pour analyser ses souffrances, ni même ses états intérieurs. Ah! il est bien question de Catherine! C'est des âmes qu'il s'agit, de toutes les âmes, de l'Église, du monde entier qu'une effroyable vague de péchés submerge et qu'il faut sauver à tout prix. Voilà l'œuvre à laquelle Catherine nous convie avec une impérieuse ardeur : le salut du monde. Si nous voulons travailler avec elle, oublions-nous, élargissons notre cœur, embrassons tous les intérêts de Dieu et, comme elle, demandons au Seigneur de « dilater notre âme pour le salut du monde ».

En vérité, elle vit selon ses propres conseils : « Nous devons nous passionner d'amour pour la sainte Église. » Elle est par excellence la sainte *catholique*.

II

Pour l'unité de l'Église

Déjà, en cette fin du XIV^e^ siècle, l'unité de l'Église était menacée. Le long séjour en Avignon de la Papauté, accusée de sacrifier son indépendance aux agréments de la Provence, mettait la chrétienté en sourd malaise; infidèle à ses devoirs, une notable partie du clergé, au lieu d'attirer le respect à l'Église, suscitait le mépris, parfois même la haine. Un vent de révolte soufflait de tous côtés. En 1375, il avait suffi d'un incident, d'ailleurs profondément regrettable, pour que Pérouse se levât contre la domina-

tion pontificale et entrainât dans la révolte quatre-vingts villes en l'espace de dix jours. L'Italie entière se soulevait. Catherine ne se faisait pas d'illusion. Extraordinairement intelligente et d'ailleurs éclairée de la lumière divine, elle voyait les événements s'engendrer d'après une logique fatale. La tempête se formait. Que pourraient, pour la disperser, les médiocres pasteurs de l'Église? Lorsque le Père Raymond, à Pise, lui annonce la révolte italienne, elle se désole avec lui, mais elle ajoute : « Il est trop tôt pour pleurer : gardez vos larmes pour meilleure occasion. Ce que vous déplorez est lait et miel en comparaison de ce que vous verrez dans quelque temps. — Eh quoi! dit frère Raymond, que pourrait-il arriver de pire? La foi en Jésus-Christ sera-t-elle publiquement reniée? — Pour aujourd'hui, explique Catherine, ce ne sont que les laïques qui se révoltent, bientôt ce sera le clergé. » C'était l'annonce du grand schisme.

Mais Catherine ne s'est jamais découragée. Devant l'immense danger, elle forma un dessein grandiose au succès duquel elle dépensa tout ce que Dieu lui donna de vie, et qu'aucun homme d'Église ou d'État de son temps ne sut concevoir avec la même lucidité, encore moins réaliser. Redisons-le, c'est une chose bien étonnante chez une jeune fille du peuple, à peine âgée de vingt-cinq ans, sans culture ni lettres. Ce dessein embrassait l'Église entière : au dedans, restaurer d'abord la Papauté dans sa majesté traditionnelle en la ramenant sur son siège de Rome, et par la Papauté rendue à son prestige réformer ensuite les mœurs chrétiennes et faire refleurir la sainteté dans l'ordre ecclésiastique; à l'extérieur, conserver la civilisation chrétienne de l'Europe en repoussant par la croisade la menace de l'invasion turque. Si ceux qui gouvernaient alors les peuples l'eussent comprise et suivie, beaucoup de maux eussent été épargnés au monde.

Catherine voyait clairement que l'unité de l'Église et la civilisation chrétienne elle-même ne pouvaient être sauvées que si les peuples se groupaient fidèlement et filialement autour de la Papauté. Le Pape est le nœud de l'unité chrétienne. Or, nous l'avons dit, à peu près tous les États italiens luttaient contre le Pape. Rome elle-même était en révolte. Catherine entreprend donc une active campagne pour ramener à l'obéissance les fils rebelles. Ayant réussi ce que n'avaient pu ni Dante ni Pétrarque, le retour du Pape d'Avignon, elle jouissait déjà d'un immense prestige auprès des princes et des peuples ; elle en profite pour imposer la paix. Elle écrit à la république de Florence, au duc de Milan, aux chefs de la république de Pérouse, aux consuls de Bologne, à tous ceux, peut-on dire, qui pouvaient alors exercer une influence et servir la paix : à tous elle prêche l'union autour de la Papauté.

Son argument principal est presque toujours le même : le Pape est « le doux Christ de la terre », c'est par lui que nous avons la vie, sans lui nous tombons dans le désordre et la mort. Commençons par nous grouper, dans une obéissance filiale, autour du Vicaire du Christ :

En servant votre Père (le Pape), écrit-elle aux Seigneurs de la république de Pérouse (1), vous vous rendez service à vous-même, au spirituel et au temporel... Vous acquittez la dette que nous sommes tous obligés d'acquitter ; vous vous montrez reconnaissants à l'égard de Dieu et à l'égard de son Vicaire dont vous avez reçu et sans cesse recevez tant de grâces que, quoi que vous lui rendiez, vous ne pourrez jamais le comparer avec ce qu'Il vous donne. Ce qu'Il nous donne, c'est la vie éternelle, ce sont les sacrements et autres trésors spirituels de l'Église... Il tient les clefs du Sang de l'humble Agneau... Si nous voulons payer notre dette, rendons-lui quelque chose de nos biens temporels, secourons-le dans ses

(1) Lettre CCCXXXIX.

besoins, donnons-lui notre désir dans une humble prière, et, comme fait le fils pour son père, offrons-lui nos biens, de tout notre cœur.

Elle écrit aux Seigneurs de Florence :

Vous savez bien que le Christ nous a laissé son Vicaire pour le bien de nos âmes. Sans lui nous ne pouvons avoir la santé, laquelle est dans le corps mystique de la sainte Église dont le Christ est la tête et nous les membres. Celui qui désobéira au Christ de la terre, représentant le Christ du ciel, ne participera pas au sang du Fils de Dieu, car Dieu a voulu que nous recevions le sang du Christ par les mains de son Vicaire, ainsi que tous les sacrements qui nous donnent la vie par ce Sang. Impossible d'avancer par une autre voie ni d'entrer par une autre porte (1).

On ne peut dire plus clairement que la soumission filiale envers le Pape est partie essentielle de la piété chrétienne. Il est vrai, tous les Docteurs de tous les temps l'ont dit : « C'est un caractère invariable des saints, dit Faber, à toutes les époques, d'avoir une vive et sensible dévotion envers le Saint Siège (2). » Mais c'est plaisir d'entendre à

(2) Lettre CCVII. — Saint Cyprien avait dit de même : « Celui-là ne peut avoir Dieu pour père, qui n'a pas l'Église pour mère : *Deum habere non potest patrem, qui Ecclesiam non habet matrem* » (*De Unitate Eccl.*, XXIV).

(1) Faber, *De la dévotion au Pape*. Téqui, 1927, p. 21. Il ajoute : « Mais lorsque nous vivons dans des temps de troubles et d'afflictions pour le Souverain Pontife, nous devons aussitôt comprendre avec quelle rapidité décline la piété pratique, par une suite nécessaire de vues fausses au sujet de la Papauté ou d'une conduite lâche à l'égard du Pape. On est alors étonné de découvrir combien sont intimement unies une noble fidélité au Pape et notre générosité à l'égard de Dieu, aussi bien que les libéralités de Dieu à notre égard. Il faut que nous partagions, il faut que nous regardions comme un devoir de notre piété particulière de partager chaudement les sympathies de l'Église pour son Chef visible, ou bien Dieu ne nous montrera plus de sympathie. A chaque époque, comme à chaque vocation, la grâce n'est donnée qu'à certaines conditions. Durant les époques où Dieu permet que son Église soit attaquée dans la personne de son Chef visible, l'œuvre du Saint-Siège doit être regardée comme une condition implicite de tout progrès dans la grâce. »

nouveau et animée de tant de conviction surnaturelle une leçon si catholique. Pour Catherine, l'Église est celle qui ne se trompe pas; contre « le Christ de la terre » un révolté a toujours tort. Nous n'avons jamais de bonnes raisons de le combattre. Lorsqu'elle faisait la guerre au Pape, la république florentine invoquait pour sa justification les injustices du Légat pontifical, et ce n'était point sans apparence de quelque raison. Catherine écrit aux meneurs de la guerre :

Celui qui se révolte contre la sainte Église et contre notre Père tombe dans la mort comme un membre pourri, car ce que nous faisons au Christ de la terre, hommages ou offenses, nous le faisons au Christ du ciel. Je vous le dis avec peine, mes frères bien-aimés, par votre désobéissance et vos actes de persécution vous êtes tombés dans la mort et dans la haine de Dieu. Et il ne pouvait vous arriver de plus grand malheur que d'être privés de la Grâce.

Toute la puissance des hommes vous servira de peu sans la puissance de Dieu. C'est en vain que se fatigue le gardien de la cité, si le Seigneur lui-même ne la garde. En injuriant le Vicaire du Christ, notre Père, vous vous êtes mis en guerre avec Dieu; et je dis que vous vous êtes affaiblis puisque vous avez perdu son soutien.

Admettons que beaucoup ne croient pas avoir offensé Dieu et qu'ils s'imaginent lui avoir été agréables en persécutant l'Église et ses pasteurs; ils se défendent en disant : « Ces prélats sont coupables et font beaucoup de mal. » Et moi je vous dis l'expresse volonté de Dieu : lors même que les Pasteurs et le Christ de la terre seraient des démons incarnés, au lieu d'avoir la douceur et la bonté d'un père, il faudrait tout de même leur obéir, non pas pour eux, mais à cause de l'obéissance due à Dieu, parce que le Pape est le Vicaire du Christ. Dieu le veut.

Jamais un fils n'a raison de s'élever contre son père, celui-ci serait-il mauvais et injuste, car l'existence reçue de son père est un si grand bienfait que rien ne pourra l'acquitter envers lui. De même l'existence et la grâce que nous tirons du corps mystique de la sainte Église sont des bienfaits si grands qu'aucun hommage, aucun service ne pourront jamais

acquitter notre dette... Aucune injustice que nous croirions subir ne peut nous autoriser à nous dresser contre notre Chef (1).

Et donc, avant tout, obéir, et, si l'on est révolté, se soumettre. Quand Florence appelle Catherine, en octobre 1377, pour négocier la paix, elle exige d'abord la soumission : que les Florentins commencent par observer l'interdit fulminé par le Pape, qu'ils reconnaissent l'autorité pontificale : c'est la condition préalable et ce n'est qu'après cet acte de déférence que Catherine plaidera de tout son cœur la cause des Florentins : « La paix, très Saint Père, la paix, la paix! »

* * *

L'affaire du schisme fut l'occasion de montrer jusqu'où allait sa passion pour l'Église et son amour de l'unité chrétienne. Elle en souffrit beaucoup, littéralement elle en mourut. Ceux qui, d'une manière quelconque, divisent l'Église lui faisaient horreur, et elle regardait leur affreuse besogne comme l'œuvre satanique par excellence. Dès les premiers jours elle ne put retenir son indignation d'éclater contre les cardinaux schismatiques, foudroyante :

Vous avez perdu la vie de la grâce, leur écrit-elle, vous êtes des membres séparés du Chef... L'amour-propre vous a caché votre devoir. Comme de vils et misérables chevaliers vous avez tourné le dos : votre ombre vous a fait peur. Vous avez trahi la vérité qui faisait votre force et vous vous livrez au mensonge. Et tout cela, parce que l'amour-propre vous empoisonne. Vous étiez des colonnes : vous voilà faibles

(1) Lettre CCVII. — Lacordaire écrivait de même à Montalembert, le 6 octobre 1833 : « Aucun talent, aucun service, ne compensent le mal que fait à l'Église une séparation, quelle qu'elle soit, une action en dehors de son sein. J'aimerais mieux me jeter à la mer avec une meule de moulin au cou que d'entretenir un foyer d'espérances, d'idées, de bonnes œuvres même, à côté de l'Église. »

comme des fétus de paille ; vous étiez des fleurs odoriférantes et maintenant votre infection empeste le monde ; hier anges de la terre, vous faites aujourd'hui l'office des démons ; et le mal qui est en vous, vous voulez nous le communiquer en nous détachant de l'obéissance du Christ de la terre pour nous lier à l'Antéchrist, membre du diable comme vous-même... Je vous parle sans respect parce que vous n'êtes pas digne du respect (1).

Cependant le schisme s'étendait rapidement. C'était en octobre 1378. Catherine était alors à Sienne où elle venait de dicter en quatre jours le *Dialogue*. Elle ne peut tenir immobile à la pensée de la détresse de l'Église. « Si les choses allaient selon son gré, écrit-elle à Urbain VI, je ne resterais pas ici. J'en ai assez de parler, je voudrais être sur le champ de bataille, souffrir et combattre avec vous pour la vérité jusqu'à la mort (2). »

Le Pape l'appelle à Rome comme le meilleur soutien du Siège Romain. Elle accourt avec sa « belle brigata » et elle convoque tous les serviteurs de Dieu qu'elle connaît : mobilisation des saints autour du Pontife romain, croisade en faveur de l'unité au lieu de la croisade contre les Turcs qu'elle n'a pu organiser. Urbain VI entre dans ses vues, et il se passe alors cette chose extraordinaire : le Pape adresse une bulle aux « serviteurs de Dieu » dispersés en Italie, et Catherine, se chargeant de la faire distribuer, y ajoute une lettre d'elle-même pour appuyer l'appel pontifical :

L'heure a sonné, écrit-elle, pour les serviteurs de Dieu de sortir de leur retraite pour prêcher la vérité et souffrir pour elle. Venez, venez, ne tardez plus...

Laissez tout de côté : c'est le moment de s'oublier soi-même et de n'avoir d'autre souci que la gloire de Dieu, c'est l'heure du grand travail... Les martyrs de Rome vous appellent.

(1) Lettre CCCX. — (2) Lettre CCCV.

Les serviteurs de Dieu accourent (1). Alors commence la plus extraordinaire campagne pour l'unité de l'Église. Son ardeur soutient tout le monde. « Ces démons incarnés, dit-elle au Pape, ont mis au monde un antéchrist qui s'élève contre vous. Mais vous êtes le Christ de la terre, vous tenez les clefs du cellier de la sainte Église où se trouve le sang de l'Agneau. En avant donc, très saint Père, marchez sans crainte au combat (2). »

A son arrivée à Rome, Urbain VI l'avait reçue en audience solennelle, entouré des cardinaux. Simplement, mais sans crainte et avec une force étonnante, elle montra les devoirs de l'heure présente, elle excita au courage et à la confiance : l'Église triompherait. Étrange spectacle : une jeune fille haranguant les chefs de l'Église découragés! L'impression sur les cardinaux fut saisissante. « Cette petite femme, s'écria le Pape, nous fait honte à tous. Nous autres nous avons peur et nous nous alarmons : c'est elle, faible jeune fille, qui ne tremble pas et remonte nos courages! »

Ce n'est pas la seule fois où se soit exercé son extraordinaire ascendant. Tous les historiens le notent, Catherine était impressionnante. On ne lui résistait guère.

(1) Pas tous cependant. Deux de ses disciples qui s'étaient faits ermites, frère Guillaume d'Angleterre (Wiliam Flete) et frère Antoine de Nice, répondirent que ce voyage à Rome nuirait à leur dévotion et leur ferait perdre la paix de la solitude. « Votre dévotion n'est guère solide si elle se perd en changeant de résidence », réplique Catherine, blessée et ironique. « Il paraît qu'aujourd'hui Dieu se trouve uniquement dans la forêt, et qu'un ermite ne le trouve plus là justement où on a le plus besoin de lui. Ainsi nous commençons par dire que nous désirons servir l'Église; mais lorsqu'on nous appelle, nous prétendons que nous tirer de la paix et du repos d'esprit pour venir au secours de la barque de Pierre, est une illusion du démon » (Lettre CCCXXVIII). Frère Antoine de Nice comprit la leçon et accourut à Rome; mais Wiliam Flete, en bon Anglais, ne bougea pas de sa solitude et laissa les autres se débrouiller comme ils purent.

(2) Lettre CCCVI.

Un jour, longtemps avant le schisme, elle convertit un jeune débauché siennois, François Vanni Malavolti. Mais celui-ci avait deux amis, compagnons de débauche, qui se moquèrent de lui. Vanni se laissait envoûter par une jeune nonne! — Venez donc, répliquait Vanni, et vous ferez comme moi. — Quand elle serait le Christ lui-même, elle n'aurait pas raison de nous. Ils y allèrent cependant par fanfaronnade, et en blasphémant comme on sait le faire en Toscane. Ils s'assirent en face d'elle : elle leur parla, elle les regarda bien droit, elle leur sourit, et bientôt ils pleuraient et ils étaient à genoux : « Madonna, dis-nous ce qu'il faut faire. » Elle les envoya simplement à confesse.

Elle fascinait ceux qui l'approchaient. On ne résistait pas à l'éclat douloureux et tendre de ses grands yeux traversés d'éclairs, au rayonnement de son visage brûlant d'une flamme secrète. Elle disait d'elle-même : « Ma nature c'est le feu (1). » Elle n'était pas, semble-t-il, séduisante, à proprement parler, ou plutôt sa séduction propre était de puissance, de maîtrise, d'entraînement. Elle inspirait, dit Caffarini, « une sorte de terreur » à ceux qui entraient en rapport avec elle.

A Florence, pendant la révolte de juin 1378, la populace, qui massacre tout, la cherche au cri de : « A mort la sorcière! Où est-elle, qu'on la coupe en deux. » Ils la trouvèrent, calme et tranquille, dans un jardin; et quand elle se met à genoux tout simplement, en les fixant et en leur disant : « Me voici, frappez », ces énergumènes sont comme médusés, ils n'osent plus rien, sauf de lui dire : « Va-t'en, fuis le danger. » Mais elle de répliquer : « Je suis bien ici, c'est à vous de partir. » Et ils s'en vont.

On l'aimait certes, ses disciples ne l'appellent que la

(1) Oraison XXIV.

« dolce Mamma »; mais aussi on frémissait devant une telle flamme, devant cette énergie toujours prête à bondir; on subissait son accent d'irrésistible autorité, et on lui obéissait, car chacun se sentait enveloppé de sa volonté indomptable. Elle *voulait* : « Io voglio », c'était son mot : je veux. Tous devaient l'entendre, même les princes, même le Pape. Et cette décision donnait à son regard une flamme redoutable. A force de vouloir, il semblait qu'elle rendît aisées les choses les plus ardues; près d'elle on ne désespérait pas, il faisait clair, il faisait chaud, les plus faibles souriaient à la confiance et croyaient devenir forts : ils se sentaient en la présence de Dieu dont la force poussait Catherine. Ascendant et séduction des saints : Dieu est en eux et parle par leur bouche. A cause de sa sainteté, la voix de cette enfant, fille de teinturiers, prenait aux oreilles des peuples, des rois et des Papes eux-mêmes, une majesté étrange, comme si un autre, quelqu'un de très grand, eût parlé par sa bouche.

C'est cette force qu'elle apportait à la Papauté. Appoint inestimable. Urbain VI le savait, il s'appuya ouvertement sur elle. Alors elle entreprend les plus diverses et les plus graves démarches dans lesquelles elle mêle, à la manière des saints, l'enthousiasme et la raison, le sens pratique et la folie chrétienne. Ses lettres se multiplient, vibrantes, faites de paroles simples, claires, de formules inoubliables, d'une logique plus divine qu'humaine, toujours brûlantes de charité et où l'on sent que les malheureux mêmes qu'elle condamne le plus fort, elle comble leur âme d'amour surnaturel. Elle écrit à la reine de Naples plusieurs fois, au roi de Hongrie, au roi de France, Charles V, aux villes italiennes, aux podestats, aux chefs de compagnies, aux cardinaux; elle excite le zèle des prélats et des religieux fidèles au Pape, elle conseille les magistrats de Rome. Il semble bien qu'alors elle ait pris en

mains, au moins pour une grande part, le gouvernement de l'Église.

Les difficultés furent inouïes : rien ne put l'abattre ni refroidir son cœur. Souvent trompée, jamais vaincue. Ses pires déceptions lui vinrent de ceux qu'elle respectait davantage, des gens d'Église, oublieux de leur vocation ; mais chacune lui était un nouveau motif de se dévouer pour le Vicaire du Christ ; chacune l'excitait et la ramenait au combat. Toute défaite la faisait rebondir plus haut et plus loin. Pas un instant elle ne douta de la juste cause de l'Église, défendue jusqu'au dernier souffle :

Très saint Père, écrivait-elle à Urbain VI, l'amour-propre a poussé vos fils à s'élever contre vous ; ils ne veulent plus soutenir Votre Sainteté qui vit au milieu de bien des misères. Ne vous découragez pas pour cela. Faites briller sur votre cœur viril la perle de la justice sainte, sans crainte aucune. N'ayez point peur : si Dieu est pour nous, que fera-t-on contre nous ? Réjouissez-vous dans ces malheurs : ils préparent la réforme de la sainte Église (1).

III

Le suprême sacrifice pour l'Église

« Soyez assuré, disait Catherine au Père Barthélemy, que si je meurs, l'unique cause de ma mort est l'amour de l'Église qui me brûle et me consume. »

C'était littéralement vrai. Le matin du 1er janvier 1380, on l'entendit, après avoir prié en extase pour le Pape, intercéder pour ses ennemis :

O Dieu éternel, Amour ineffable, triomphez de la dureté de leurs cœurs. Ramenez-les à vous pour qu'ils ne périssent pas. Et puisqu'ils vous ont offensée, Souveraine Clémence, vengez sur moi leurs iniquités. Voici donc ce corps que je tiens de

(1) Lettre CCCV.

vous : prenez-le et faites-en pour eux une enclume sur laquelle vous broierez leurs péchés... Prenez ma vie, faites-en ce qu'il vous plaira, dès maintenant et pour toujours. Je la consacre à votre gloire, vous conjurant humblement, par la vertu de votre Passion, de purifier votre Épouse (1).

Voici ce corps... Prenez ma vie... Le Seigneur l'exauça. Son « très cher fils Barduccio » nous apprend, dans le récit des derniers jours de Catherine connu sous le nom de *Transito*, que les quatre mois qui s'écoulèrent depuis cette prière du jour de l'an jusqu'à sa mort, le 30 avril, ne fut qu'un long et terrible martyre. Or à tous il apparut clair comme le jour que la cause de ces étranges souffrances était le triste état de l'Église. Même Wiliam Flete, l'anglais têtu qui n'avait pas voulu quitter la paix de son ermitage, s'en aperçut et il l'exprima plus tard en une comparaison curieuse : « Elle était comme une douce mule qui portait sans résistance le fardeau des péchés de l'Église. » Catherine disait la même chose autrement, en écrivant au Père Raymond que Dieu avait mis sur ses épaules la *Navicella*, le vaisseau de l'Église, la barque de Pierre.

Le feu intérieur la consumait et la desséchait. « Sa peau reposait sur ses os, raconte Caffarini, il semblait qu'elle brûlât intérieurement ». Elle allait cependant tous les jours à Saint-Pierre, l'église du Pape :

A l'heure de Tierce, la messe finie, écrit-elle au Père Raymond, vous pourriez voir une morte aller à Saint-Pierre : pour travailler encore j'entre dans la barque de la sainte Église. J'y demeure jusqu'à l'heure de Vêpres. Je n'en voudrais sortir ni jour ni nuit, tant que je ne verrai pas ce peuple apaisé et réconcilié avec son père. Mon corps privé de toute nourriture, même d'une goutte d'eau, doit supporter des tourments doux à mon âme, mais si terribles à mon corps

(1) *Oraisons et élévations*, traduction A. Bernard, XXX, Saint-Maximin, 1923.

que jamais je n'en ai supporté de pareils, et ma vie ne tient plus qu'à un fil (1).

Le jour de la Sexagésime, qui tombait cette année le 29 janvier, Dieu permit à l'enfer de s'acharner contre elle. Comme elle priait avec plus d'ardeur encore que de coutume, une foule de démons se ruèrent sur elle en criant : « Maudite, tu veux encore t'opposer à nous, mais nous nous vengerons et tu mourras dans d'horribles tourments. » Mais elle ne priait que plus. Cependant les démons s'acharnant, soudain à l'heure de vêpres elle s'affaissa comme accablée d'un poids immense. Longtemps elle resta ainsi, sous le fardeau de la *Navicella*; ses disciples la crurent morte. Quand elle revint à elle, on l'entendit, courageuse, renouveler son sacrifice :

Père éternel, de nouveau je vous offre ma vie pour votre chère Épouse. Aussi souvent qu'il plaira à votre bonté, ôtez-moi de mon corps, rendez-moi à mon corps, même pour y trouver la souffrance toujours plus vive. Que m'importe tout cela, si je vois enfin la réforme de votre douce Épouse, la sainte Église!

Puis elle priait pour ses disciples :

Père éternel et souverain, veillez sur mes très chers fils. Que les liens de la charité mutuelle les rattachent l'un à l'autre. Qu'ils meurent d'amour dans cette douce Épouse (2)!

Voilà son souhait suprême : mourir d'amour pour l'Église et dans l'Église!

Il se réalisait pour elle. Chaque jour les souffrances augmentaient, sans qu'elle se lassât ni de prier ni de souffrir. Les disciples ne pouvaient comprendre qu'on pût sans succomber supporter un tel martyre. « Ainsi, disait-elle, se consume et se distille ma vie pour la douce

(1) Lettre CCCLXXIII.
(2) *Oraisons et élévations*, trad. Bernard, XXXII.

Épouse... dans la douceur de mon âme. » Lorsqu'elle comprit que l'Époux n'allait plus tarder, elle s'écria :

O Dieu éternel, recevez le sacrifice de ma vie pour le corps mystique de la sainte Église. Je ne puis vous donner que ce que vous-même m'avez donné. Prenez donc le cœur (ce cœur que lui avait un jour donné le Christ en échange et que pour cela elle n'ose appeler *mon* cœur) prenez le cœur, et pressurez-le sur la face de l'Épouse.

Alors le Dieu éternel, me regardant avec clémence, m'arracha le cœur et le pressura sur la sainte Église.

C'était l'offrande suprême.

Le martyre dura quelques jours encore. Accablée de douleurs immenses, elle rayonnait cependant d'une douce joie. Enfin, le 30 avril, vers la septième heure, sentant la fin toute proche, elle fit signe à ses disciples d'écouter ses dernières paroles; ils durent se pencher pour entendre la voix mourante :

Mes fils bien-aimés, je veux que vous n'hésitiez point à donner votre vie pour le Pape légitime et pour la sainte Église.

Et elle les bénit tous. Elle pria encore pour l'Église, et on l'entendit murmurer :

Tu m'appelles, Seigneur, et je viens à toi! Je viens à toi, non pas à cause de mes mérites, mais grâce à la miséricorde que j'implore en vertu de ton sang !... O Sang!... O Sang!

Et inclinant la tête, elle mourut comme elle l'avait désiré, « consumée d'amour pour la douce Épouse du Christ ».

M.-V. Bernadot.

Avec la permission des Supérieurs.
Imprimatur : † Augustinus, episc. Forojul.

Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin. — Ligugé (Vienne)